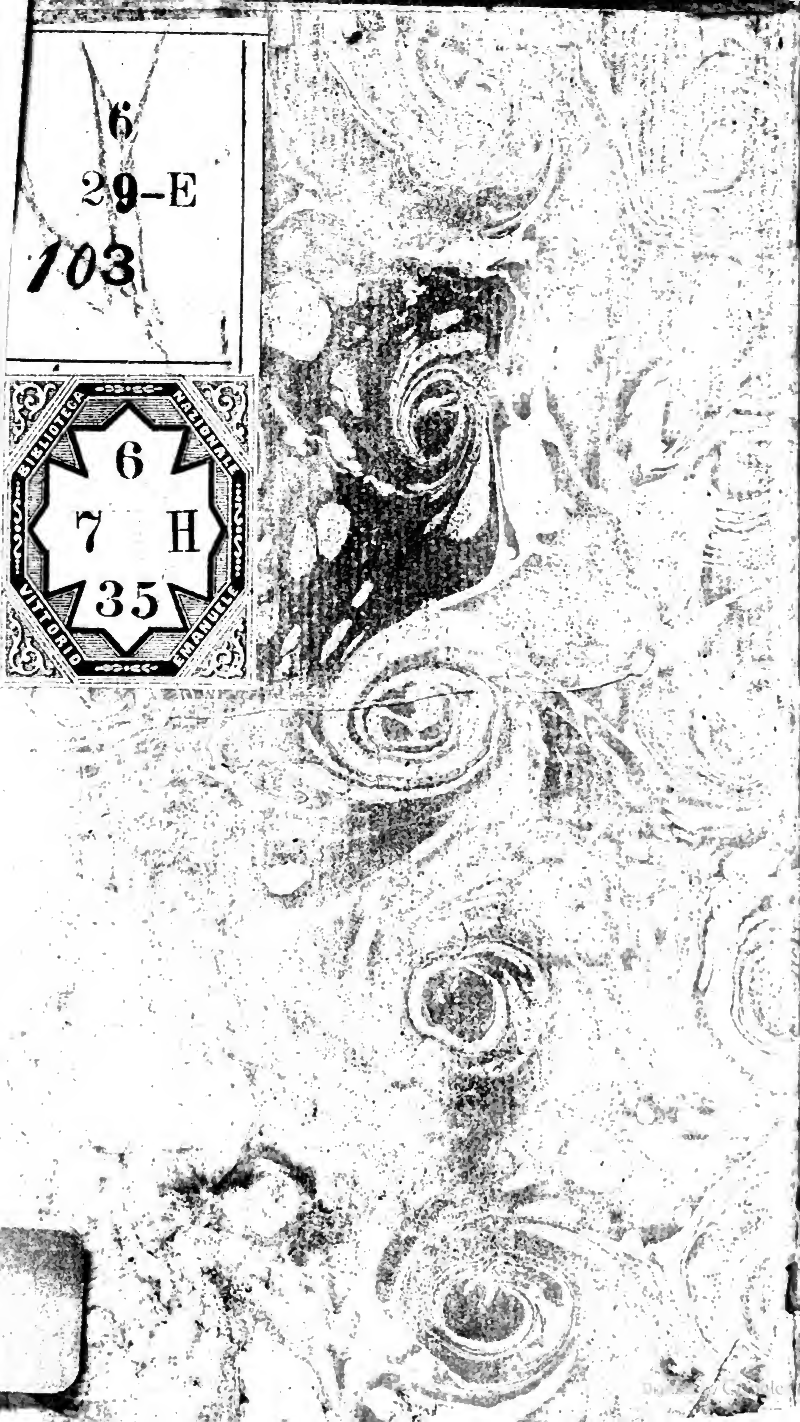
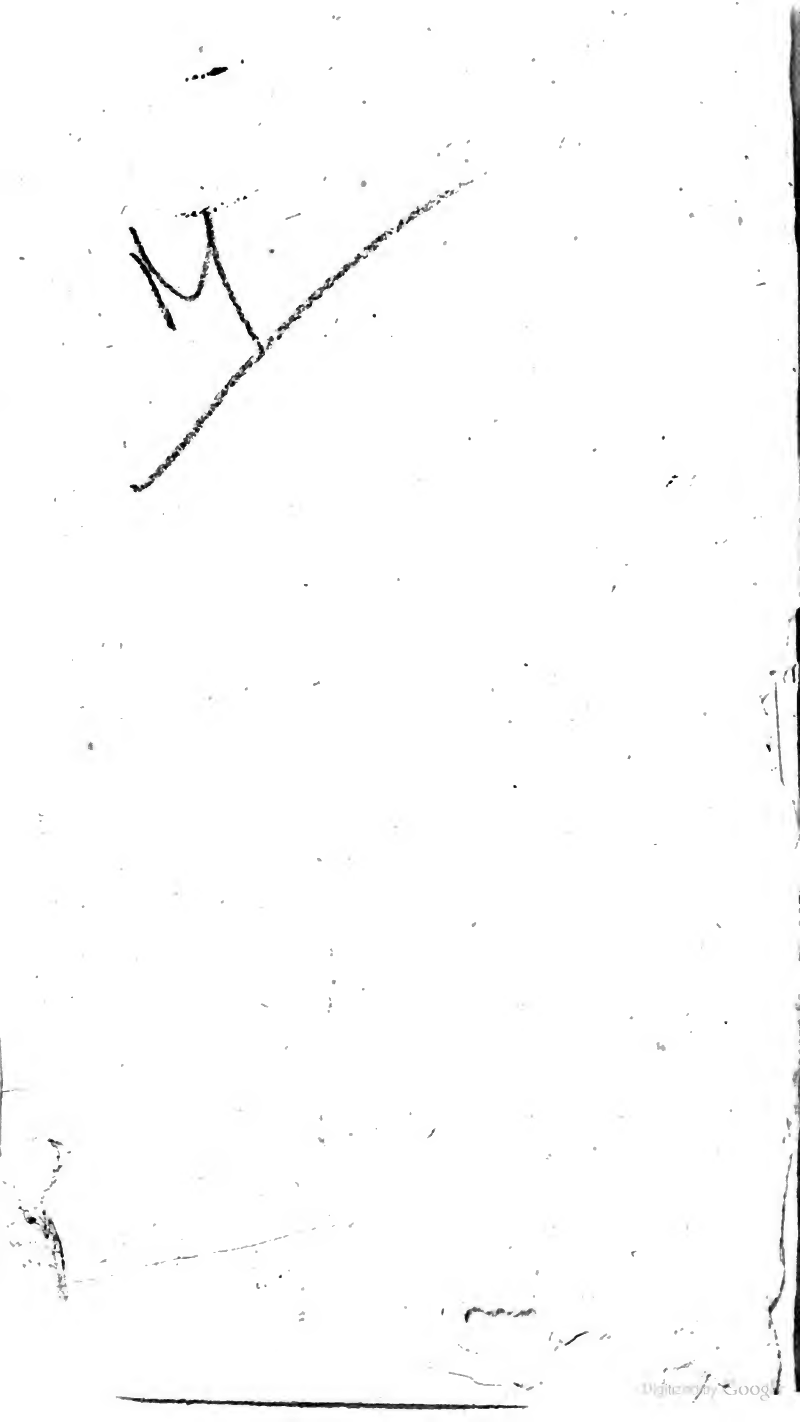
VIE DE M. BOSSUET, EVEQUE DE MEAUX. PAR M. DE BURIGNY, ...

Jean Levesque de Burigny




6
29-E
103
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
7 H
35

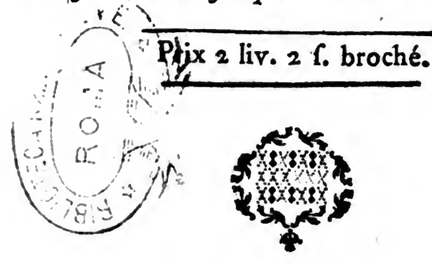




VIE
DE
M. BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

Par M. DE BURIGNY, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

Prix 2 liv. 2 f. broché.



A BRUXELLES,

Et se vend à PARIS,

Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins, à l'Image S. Paul.

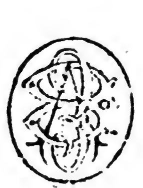
M. DCC. LXI.





AVERTISSEMENT.

IL eſt très-ſingulier que depuis près de ſoixante ans que le Grand Boſſuet eſt mort, il ne ſe ſoit trouvé perſonne qui ait écrit la Vie d'un Prélat qui a été l'ornement de l'Egliſe de France, & qui eſt peut-être celui des Evêques de ces derniers Siècles, qui a ſervi l'Egliſe Catholique avec





le plus de gloire & avec le plus de ſuccès.

C'eſt ce qui m'a fait prendre la réſolution de recueillir tout ce que j'ai pu apprendre d'un homme ſi illuſtre, & qui mérite tant d'être connu. J'aurois ſouhaité qu'un Ecrivain ſupérieur ſe fût chargé de cet Ouvrage, que je n'ai oſé entreprendre, que parce que j'ai eu la communication de pluſieurs Mémoi-

res concernant ce grand Evêque, & dreſſés par des Ecléſiaſtiques qui ont eu ſa confiance, & qui ont paſſé une grande partie de leur vie avec lui.

La crainte que ces Mémoires ne s'égaraſſent & ne ſe perdiſſent entierement, m'a fait hazarder une entrepriſe que je ſçai être au deſſus de mes forces. Mais j'ai cru qu'en conſidération des intentions de l'Au-

teur, on voudroit bien avoir quelque indulgence pour ſon Ouvrage.



TABLE

DES ARTICLES.

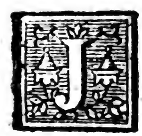
Fin de la Table des Articles.

VIE



VIE DE M. BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX.





JAcques-Benigne Bossuet, naquit à Dijon capitale de la Bourgogne, le 27 Septembre de l'an 1627. Il fut baptisé le 29 du même mois, jour de la fête de S. Michel, dans la Parroisse de S. Jean. I. Sa naissance & sa famille.

Il étoit fils de Benigne Bossuet, Seigneur d'Assu, Avocat & Conseil des Etats de Bour-

gogne, & de Marque Mouchet. (*a*)

Il y avoit déja plus d'un Siècle que la famille des Boſſuet étoit établie à Dijon, & occupoit pluſieurs charges dans le Parlement, lorſque Jacques Benigne Boſſuet vint au monde. Benigne Boſſuet ſon pere avoit eû deſſein d'être Conſeiller, mais il trouva des difficultés, parce que ſix de ſes plus proches parens avoient pour lors des charges dans la Compagnie.

(*a*) Il y a des Généalogies manuſcrites où on lit que la famille des Boſſuet tiroit ſon origine d'Auxonne. M. Papillon (*Bibliotheq. de Bourgogne*, *pag*. 62.) croit néantmoins qu'elle vient de Seurre. On les a quelquefois appellé Bouſuet. Jacques Boſſuet Conſeiller au Parlement de Dijon, étant Maire de cette Ville, fit frapper des jettons en 1613. ſur leſquels on lit Bouſſuet, & ſur ceux de l'année ſuivante il eſt gravé Boſſuet. Les regiſtres de S. Jean de Dijon marquent en 1588. Jacques Bouſuet, & ceux du Parlement du 14 Juillet 1632. Benigne Bouſuet.

C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de quitter Dijon, pour aller s'établir à Metz, avec Antoine Bretagne, qui avoit été nommé l'an 1633. Premier Préſident du Parlement. Benigne Boſſuet fut Conſeiller de ce nouveau Parlement. Il avoit deux fils: Antoine Boſſuet l'aîné prit le parti de la robe, fut Maître des Requêtes, & dans la ſuite Intendant de Soiſſons. Jacques-Benigne Boſſuet, ſecond fils de Benigne, & celui dont nous écrivons la Vie, n'avoit que ſix ans lorſque ſon pere changea de domicile. Il reſta avec ſon frere à Dijon, ſous la direction de Claude Boſſuet leur oncle, & parrein de Jacques Benigne, qui fit faire à ſes neveux leurs premieres études au Collège des Jéſuites de Dijon. (*a*)

(*a*) *Mémoires Manuſcrits.*

II. Ses premieres études, à Dijon.

Jacques-Benigne étoit né avec les plus heureuſes diſpoſitions, & elles étoient cultivées par ſon oncle homme de lettres, qui prenoit le plus grand plaiſir aux ſuccès d'un neveu qui ſe livroit à l'étude avec la plus grande ardeur. Son pere revenoit de temps en temps à Dijon, & à chaque voyage il étoit étonné des progrès de ſon fils.

On rapporte que dans un de ces voyages, il mena un jour ſon fils avec lui dans ſon cabinet. Le jeune Boſſuet ouvrit par hazard un Livre : c'étoit une Bible Latine. Comme il n'en avoit jamais vû, il demanda à ſon pere la permiſſion de l'emporter. Il ſe retira ſur le champ dans ſa chambre, & lût avec empreſſement ce livre nouveau pour lui : il fut ſi enchanté de cette lecture, qu'il avoua qu'il

n'en avoit jamais fait qui lui eût procuré un ſi grand plaiſir. Il ſe rappelloit ſouvent avec beaucoup de ſatisfaction cette circonſtance de ſa vie : c'eſt pourquoi on a crû ne devoir pas l'omettre.

M. Papillon aſſure qu'il avoit ouï dire à Pierre du Mai Conſeiller au Parlement, qui avoit fait ſes premieres études avec M. Boſſuet, que dès l'âge le plus tendre il étoit ſi laborieux, qu'il ne perdoit jamais aucun moment, & que ſes camarades par une alluſion digne de leur âge, l'appelloient *Bos ſuetus aratro*. (*a*)

Il étudia juſqu'en Rhétorique chez les Jéſuites de Dijon. (*b*) Son amour pour le travail,

(*a*) Bibliotheque des Auteurs de Bourgogne, pag. 62. Note.

(*b*) *Mém. manuſcrits.*

la ſupériorité de ſon eſprit, ſes diſpoſitions à la vertu firent naître à ſon Régent de Rhétorique le deſſein de l'acquérir à la Société. Il en parla pluſieurs fois au jeune Boſſuet, qui fit part à ſon oncle de ces ſollicitations. Mais l'oncle lui conſeilla de ne point prêter l'oreille aux promeſſes & aux exhortations du Jéſuite ; & de crainte que ſon neveu ne ſe laiſſât gagner, il engagea M. Boſſuet le pere à envoyer ſon fils à Paris, où les grands talens ſont toujours plus à portée d'être mieux cultivés que dans la Province.

III. Il fait ſa Philoſophie à Paris. Ses autres études.

Il vint à Paris l'an 1642. pour y étudier la Philoſophie. Le crédit de ſon pere & les eſpérances qu'il donnoit, lui avoient déja procuré un Canonicat de Metz, qui lui fut donné le 24 Novembre 1640.

Ce fut dans le Collége de Navarre, qu'il étudia la Philosophie. Le Grand-Maître de ce College étoit le fameux Nicolas Cornet, si connu dans l'Histoire des contestations auxquelles donna naissance le Livre de Jansénius. Il avoit été Jésuite: il les aimoit fort, & étoit attaché à leur doctrine. C'est lui qui étant Syndic de Sorbonne, dénonça le 1. Juillet 1649. à la Faculté de Théologie, les cinq fameuses Propositions.

Il connut bientôt le mérite du jeune Bossuet. Il voulut prendre soin de la conduite & des études d'un sujet qui promettoit de faire honneur à son Siècle. M. Bossuet a conservé toute sa vie une très-grande reconnoissance des bons offices que lui avoit rendu le Grand-Maître de Navarre. Il en parle avec

cette ſatisfaction qui part du ſentiment, dans l'Oraiſon funebre qu'il en fit l'an 1663. Il aſſure qu'il a trouvé dans ce perſonnage, avec tant d'autres qualités, un tréſor ineſtimable de ſages conſeils, de bonne foi, de ſincérité, d'amitié conſtante & inviolable. Il ajoute : » Puis-je lui refuſer quelques » fruits d'un eſprit qu'il a culti- » vé avec une bonté paternelle, » ou lui dénier quelque part » dans mes diſcours, après qu'il » en a été ſi ſouvent le cenſeur » & l'arbitre ? »

Les études de l'Abbé Boſſuet ne ſe bornerent point à la Philoſophie du Collége. (*b*) Il apprit le grec, & s'y rendit très-habile. Il lut tous les Hiſtoriens Grecs & Latins, les Orateurs, les Poëtes, & avec une ſi gran-

(*b*) *Mémoires manuſcrits.*

de attention qu'il en avoit retenu par cœur les endroits les plus brillants. Il les récitoit encore dans un âge plus avancé, quand les occasions s'en présentoient.

Il étoit admirateur de la sublimité d'Homere, de la douceur de Virgile, de la force de Démosthene dans ses Philippiques, & de la majesté de Ciceron. On prétend que l'Oraison *pro Ligario*, étoit celle dont il admiroit le plus l'art. Je remarquerai à cette occasion que M. Sylvain dans son Traité du Sublime (*a*) rapporte un endroit de cette Oraison, qu'il assure être un des plus beaux traits de l'Antiquité. (*b*)

(*a*) *Pag.* 356. *L.* 2. *c.* 7.

(*b*) *Orat. pro Lig. n.* 3. commençant par ces mots : *Sed hoc quæro, &c.*

Ces études n'empêchoient point l'Abbé Bossuet de donner une grande partie de son temps à la lecture de l'Ecriture Sainte, suivant le conseil de M. Cornet. Il ne fut jamais tenté d'étudier les Mathématiques, non qu'il ne les crût utiles en elles-mêmes, mais parce qu'il étoit persuadé qu'un Ecclésiastique pouvoit mieux employer son temps, que de le passer en des spéculations sèches qui n'avoient aucun rapport à la Religion.

La Philosophie de Descartes lui plut beaucoup, & M. Huet, ennemi déclaré du nouveau systême, rapporte qu'ils eurent à ce sujet des contestations très-vives & en même-temps très-honnêtes. (*a*)

(*a*) *Commentar. pag.* 388. *Amicæ quidèm ac acres tamen habitæ fuerant inter nos concertationes*

M. Boſſuet ſoutint ſa premiere Theſe de philoſophie ſur la fin de l'année 1643.

Il la dédia à M. Coſpean, pour lors Evêque de Liſieux. C'étoit un Prélat fort conſidéré à la Cour. Il étoit Prédicateur ordinaire de la Reine-Mere, Anne d'Autriche : ſon mérite avoit été la cauſe de ſon élévation. Le Duc d'Epernon ayant beaucoup ouï parler de ſon éloquence, alla l'entendre au Collège de Liſieux où cet homme modeſte bornoit ſes talens à l'inſtruction de la jeuneſſe. Il en fut étonné : il en parla avec admiration à la Cour. On voulut l'y voir : les Dames pieuſes le prirent pour leur directeur ; & bientôt après il fut fait Evêque d'Aire, enſuite de Nantes, d'où il paſſa à Liſieux.

L'Abbé Boſſuet brilla dans

la Thèse qu'il soutint. Il y avoit un grand nombre de Prélats, qui furent extrêmement contens du répondant.

IV. Son mérite extraordinaire commence à être connu.

Bientôt après (*a*) on parla de lui dans Paris, comme d'un prodige. Il en fut question à l'Hôtel de Rambouillet, ce célébre rendez-vous de presque tous les gens d'esprit de ce temps-là. Le Marquis de Montausier offrit à la Marquise de Rambouillet de lui faire faire connoissance avec ce jeune Abbé, en qui il vantoit un talent très-singulier. Il assuroit qu'en l'enfermant dans une chambre sans lui donner de livres, & en lui marquant tel sujet de Sermon que l'on voudroit, il en feroit un sur le champ qu'il réciteroit, & dont l'on seroit content. La Mar-

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

quiſe de Rambouillet eut de la peine à croire une choſe ſi extraordinaire : elle ſouhaita d'en avoir la preuve. Le jeune Abbé fut amené à l'Hôtel de Rambouillet. En quelques heures de temps il fit le Sermon ſur le ſujet qui lui avoit été preſcrit, & il le prononça enſuite en préſence d'une grande aſſemblée, qui avoit été convoquée pour être témoin d'une merveille ſi extraordinaire. Le célébre Voiture qui étoit un des auditeurs, dit a cette occaſion : qu'il n'avoit jamais oui prêcher ni ſi tôt ni ſi tard. Il étoit onze heures du ſoir, lorſque le jeune Boſſuet faiſoit ce Sermon ſingulier.

V. Ses liaiſons avec M. Coſpean & l'Abbé de Rançé.

L'Evêque de Liſieux, qui connoiſſoit déja l'Abbé Boſſuet, ayant oui parler de cette facilité merveilleuſe de compoſer,

voulut en être témoin. Il assembla deux Evêques de ses amis : on envoya chercher le jeune Abbé, qui étonna ses auditeurs. M. de Lisieux, après avoir donné quelques avis au jeune Prédicateur, souhaita qu'il voulût répéter ce même Sermon en présence de la Reine-Mere. Il lui recommanda en même-temps de continuer de faire de bonnes études, parce qu'il est impossible de prêcher utilement, si l'on n'est bon Théologien, & si l'on ne sçait point parfaitement la Morale. La présentation à la Reine-Mere n'eut pas lieu, parce que dans ce même tèmps M. Cospean eut ordre de se retirer dans son Diocèse. Ce Prélat étoit Flamand.

Avant cet exil, il avoit procuré à l'Abbé Bossuet la connoissance de l'Abbé de Rancé,

depuis si célébre sous le nom de l'Abbé de la Trappe. Ils vêcurent dans la plus grande liaison, sur-tout depuis que l'Abbé de Rancé revenu de ses dissipations, se prépara à donner à l'Eglise l'édifiant spectacle de la plus parfaite pénitence que l'on eût vû depuis les premiers Anachorètes.

Sa retraite à la Trappe ne fit qu'augmenter son union avec M. Bossuet, qui y fit plusieurs voyages pour y voir son ami, & ranimer sa piété par la présence d'un si grand exemple.

L'Abbé de Rancé étant mort en 1700. les Religieux de la Trappe qui sçavoient jusqu'où alloit la vénération de M. Bossuet pour leur saint Pere, le prierent d'en vouloir bien faire la Vie. Il n'en étoit pas éloigné: il chargea même M. de S. An-

dré de lui chercher des Mémoires. Il en fit aussi quelques-uns, dont M. Marsolier a eû connoissance, & dont il cite ces paroles. (*a*) « Lorsque l'Abbé de la » Trappe commençoit à établir » sa réforme, je fis trois ou qua- » tre voyages à son Abbaye avec » le Pere de Mouchi de l'Ora- » toire, pour y faire des retrai- » tes. Nous allions en secret » entendre les exhortations qu'il » faisoit à ses Religieux au Cha- » pitre, après Primes. Elles » étoient si vives, si fortes & si » touchantes, que nous ne » pouvions retenir nos larmes. » Tous ces Religieux en sor- » toient avec une nouvelle fer- » veur, & des sentimens d'u- » ne componction si extraor- » dinaire, que rien ne leur pa-

(*a*) Ch. XIV. du 3e. Livre de la *Vie de l'Abbé de la Trappe.*

» roissoit impossible. »

Tandis que M. Bossuet se contentoit de recueillir quelques Mémoires sur l'Abbé de la Trappe, M. Marsollier en entreprit la Vie, à la sollicitation de Jacques II. Roi d'Angleterre, qui l'avoit beaucoup connu, & qui étoit rempli de la plus grande estime & du plus profond respect pour ce saint Abbé. M. Bossuet pour lors se borna à revoir une autre Vie qu'en avoit faite Dom Pierre le Nain, Religieux de la Trappe (*a*), frere de M. de Tillemont.

VI. Ses études en Théologie, &c.

Mais pour revenir aux premiers tems de M. Bossuet, il continuoit ses études au Collége de Navarre avec les plus grands succès. (*b*) Après avoir fini sa Philosophie, il alla en

(*a*) Goujet, Tom. 1. de la Biblioth. Ecclésiastique du XVIII. Siecle.

(*b*) *Mémoires manuscrits.*

Théologie. M. Cornet fut si édifié de sa piété & si content de ses progrès, que pour l'attacher à la Maison de Navarre, il le fit recevoir de cette Maison avant qu'il eût fait sa Tentative, ce qui étoit contre la regle.

Il soutint cette These, le 25 Janvier 1648. Elle étoit dédiée au grand Prince de Condé, que les victoires qu'il venoit de remporter à la tête des armées de France, avoient rendu le plus célébre Général de l'Europe. Il vint à cet Acte, suivi d'un nombreux cortège. Le jeune Bachelier y brilla : il adressa au Prince un compliment, qui fut admiré de toute l'assemblée. Le grand Condé en fut si content, que depuis ce temps (*a*) pour me servir des termes de l'Abbé de Choisi, il lui a tou-

(*a*) Discours à l'Académie, pour la réception de M. l'Abbé de Polignac.

jours accordé ſon eſtime & ſa tendreſſe. M. Boſſuet dans l'Oraiſon funebre qu'il a faite de ce Prince, a lui-même rendu un témoignage public, qu'il en avoit été honoré juſqu'à ſa mort de l'amitié la plus flatteuſe. On a pluſieurs Lettres écrites de la main de M. le Prince à M. Boſſuet, qui prouvent la tendre amitié qu'avoit pour lui le grand Condé.

M. Boſſuet fit enſuite un voyage à Metz, où il alloit ſouvent pendant les vacances, pour y remplir les devoirs de Chanoine. C'étoit-là, comme on la ſçû de lui, (*b*) où étant moins diſtrait qu'à Paris, il s'appliqua à la lecture des Peres avec le plus d'attention.

Il reçut cette même année le Soudiaconat à Langres. Il eſt conſtant par toute ſa conduite,

(*b*) *Mémoires manuſcrits.*

que depuis qu'il avoit commencé à se connoître, il s'étoit destiné à l'Etat Ecclésiastique. Ainsi je ne vois aucun fondement à ce que dit un homme très-celebre, (*a*) que M. Bossuet avoit d'abord projetté de prendre le parti de la robbe. Ce fait ne s'accorde pas avec ses actions, & ne peut se concilier avec les Mémoires sur sa vie qui ont été dressés par des Prêtres qui avoient vêcu long-temps avec lui.

Il revint à Paris, après avoir reçu le Soudiaconat à Langres. M. Cornet l'admit dans la Confrairie du Rosaire, établie dans le Collége de Navarre. Il fit en cette occasion un Discours rempli de pieté, le 24 Octobre 1648. dont on voit encore l'éloge dans les Registres de cette Maison.

(*a*) Hist. du Siecle de Louis XIV. par M. de Voltaire.

Son amour pour l'étude ne l'empêcha point d'entrer dans les emplois du Collége. Il eut la complaiſance de vouloir bien être Procureur de la Communauté des Bacheliers, au commencement de l'année 1649. C'étoit pendant les troubles de Paris. Il a ſouvent répété, qu'il avoit gardé quelque temps à la ruelle de ſon lit, quatre ſacs de farine, qui y avoient été dépoſés pour aſſurer la ſubſiſtance de ſes confreres, lorſque Paris étoit menacé de la famine.

M. de Launoi le plus ſçavant Docteur de la Societé de Navarre qui demeuroit pour lors dans le College de ce nom, prit la plus grande eſtime pour le jeune Bachelier. Mais M. Boſſuet ne voulut jamais ſe lier étroitement avec ce Docteur, dont les ſentimens hardis ne lui



paroiſſoient pas pouvoir ſe concilier facilement avec les déciſions de l'Egliſe. Ce fut M. Boſſuet qui quelque temps après, lorſqu'il avoit déja une grande conſidération, fit interdire (*a*) par le crédit de M. le Chancelier le Tellier, les Conférences qui ſe tenoient chez M. de Launoi, dans leſquelles on ne parloit pas avec aſſez de circonſpection des dogmes reçus. Mais cette défenſe ſe fit avec tous les ménagemens que méritoient la probité & les lumieres de M. de Launoi.

M. Boſſuet n'étoit pas encore dans les Ordres, lorſqu'il prit la réſolution de s'adonner à la Prédication, pour laquelle il faiſoit paroître les plus grandes diſpoſitions. Il avoit entendu dire, & il avoit lû dans Ciceron, dans Quintilien, & dans

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

tous les Maîtres d'éloquence, que la prononciation étoit une partie essentielle de l'Orateur. Il imagina qu'en allant quelquefois au Théâtre pour y examiner le jeu des grands Acteurs, il pourroit en tirer quelque avantage. Il y alla donc, mais sans se faire une habitude de cet amusement. Il ne fut pas plutôt dans les Ordres, qu'il renonça pour toujours au spectacle. Il n'y alla plus qu'une seule fois, forcé par Monseigneur de jetter les yeux sur la salle où l'on représentoit à la Cour un des Operas de Lully. (*Mémoires manuscrits.*)

Il reçut à Metz le Diaconat en 1649. Ce fut cette année même, qu'il se lia très-étroitement avec le Maréchal de Schomberg, Gouverneur & Lieutenant général des Evêchés de Metz & de Verdun.

Ce Seigneur faiſoit ſa principale réſidence à Metz, avec Marie de Hautefort qu'il avoit épouſée en ſecondes nôces. Le mari & la femme étoient de la plus grande piété. Ils conçurent pour l'Abbé Boſſuet les ſentimens de la plus parfaite eſtime, & ſe déclarerent publiquement ſes protecteurs. Ce furent eux qui contribuerent le plus à le faire connoître avantageuſement à la Cour. Il en conſerva toute ſa vie une très-grande reconnoiſſance. On aſſure (a) que depuis qu'il fut Evêque de Meaux, il ne paſſoit jamais à Nanteuil qui étoit de ſon Diocèſe, qu'il n'allât dire la Meſſe dans le Prieuré du lieu, où repoſoient les corps du Maréchal & de la Maréchale de Schomberg.

VII. Sa Licence & ſes Theſes : anecdotes à ce ſujet.

Il entra en Licence en 1650.

(a). *Mémoires manuſcrits.*

M.

M. Cornet exigea de lui qu'il fût Directeur de la Confrairie du Rosaire établie au College de Navarre; & en conséquence il faisoit tous les Samedis une Exhortation. Il est fait mention dans les Registres du Collége d'un Discours qu'il fit le 14. Août 1650. veille de l'Assomption, sur le triomphe de la Sainte Vierge, rempli d'onction, de sçavoir & d'éloquence (*a*).

Il soutint sa Sorbonique le 9. Novembre 1650. Elle occasionna une discussion avec l'Abbé Chamillard, qui pour lors étoit Prieur de Sorbonne. Il avoit exigé de l'Abbé Bossuet des preuves par écrit de quelques conclusions de sa These. M. Pereyret qui pour lors étoit Grand-Maître de Navarre, fut

(*a*) On a encore ce Discours; il y a des traits admirables. On n'a cependant pas jugé à propos de l'imprimer, parce que tout n'y est pas d'une égale beauté.

offensé qu'on eût fait une espece d'affront au plus digne sujet de la Licence. Il imagina que ce pouvoit être un effet de la rivalité des deux Maisons, & conjointement avec les Docteurs de Navarre, il ordonna à l'Abbé Bossuet de ne donner au Prieur de Sorbonne que le titre de *Doctissime domine Prior*, au lieu de celui de *Dignissime*, qu'on étoit dans l'usage de lui donner, & qu'en conséquence il prétendoit lui être dû. Le Prieur offensé de ce que l'Abbé Bossuet manquoit au cérémonial, & soutenu des Docteurs de la Maison de Sorbonne, rompit l'Acte. Les Docteurs de la Maison de Navarre se transporterent aux Jacobins, où se rendirent tous les Bacheliers de la Licence, & l'Acte fut soutenu dans l'Ecole de S. Thomas. La Maison de Sorbonne prétendit

qu'il étoit nul. Cette contestation donna occasion à un Procès, qui fut porté à la Grand'-Chambre. L'Abbé Bossuet plaida lui-même sa cause en latin. (*a*) L'Abbé Chamillard qui étoit présent, n'osa se commettre avec un adversaire si redoutable : il laissa parler pour lui & pour la Sorbonne, les Avocats. M. Omer Talon, Avocat Général, conclut pour l'Abbé Bossuet, & l'Arrêt lui fut favorable. M. le premier Président, l'illustre Matthieu Molé, en le prononçant fit l'éloge de l'Abbé Bossuet. Mais en même-temps qu'il fut décidé que la These soutenue aux

(*a*) On n'a jamais pû retrouver ce Discours, ni l'Eloge de M. le Prince fait le jour de la Tentative, malgré les recherches qui en ont été faites par un homme qui avoit été très-attaché à M. Bossuet. *Mémoires manuscrits.*

Jacobins tiendroit lieu de Sorbonique, il fut reglé qu'à l'avenir le Prieur de Sorbonne seroit traité de *Dignissime*, suivant l'usage ordinaire. L'Arrêt est du 26 Avril 1651.

M. l'Abbé Bossuet finit sa Licence cette même année. Il s'étoit fort appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, & avoit lu avec grande attention les Peres & les Conciles. S. Thomas étoit son maître dans la Scholastique, & il a fait gloire toute sa vie de ne jamais s'écarter de sa doctrine. Il aimoit à répeter qu'il en trouvoit les principes plus suivis & plus conformes à la doctrine commune de l'Eglise & de S. Augustin, que ceux des autres Ecoles. Il embrassa jusqu'au système de la Prémotion physique, qu'il regardoit comme un principe très-propre & très-solide pour ex-

pliquer les principales difficultés de la matiere de la Grace. C'eſt ce que l'on peut voir dans la *Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres*, imprimée dans le ſecond volume de ſes *Œuvres poſthumes*. Il y explique toute l'œconomie de ce myſtère, les divers ſentimens de l'Ecole, les difficultés qui ſe trouvent dans chaque ſyſtême, ce que la Tradition & les déciſions de l'Egliſe nous obligent de croire, enfin ce qui eſt de foi, ce qui n'eſt que de curioſité, & dont il faut s'abſtenir, comme dit S. Auguſtin.

Il brilla dans la Licence : ſes Theſes & ſes diſputes le faiſoient admirer. C'eſt le témoignage qu'en ont rendu ſes maîtres & ſes compagnons d'étude. Cependant il n'eut que le ſecond lieu, quand il fut queſ-

tion de prendre le bonnet de Docteur. Ce fut l'Abbé de Rancé qui eut le premier, peut-être que l'avantage qu'il avoit d'appartenir à des Ministres puissans & à des Prélats considérables, contribua à lui faire donner cette préférence sur l'Abbé Bossuet.

VIII. Il est reçu Docteur : ses dispositions.

Il se prépara à la prise de bonnet, comme à une des plus importantes actions de sa vie. Il la regardoit comme un dévouement de sa personne à la défense de la vérité, pour laquelle il croyoit devoir exposer sa vie si l'occasion s'en présentoit. Il se ressouvenoit encore étant Evêque de Meaux, du discours qu'il prononça dans cette occasion devant le Chancelier de l'Université, à l'Archevêché ; & il le répeta un jour devant les Ecclésiastiques avec les-

quels il demeuroit. Ils nous l'ont conservé, & on peut le voir dans la note. (*a*)

Ce fut le 16 Mai 1652. qu'il prit le bonnet de Docteur. Les plus célébres Théologiens pensoient de même dans ce temps-là, de l'importance des devoirs auxquels engage la dignité de Docteur. Il est rapporté dans l'Histoire du grand & illustre Antoine Arnaud, qui prit le

(*a*) *Ibo te duce lætus ad sanctas illas aras testes fidei doctoralis, quæ majores nostros toties audierunt; ibi exiges à me pulcherrimum illud sanctissimumque jusjurandum, quò caput hoc meum addicam neci propter Christum, meque integrum devovebo veritati. O vocem non jam Doctoris, sed martyris; nisi fortè ea est convenientior Doctori, quo magis martyrem decet. Quid enim Doctor nisi testis veritatis. Quamobrem, ô summa paterno in sinu concepta veritas, quæ elapsa in terras te ipsam nobis in Scripturis tradidisti, tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum imus quicquid in nobis spirat, intellecturi posthac quam nihil debeant sudoribus parcere, quos etiam sanguinis prodigos esse oporteat.*

bonnet de Docteur dix ou onze ans avant M. Bossuet, le 19 Décembre 1641. que (*a*) le jour de cette cérémonie, se tournant vers ceux qui prenoient le bonnet avec lui, il leur dit : » Je ne sçai, Messieurs, » si nous pensons assez à l'action » que nous allons faire. Ce n'est » pas ici une simple cérémonie : » c'est un grand engagement, » & il ne faut pas y entrer sans » avoir bien fait réflexion jusqu'où il peut nous conduire » dans la suite, & dans les rencontres que Dieu fera naître. »

M. Bossuet étoit augmenté de dignité dans l'Eglise de Metz. (*b*) Il fut Archidiacre de Sarrebourg, environ deux ans. Il fut fait ensuite grand Archidiacre,

(*a*) *Hist. de M. Arnaud*, *pag.* 42.
(*b*) *Hist. de Meaux*, *Liv.* V. *n.* 67.

le 5 Septembre 1654.

Il avoit reçu l'Ordre de Prêtrise dans le Carême de l'an 1652. Dès qu'il fut Prêtre, il crut devoir célébrer fréquemment la Messe : il avoit coutume de la dire les Dimanches & les Fêtes, suivant l'esprit du Concile de Trente ; il la disoit aussi tous les jours des Octaves des grandes Fêtes, les jours de jeûne, & tout le Carême.

IX. Ses liaisons avec M. Vincent de Paul.

Pour se bien préparer à sa premiere Messe il fit une retraite à S. Lazare. Vincent de Paul, Instituteur des Lazaristes, & Supérieur général de cette Congrégation, y étoit pour lors. L'Abbé Bossuet lia une étroite amitié avec ce saint Prêtre, qui l'associa à la compagnie des Ecclésiastiques connus sous le nom de Messieurs de la Conférence du Mardi.

Ces Conférences avoient commencé l'an 1633. & avoient toujours éte continuées depuis avec un très-grand fruit. (*a*) L'assemblée de ces Messieurs, petite au commencement, se multiplia avec une bénédiction particuliere : elle a servi comme d'une pépiniere sacrée qui a fourni à la France un grand nombre de Prélats respectables : plus de deux cens Ecclésiastiques y furent reçus pendant la vie de M. Vincent. Il n'y admettoit que ceux qui étoient dans les Ordres Sacrés, & leur réception ne se faisoit qu'après une longue information sur leurs mœurs. Leurs emplois étoient d'aller catéchiser & confesser dans les Hôpitaux, dans les prisons & dans les Villages.

(*a*) Vie de *Vincent de Paul*, liv. 1. ch. 27. liv. 2. ch. 3.

On traitoit dans les Conférences du Mardi, de tout ce qui pouvoit avoir rapport au ministere Ecclésiastique & aux vertus convenables à un Ministre de l'Evangile. M. Bossuet est convenu que c'étoit à M. Vincent après Dieu, qu'il devoit l'amour qu'il avoit pour la piété & pour la discipline Ecclésiastique. Il en fut toute sa vie très-reconnoissant, & dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Clement XI. pour solliciter la Canonisation du Bienheureux Vincent de Paul, le 2 Août 1702. (*a*) il rappelle avec complaisance le tems qu'il avoit passé sous la discipline de ce pieux Ecclésiastique. Vincent, que la Reine Anne

(*a*) *In eam Sodalitatem cooptati sumus, quæ pios Presbyteros, ipso duce & auctore, in unum colligebat. De divinis rebus per singulas hebdomadas ille nos ad sacerdotium promovendos suâ suorumque operâ juvit.*

d'Autriche respectoit beaucoup, avoit une grande considération à la Cour ; mais il ne faisoit usage de son crédit que pour engager la Reine à faire de bonnes actions, & pour lui recommander ceux en qui il connoissoit du mérite. Il lui parla souvent de l'Abbé Bossuet, comme d'un sujet de la plus grande espérance.

X. Son peu d'ambition l'engage à aller demeurer à Metz.

M. Cornet de son côté se proposa de lui faire faire son chemin par le moyen du Cardinal Mazarin premier Ministre, & distributeur des graces. Ce Grand-Maître avoit imaginé de faire au Collège de Navarre un bâtiment qui pût disputer de magnificence à ce que le Cardinal de Richelieu avoit fait en faveur de la Sorbonne, & il le proposa au Cardinal.

Le premier Ministre donna

dans ce projet, & crut que rien ne feroit plus honorable pour fon Miniftere que d'imiter l'exemple de fon Prédéceffeur, & même de chercher à le furpaffer. Mais quand il fut queftion de commencer l'ouvrage, le Grand-Maître de Navarre fut retenu par la confidération de fon âge avancé, & de la foibleffe de fa fanté. Il craignit avec raifon de ne jamais voir ce projet exécuté, & que fi le Cardinal & lui mouroient au milieu de l'exécution, le Collège de Navarre ne s'en trouvât que plus mal. Pour prévenir une partie de ces inconvéniens, dès qu'il vit l'Abbé Boffuet Docteur, il le follicita vivement d'accepter la place de Grand-Maître de Navarre. Il lui repréfenta que ce pofte ne pouvoit que contribuer à fon avancement, par la liai-

ſon qu'elle lui procureroit avec le premier Miniſtre, auprès duquel il ſe trouveroit engagé de travailler. Il lui fit appercevoir auſſi que ce ſeroit un très-grand honneur pour lui de rendre un ſervice ſignalé à la Maiſon de Navarre, & à tout le corps de l'Univerſité, qui verroit avec une extrême ſatisfaction ſon plus ancien Collège être ainſi décoré.

L'Abbé Boſſuet ne donna point dans ce projet : il le regarda comme inſpiré plutôt par la rivalité & la vanité que par des motifs de piété. Il crut qu'il étoit plus convenable pour lui d'aller à Metz, où l'appelloit ſon devoir de Chanoine & d'Archidiacre. Il s'y rendit donc, & il y remplit ſes fonctions avec la plus grande exactitude. (*a*) Il

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

étoit le premier à tous les Offices, où il édifioit tous ceux qui étoient témoins du recueillement avec lequel il chantoit les louanges du Seigneur. Il s'occupoit d'ailleurs à étudier, & principalement à méditer l'Ecriture-Sainte, & à approfondir la Tradition. Il sçavoit la Bible presque par cœur.

XI. Jugement qu'il portoit des principaux Peres de l'Eglise.

Ceux qui nous ont laissé des Mémoires sur sa vie, nous ont appris le jugement qu'il portoit des principaux Peres de l'Eglise. Il regardoit S. Chrysostôme, comme un modele pour ceux qui doivent monter en chaire: Il disoit que c'étoit le plus grand & le plus parfait Prédicateur qu'il y eût eû dans l'Eglise. Il donnoit la préférence à S. Augustin sur tous les autres Peres: Il le lisoit continuellement, afin (disoit-il) d'y apprendre les

grands principes de la Religion. Il en avoit fait de longs extraits sur sa Théologie & sur sa maniere de prêcher. Il avoit d'abord lû ce Pere dans l'ancienne édition connue sous le nom du grand Navire, & l'exemplaire dont il s'étoit servi étoit rempli de ses remarques. Lorsque l'édition des Bénédictins parut, il lui donna la préférence qu'elle méritoit : il ne faisoit plus aucun voyage qu'il ne l'eût avec lui.

Il s'étoit tellement nourri de la doctrine de ce Saint (*a*), & il étoit si attaché à ses principes, qu'il n'établissoit aucun dogme, ne faisoit aucune instruction, ne répondoit à aucune difficulté que par S. Augustin. Il y trouvoit la défense de la foi, & la doctrine des mœurs. Quand il avoit un

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

Sermon à faire, il prenoit Saint Augustin. Quand il avoit une erreur à combattre, un point de foi à établir, il lisoit S. Augustin. Il s'étoit fait une si grande habitude de son style, de ses principes & de ses propres paroles, qu'il a rétabli une lacune de huit lignes dans le Sermon 299. de l'Edition des Bénédictins. Ce Sermon n'avoit pas encore paru. Les Bénédictins ont reconnu que cette lacune avoit été bien rétablie, & ils en ont fait honneur à M. Bossuet. (*a*)

Il avoit aussi un respect & une estime très-particuliere pour S. Bernard, qu'il regardoit comme un fidèle disciple de S. Augustin. Il louoit fort l'élevation de son esprit, & sur-tout son onction & sa pieté.

XII. Ses prédications.

Il faisoit très fréquemment

(*a*) Dernier Tome, à la Table.

ſa cour, étant à Metz, au Maréchal & à la Maréchale de Schomberg. Il y avoit d'autant moins de répugnance, qu'ils avoient l'un & l'autre beaucoup de piété. Ce furent eux qui l'engagerent à faire uſage des grandes diſpoſitions qu'il avoit pour la Chaire, autant pour leur édification que pour l'obliger à cultiver le talent extraordinaire qu'il avoit pour la prédication. On l'admiroit d'autant plus qu'on n'avoit point encore vû en France de bons Sermons; & comme l'a très-bien remarqué un célebre Académicien, (*a*) qu'étoit-ce parmi nous que l'éloquence de la Chaire, avant que les Flechier nous euſſent appris les graces de la diction, que les Boſſuet nous euſſent

(*a*) *Hiſt. de l'Académie par M. l'Abbé d'Olivet, pag.* 144.

donné une idée du pathétique & du ſublime, que les Bourdaloue nous euſſent fait préferer à tout le reſte la raiſon miſe dans ſon jour. Juſqu'alors ce qu'on appelloit prêcher, c'étoit mettre enſemble beaucoup de penſées mal aſſorties, ſouvent frivoles & les énoncer avec de grands mots.

M. l'Abbé Boſſuet avoit l'avantage de réunir le ſublime avec la plus grande facilité pour la compoſition. Un jour qu'il dînoit au Gouvernement, dans l'Octave des Rois, M. le Maréchal, & Madame la Maréchale, le preſſerent de faire ſur le champ un Sermon ſur le Myſtère du temps, avec tant d'inſtance qu'il ne put les refuſer, malgré la répugnance qu'il avoit de traiter les choſes ſublimes ſans les avoir médité profondément.

Il choisit le changement d'eau en vin, & prit occasion de parler du changement de la loi en grace, de la crainte en amour, & des figures en verité ; & comme il étoit rempli de ces grands principes, il les exposa d'une façon si brillante & si pathétique, que ses auditeurs ne pouvoient revenir de la surprise d'admiration que leur causoient son éloquence, ses profondes connoissances & surtout sa facilité.

XIII. Il commence à traiter la Controverse.

Ce fut à Metz qu'il commença à entrer dans la carriere de la Controverse, dans laquelle il a rendu à l'Eglise des services essentiels, qui lui ont procuré un nom immortel. M. de Verneuil étoit pour lors Evêque de Metz. Il avoit pour Grand-Vicaire de confiance, Pierre de Bedacier, qui de Religieux de l'Ordre de Cluni & de Vicaire Général de

Marmoutier, avoit été fait Evêque d'Augusta, & gouvernoit l'Evêché de Metz sous l'autorité de l'Evêque. Il conçut une estime particuliere pour l'Abbé Bossuet. Il crut qu'avec un si grand fond de lumieres, & une éloquence si persuasive, personne ne seroit plus capable que M. Bossuet de travailler efficacement à la conversion des Calvinistes, dont le nombre étoit très-grand dans le Diocese. Il lui proposa de faire une étude profonde de toutes les questions qui partageoient les Catholiques d'avec les Protestants. M. Bossuet suivit son conseil, & il ne fut pas long-temps sans trouver occasion de donner des preuves de son zéle & de sa science.

Il y avoit à Metz un Ministre qui étoit regardé dans le parti

Proteſtant comme un fort ſavant Théologien ; c'étoit l'homme le plus éloquent de ſa province, ſuivant le témoignage de Bayle (*a*) : on le nommoit Paul Ferri. Il publia en 1654. un Catéchiſme, où il ſe propoſa d'établir ces deux propoſitions : 1°. que la réformation avoit été néceſſaire : 2°. que, quoiqu'on pût ſe ſauver dans la Communion de l'Egliſe Romaine avant la réformation, depuis la réformation cela n'étoit plus poſſible.

L'Evêque d'Auguſta n'eut pas plutôt vû cet Ouvrage qui pouvoit être très-dangereux, qu'il engagea M. l'Abbé Boſſuet à le réfuter. C'eſt ce qu'il fit l'an 1655. par un Livre qui a pour titre : *Réfutation du Catéchiſme du Sieur Paul Ferri.* Ce fut

(*a*) *Dictionnaire de Bayle.*

par cet Ouvrage que M. Boſſuet commença à ſe faire connoître avantageuſement du public.

Il fut approuvé par l'Evêque d'Augusta, qui en fait un très-grand éloge dans ſon Approbation. M. Boſſuet le dédia au Maréchal de Schomberg, & dans l'Epître dédicatoire, il lui témoigne une grande reconnoiſſance » de tant d'honneurs » qu'il en a reçu, de tant d'obli- » gations effectives, de tant de » bienfaits qui ſont ſi connus, » de tant de graces que je ne » puis expliquer » Ce ſont ces termes.

L'Auteur fait voir dans la premiere Section de ſon Ouvrage, que l'on peut ſe ſauver en la Communion de l'Egliſe Romaine même par les principes du Miniſtre ; dans la ſeconde, que la foi du Concile de Trente

touchant la Juſtification & le mérite des bonnes œuvres, nous a été enſeignée par l'ancienne Egliſe, & qu'elle établit fortement la confiance du fidele en Jeſus-Chriſt ſeul. Il prouve enſuite qu'il eſt impoſſible de ſe ſauver dans la Réformation prétendue, parce qu'on ne peut faire ſon ſalut dans le Schiſme.

Ce Livre eut un ſi grand ſuccès qu'on aſſure (*a*) que le parti Huguenot en fut ébranlé. M. Boſſuet & le Miniſtre Ferri reſterent amis; car l'averſion du nouveau Controverſiſte pour les erreurs de ceux qui n'étoient pas ſoumis à l'Egliſe, ne l'empêchoit pas de les traiter avec égard & politeſſe. On prétend que quatorze ans après que le Livre de l'Abbé Boſſuet eût paru,

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

le Ministre Ferri étant attaqué d'une grande maladie dont il mourut, le 27 Décembre 1669. demanda à voir M. Bossuet, pour conférer avec lui sur la Religion; mais que les Ministres ses Confreres craignant que cette conférence ne ramenât Ferri à la Religion Catholique, empêcherent cette entrevûe (a)

XIV. Il dirige une Mission à Metz, &c.

On ne fut pas long-temps à la Cour sans être informé que le Livre de M. Bossuet avoit disposé favorablement un grand nombre de Protestans de Metz en faveur de l'Eglise Catholique. Il fut résolu de profiter des circonstances, & d'y envoyer une Mission. M. Vincent, qui avoit toute la confiance de la Reine-Mere dans les matieres qui avoient rapport aux affaires Ecclésiastiques, fut chargé d'ordonner tout ce qui seroit

(a) *Memoires manuscrits.*

néceſſaire pour l'exécution de cette pieuſe entrepriſe. Il écrivit ſur le champ à M. Boſſuet pour le prier de diriger cette Miſſion. La Reine-Mere fit adreſſer à ce ſujet une Lettre de cachet à l'Abbé Boſſuet. M. Vincent choiſit pour Miſſionnaires, les plus habiles Eccléſiaſtiques de la Conférence du Mardi, à la tête deſquels étoit M. l'Abbé de Chandenier, neveu du Cardinal de la Rochefoucaut. Ils allerent à Metz, & ils deſcendirent chez M. Boſſuet : ils préparerent les matieres avec lui.

La Miſſion s'ouvrit le jour des Cendres de l'an 1658. L'Abbé Boſſuet la commença par une prédication, & agit avec tant de zèle, que l'Abbé de Chandenier écrivit au Bienheureux Vincent, que M. Boſſuet méritoit bien une lettre de félicitation de ſa part. Ce bon Prêtre

en conséquence lui écrivit une Lettre très-honnête & très-chrétienne. (*a*)

M. l'Evêque de Metz, qui avoit fort à cœur de réunir à l'Eglise tous ceux qui en étoient séparés, établit dans son Diocèse une Communauté de Filles qui devoient être occupées du soin d'instruire les personnes de leur sexe, qui formoient le projet de se faire Catholiques. Il nomma M. Bossuet leur Supérieur, & le chargea de faire un Reglement pour cette Communauté. Il fut imprimé l'an 1672.

L'Evêque d'Augusta s'étant mis en chemin sur la fin de l'an 1659. pour aller de Metz à Paris, tomba malade à Château-

(*a*) Le dépositaire des papiers de M. Bossuet, conserve encore beaucoup de Lettres, qui sont autant de témoignages de la grande liaison qui étoit entre M. Bossuet & ce saint Prêtre.

Thierri, d'où il fut transporté au Château du Charmel, & y mourut peu de temps après. Se sentant fort mal, il fit écrire à M. l'Abbé Bossuet, qu'il auroit grande envie de le voir avant que de mourir. M. Bossuet se rendit aux instances de son ami. Dès qu'il fut arrivé au Charmel, M. de Bedacier fit en sa faveur une démission du Doyenné de Gassicour près de Mante, de l'Ordre de Cluni. Le Cardinal Mazarin qui étoit Abbé de Cluni, lui en fit expédier les provisions; mais ce premier Ministre étant mort le 9 Mars 1661. il y eut un grand procès au sujet de ce bénéfice qui resta à l'Abbé Bossuet.

XV. Il est fait Doyen de la Cathédrale.

L'année suivante 1662. le Doyenné de Metz vacqua. Tous les Chanoines d'une voix unanime, l'offrirent à l'Abbé Bossuet. Il y en avoit un qui s'ap-

pelloit Royer, qui lui avoit donné le Canonicat dont il jouissoit depuis sa tendre jeunesse : il étoit fort vieux & il auroit souhaité mourir Doyen de Metz. Il vint trouver M. Bossuet, & lui représenta que s'il vouloit consentir qu'il passât devant lui au Doyenné, il n'auroit pas long-temps à attendre : il lui promit même en riant, de ne garder cette place tout au plus que deux ans. M. Bossuet lui protesta qu'il consentoit de tout son cœur à son élection, & même que pour n'y point faire d'obstacle, il alloit s'absenter de Metz. L'élection se fit, & les intentions de M. Bossuet étant connues, Royer fut élu Doyen, le 16 Août 1662. Il tint parole à l'Abbé Bossuet : il mourut après deux années. Le Doyenné ayant ainsi vacqué

de nouveau, l'Abbé Bossuet fut nommé Doyen le 10 Septembre 1664. Il se trouvoit pour lors près de dix mille livres de rente, & il se croyoit très-riche.

XVI. Lors de ses voyages à Paris, il prêche avec éclat.

Les affaires de son Chapitre & les siennes l'appelloient souvent à Paris, où s'occupant à faire des Instructions publiques, il acquéroit une grande réputation de piété, de science & d'éloquence. Il se rendoit fort exactement aux Conférences du Mardi, & il fit à la priere du Bienheureux Vincent, dans l'Eglise de S. Lazare, les Entretiens pour l'Ordination de la Pentecôte de l'an 1659.

M. Vincent étant mort le 27 Septembre 1660. René Almeras fut son successeur dans le Généralat de l'Ordre des Lazaristes. M. Bossuet fut également

lié avec ce nouveau Général, & il fit à sa sollicitation, les Instructions pour les Ordinations, aux Fêtes de la Pentecôte des années 1663. & 1664. Comme cela avoit été annoncé, il y eut plusieurs Ecclésiastiques qui choisirent ce temps pour se préparer aux Ordres : on compte parmi ceux-là, l'Abbé Claude Fleuri, si célébre par son Histoire Ecclésiastique.

M. Bossuet fut bientôt connu de tout Paris, par le succès merveilleux de ses Prédications. Il fit un Panégyrique de S. Paul, dans l'Eglise de ce nom, dont on s'entretint long-temps. On le nommoit le *Surrexit Paulus* de l'Abbé Bossuet, parce que c'étoit le Texte de son Discours. Il prêcha le Carême de l'an 1658. aux Minimes de la Place Royale : cétoit un concours

prodigieux pour l'entendre. Les Panégyriques qu'il y fit de saint François de Paule & de sainte Therese, eurent un éclat étonnant.

La Marquise de Senecey, Dame d'honneur de la Reine-Mere Anne d'Autriche, conjointement avec la Comtesse de Flex sa fille reçue en survivance, avoient la plus grande estime pour l'Abbé Bossuet. Elles souhaitoient toutes deux passionnément, que la Reine pût l'entendre. Comme elle alloit souvent à l'Eglise des Feuillans de la rue saint Honoré, ces Dames imaginerent d'engager François Bossuet, Sécretaire du Conseil, grand ami des Feuillans, de prier ces Peres d'obtenir de l'Abbé Bossuet le Panégyrique de S. Joseph de l'an 1660. Elles espéroient que la Reine,

qui étoit fort pieuſe, ne manqueroit pas d'aller l'entendre. L'Abbé Boſſuet céda aux inſtances de ſon parent, & Anne d'Autriche qui avoit ouï parler très-avantageuſement du Prédicateur, voulut aſſiſter à ce Sermon. Elle ſe rendit à l'Egliſe des Feuillans, accompagnée de la Marquiſe de Senecey & de la Comteſſe de Flex. Elle fut ſi contente du Prédicateur, qu'après l'avoir entendu, elle dit à l'Abbé Boſſuet qu'elle ſouhaitoit qu'il prêchât le même Sermon l'année ſuivante. Il parloit quelquefois de ce Diſcours, comme de ce qu'il avoit fait de mieux dans ce genre, & l'on prétend que Santeuil a profité d'une de ſes penſées dans l'Hymne qu'il a fait ſur S Joſeph.

Il prêcha le 8 Septembre de

la même année aux grandes Carmélites, le Sermon de la Vêture de Mademoiſelle de Bouillon, nommée en Religion, Dame Emilie de la Paſſion. C'étoit l'aînée des deux ſœurs du Cardinal de Bouillon. La Reine-Mere & la Reine régnante aſſiſterent à ce Sermon, qui fut écouté avec les plus grands applaudiſſemens.

La Reine Anne d'Autriche, avoit eû une ſi grande ſatisfaction à entendre le Panégyrique de S. Joſeph, qu'elle ſuivoit tous les Sermons de l'Abbé Boſſuet. Elle lui fit prêcher l'Avent de l'année 1661. & le Carême de 1663. devant le Roi, dans la Chapelle du Louvre. Sa Majeſté en fut ſi contente, qu'elle fit écrire par M. Roſe, Secrétaire du Cabinet, à M. Boſſuet le pere, devenu Doyen du

Parlement de Metz, pour le féliciter ſur les talens & les ſuccès de ſon fils, & lui faire part de la ſatisfaction que Sa Majeſté avoit eu de l'entendre.

Cet heureux pere s'étoit donné tout entier à la piété. Après avoir marié Antoine Boſſuet, ſon fils aîné, il avoit pris le parti de l'Egliſe. Il avoit été ordonné Diacre, & il rempliſſoit avec honneur & édification la dignité de grand-Archidiacre de Metz.

L'Abbé Boſſuet cherchoit plus à faire des Diſcours inſtructifs, que des Sermons d'apparat. L'an 1663. il fit pluſieurs Entretiens pour la Bourſe Cléricale de S. Nicolas du Chardonnet : il en fit au Séminaire des Trente-trois, établi vers ce tems à l'Hôtel d'Albiac, montagne Sainte Genevieve. Ces Diſ-

cours, dont on n'eût jamais parlé, s'ils n'eussent pas été faits par un homme supérieur, avoient la plus grande célébrité.

XVII. Sa premiere Oraison funebre : suite de ses Sermons.

Il fit cette même année, sa premiere Oraison funebre, & ce Discours étoit un témoignage public de la reconnoissance qu'il avoit des bons offices que M. Cornet lui avoit rendu pendant sa jeunesse.

Ce Grand-Maître de Navarre mourut à l'âge de 71 ans, le 18 Avril 1663. Neuf jours après sa mort, on lui fit un service solemnel dans la Chapelle du Collége, où il avoit été inhumé. M. de la Mote-Houdancourt, Archevêque d'Ausch, y officia pontificalement. L'Archevêque de Paris, les Evêques d'Amiens, de Laon, de Soissons, de Chartres, de Châlons, de Lisieux, du Puy, de Rennes, de Valence

& de Lavaur, y aſſiſterent. M. Boſſuet fit un bel éloge de ſon Maître, quoiqu'il n'eût eu qu'une ſemaine pour le compoſer.

Il y rapporta un trait de la probité de M. Cornet, qui mérite de n'être pas oublié. Il avoit recommandé à un Juge qui avoit beaucoup d'égards pour lui, le procès d'un de ſes amis, & cet ami le gagna. M. Cornet craignit dans la ſuite, que l'affaire à laquelle il s'étoit intéreſſé ne fût mauvaiſe, & que ce ne fût ſa ſollicitation qui eût contribué à la faire gagner, & il répara de ſes deniers le tort qu'il crut avoir été fait à la partie contre laquelle il avoit ſollicité.

M. l'Abbé Boſſuet continuoit de prêcher. Son éloquence noble, ſublime & inſtructive, attiroit tout le monde à ſes Ser-

mons. Il prêcha en 1665. le Carême dans l'Eglife de S. Thomas du Louvre: les Reines le fuivirent. Il prêcha cette même année, le Panégyrique de S. Thomas d'Aquin, chez les Jacobins de la rue S. Honoré: la Reine-Mere alla l'entendre. Le Roi voulut qu'il prêchât encore devant lui, & il prêcha en préfence de Sa Majefté le jour de la Touffaints, & l'Avent qui fuivit cette Fête. On dit au Roi que le pere du Prédicateur avoit été un des auditeurs de fon fils; & Louis répondit: *Il doit être bien content de l'entendre fi bien prêcher.*

Pendant cet Avent le Duc de Foix, qui avoit fait une Confeffion générale à l'Abbé Boffuet, tomba malade de la petite vérole & demanda fon Confeffeur qui fe trouva fort embarraffé,

ſur-tout à cauſe du genre de la maladie qui ne lui permettoit plus de paroître devant le Roi. Le malade ayant inſiſté, M. Boſſuet fit demander au Roi la permiſſion d'aller voir le Duc de Foix. Louis XIV. y conſentit, & l'Abbé Boſſuet alla s'enfermer avec le Duc, qui mourut. Les ſoins que M. Boſſuet lui donna, l'empêcherent de prêcher un des Dimanches de l'Avent.

Le Roi fut ſi content des Sermons de cet Avent, qu'il ſouhaita que l'Abbé Boſſuet prêchât devant lui le Carême de l'an 1666. Il le fit à S. Germain en Laye, dans la Chapelle du Château, où le Roi s'étoit retiré à cauſe de la mort de la Reine-Mere, arrivée au mois de Janvier de cette année.

Il prêchoit à Metz lorſqu'il y étoit, ainſi qu'à Paris.

Il étoit retourné à ſon Egliſe l'an 1667. On le pria de prêcher la Fête de l'Aſſomption, dans la Cathédrale : il y conſentit. Il étoit près de monter en chaire, lorſqu'on vint l'avertir que ſon pere étoit à toute extrémité, & que pour peu qu'il tardât il ne le verroit plus. Il n'héſita pas entre ſon Sermon & ce qu'il devoit à la nature. Il ne prêcha point : il ſe tranſporta très-promptement chez ſon pere, auprès duquel il arriva aſſez tôt pour lui fermer les yeux.

Il revint à Paris l'an 1668. Il y expliqua pendant le Carême les Epîtres du temps, au parloir des Carmélites. C'étoit comme une Conférence, où aſſiſtoient la Princeſſe de Conti, la Ducheſſe de Longueville, & d'autres Dames d'une grande pieté.

Un Sermon qui eut un très-

grand éclat, ce fut celui qu'il prêcha le jour de la Fête de S. André de l'an 1668. aux grandes Carmélites, pour confirmer le Vicomte de Turenne dans sa réunion faite à l'Eglise le 28. d'Octobre précedent. M. Bossuet convenoit que c'étoit une de ses meilleures Pieces. M. de Turenne en fut si content qu'il suivit l'Abbé Bossuet, à l'Avent qu'il prêcha cette année dans S. Thomas du Louvre. Ses Sermons étoient des instructions dont le principal but étoit de confirmer dans la foi le nouveau converti.

Il fit cette même année 1668. sur la fin, le Panegyrique de S. Thomas de Cantorberi. La Reine qui l'entendit, en fut si contente, & en fit au Roi un récit si avantageux, que Sa Majesté retint l'Abbé Bossuet pour prê-

cher devant lui l'Avent de 1669.

XVIII. Comment il composoit ses Sermons.

Ce qu'il y a de plus singulier, & dont on ne sçauroit trop s'étonner, c'est la facilité avec laquelle M. Bossuet faisoit des Sermons, dans lesquels il y avoit des morceaux de la plus sublime éloquence. On sçait d'un Ecclésiastique qui a été vingt ans avec lui (*a*) qu'il ne préparoit presque point ses Sermons, qu'il n'y pensoit que peu de jours & même peu d'heures avant que de les prononcer. Sa facilité & son abondance lui fournissoient sur le champ ce qu'il devoit dire. La considération actuelle du lieu, des personnes & du temps, le déterminoient sur le choix du sujet. Lorsqu'il prêchoit un Avent ou un Carême, il ne se préparoit que pour le Sermon qu'il avoit à

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

prêcher. Il mettoit seulement sur le papier son dessein, son texte, ses preuves, sans s'astreindre, ni aux paroles, ni au tour, ni aux figures. Il disoit lui-même, que s'il avoit voulu faire autrement, son action auroit langui, & que son discours se seroit énervé.

Il faisoit ensuite une méditation profonde la matinée du jour qu'il avoit à parler, le plus souvent sans rien écrire davantage, pour ne se pas distraire; parce que son imagination alloit plus vîte que n'auroit été sa main. Maître de ses pensées, il fixoit dans sa mémoire les expressions dont il vouloit se servir. L'après-dinée, il méditoit de nouveau son discours, & il le dictoit comme s'il l'avoit lû, en y changeant, ajoutant & retranchant, comme l'on fait la plume à la main. Enfin, monté en Chaire, il se regloit sur les

impreſſions qu'il avoit faites ; & il ſe proportionnoit à la ſituation de ſes auditeurs. Il n'a jamais repeté, ni le même Carême, ni le même Avent.

Ses ſujets étoient toujours relatifs à la condition de ſes auditeurs. Il parloit aux Rois & aux Grands de leurs devoirs, avec la même liberté qu'il parloit aux particuliers ; & cependant toujours avec une ſageſſe & une prudence, qui le faiſoient admirer de tout le monde. Quand il travailloit à ces Oraiſons funebres, qui lui ont acquis la réputation d'un des hommes les plus éloquens que la France ait jamais eû, & dans leſquelles il entre des faits où il n'y a rien à changer, il écrivoit ſur du papier à deux colonnes : il y mettoit l'une auprès de l'autre des expreſſions différentes, dont il ſe réſervoit le choix dans la cha-

leur de la prononciation. On a trouvé dans ſes porte-feuilles ſes Carêmes en quelques feuilles volantes, avec un texte en tête, une diviſion en deux ou trois membres : quant au corps du Diſcours, l'on n'y trouve que quelques paſſages des Peres. (*a*)

On a ſçu tous ces détails par ceux qui avoient vêcu avec lui. Le Pere de la Rue les a confirmé, dans la Préface de ſes Sermons. Après avoir remarqué que M. Boſſuet avoit la mémoire ſi fidelle, qu'il ne daigna preſque jamais lui confier ſes Sermons (ce ſont les propres termes du Pere de la Rue,) il ajoute : On n'a pu recueillir après ſa mort que de ſimples feuillets qui ne

(*a*) Le Dépoſitaire des papiers de M. Boſſuet, a beaucoup de cannevas de ſes Sermons, & quelques-uns entiers, que l'on croit être les premiers qu'il ait prêchés.

contenoient que l'économie des Diſcours, la naiſſance des mouvemens & des traits qui en devoient faire les nerfs & les ornemens. Sur ces plans il s'exerçoit à faire, en ſe promenant, le choix & l'eſſai des termes & des expreſſions convenables à l'effet qu'il ſe propoſoit. Il paroiſſoit en Chaire avec confiance, & maître de ce qu'il diſoit, il ſe rendoit aiſément maître de ſes auditeurs. Quelque extraordinaires que ſoient ces efforts de génie & de mémoire, on n'en peut douter, puiſque M. Boſſuet lui-même nous apprend dans une de ſes Lettres, qu'il n'écrivoit rien de ſes Sermons. (*a*)

Son activité pour les bonnes œuvres & le ſuccès de ſes Sermons, le firent déſirer pour les

(*a*) *Lettre 37.*

deux plus importantes Cures de Paris, S. Euſtache & S. Sulpice : c'eſt ce que le Pere de la Rue, & ceux qui ont vêcu avec M. Boſſuet, nous ont appris. (*a*) Mais il n'avoit d'autre projet que d'aller paſſer ſa vie à Metz, dès qu'il y pourroit retourner, & là d'y continuer ſes études, & d'employer la plus grande partie de ſon temps à la défenſe de l'Egliſe. Car quelque conſidération que ſa piété & ſon éloquence lui euſſent donné à la Cour, il n'y paroiſſoit point dès que ſes Prédications étoient finies, à moins que quelque grande raiſon ne l'obligeât d'y aller. Il ne demandoit rien, & par conſéquent il étoit ſans eſpérance & ſans intrigue. S'il alloit quelquefois à S. Germain

(*a*) *Oraiſon funebre de M. Boſſuet ; & Mémoires manuſcrits.*

ou à Verſailles, ce n'étoit que pour obtenir des graces en faveur des Prétendus-Réformés, qui s'étoient réunis à l'Egliſe.

XIX. Caractere de ſon éloquence : réflexions de divers Auteurs.

Quelque réputation qu'il ſe fût acquiſe par l'éloquence de ſes Sermons, cependant quand le Pere Bourdaloue parut, M. Boſſuet ne paſſa plus pour le premier Prédicateur, ſelon la remarque d'un célébre Ecrivain (*a*). Ce n'eſt pas que M. Boſſuet n'ait des ſublimités, qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans le Pere Bourdaloue; mais celui-ci moins élevé, avec une beauté continue & égale, ſe fait toujours admirer.

Le Pere de la Rue (*b*) a bien rendu juſtice à l'éloquence de M. Boſſuet, lorſqu'il dit, que ſon talent fut plus naturel que

(*a*) *Hiſtoire du Siecle de Louis XIV.*
(*b*) *Préface de ſes Sermons.*

celui de M. Fléchier; qu'accompagné de graces extérieures, & enrichi par une étude assidue, dont il n'eut pas besoin de dérober aucun moment pour la culture de sa mémoire, il ne laissa pas sans ce secours, d'exceller dans toutes les parties de l'Orateur. Aussi sublime dans l'éloge, que touchant dans la morale, solide & précis dans l'instruction, insinuant dans la persuasion, juste & noble partout dans l'expression.

M. l'Abbé Colin, qui s'est fait honneur par sa Traduction du Traité de l'Orateur de Cicéron, & par la Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage, y fait un parallele de MM. Bossuet & Fléchier. « Il n'y a » pas tant d'élégance, dit-il (*a*) » ni une si grande pureté de

(*a*) *Page 47.*

» langage dans M. Boſſuet que
» dans M. Fléchier, mais on y
» trouve une éloquence plus
» forte, plus mâle, plus nerveu-
» ſe. Le ſtyle de M. Fléchier eſt
» plus coulant, plus arrondi, plus
» uniforme. Celui de M. Boſſuet
» eſt à la verité moins égal, moins
» ſoutenu; mais il eſt plus rempli
» de ces grands ſentimens, de
» ces traits hardis, de ces figures
» vives & frappantes, qui caracté-
» riſent les Orateurs du premier
» ordre. M. Fléchier eſt merveil-
» leux dans le choix & l'arrange-
» ment des mots; mais on y en-
» trevoit beaucoup de penchant
» pour l'antithèſe, qui eſt ſa figu-
» re favorite. M. Boſſuet plus oc-
» cupé des choſes que des mots,
» ne cherche point à répandre les
» fleurs dans ſon diſcours, ni à
» charmer l'oreille par le ſon har-
» monieux des périodes; ſon uni-

» que objet eſt de rendre le vrai
» ſenſible à ſes auditeurs. Dans
» cette vûe il le préſente par tous
» les côtés qui le peuvent faire
» connoître, & le faire aimer.
» Né pour le ſublime, il en a ex-
» primé toute la majeſté & toute
» la force, en pluſieurs endroits
» de ſes Oraiſons funébres, &
» ſur-tout dans celles de Marie
» de France Reine d'Angleterre,
» & de Henriette-Anne d'Angle-
» terre Ducheſſe d'Orléans.

Un Auteur qui a beaucoup examiné les différens mérites de nos Orateurs, & qui a fait des réflexions très-judicieuſes ſur l'Eloquence, & ſur-tout ſur celle de la Chaire, (*a*) remarque que M. Boſſuet réunit le raiſonnement, le ſentiment & l'imagination; qu'il eſt Logicien, Orateur & même Poëte,

(*a*) *M. l'Abbé Trublet page* 61.

autant qu'un Orateur peut & doit l'être. Il ajoute que malgré le grand nombre de Sermons qu'on a imprimés, nous n'en avons peut-être point, sinon du mérite, du moins du caractère dont les contemporains de M. Bossuet assurent qu'étoient ceux de ce grand homme.

XX. Ses liaisons avec l'Archevêque de Paris, M. de Péréfixe, qui l'envoye à Port-Royal.

Tandis que tout Paris retentissoit de son nom, cette grande ville avoit pour Archevêque Hardouin de Péréfixe de Beaumont, qui avoit été Précepteur du Roi, & qui de l'Evêché de Rhodès avoit été transféré sur le siége de Paris. Il conçut pour l'Abbé Bossuet la plus grande estime, & le mit au nombre de ses meilleurs amis. Il l'avoit avec lui à la Ville & à la Campagne, le plus souvent qu'il pouvoit. Il l'employoit dans les affaires les plus

délicates & les plus importantes. Il se servit de lui pour engager les Religieuses de Port-Royal à souscrire purement & simplement, le Formulaire qui contenoit la condamnation du Livre de Jansénius.

M. Bossuet avoit été élevé, comme nous l'avons vû, par M. Cornet. Il avoit adopté les idées de cet ardent ennemi de Port-Royal, tant sur l'*Augustinus* de l'Evêque d'Ypre, que sur le Formulaire. Dans l'éloge funébre qu'il avoit fait du Grand-Maître de Navarre, il s'étoit ainsi expliqué, sur le sujet de la dénonciation des cinq Propositions, faite par M. Cornet: » C'est de cette expérience, de » cette exquise connoissance, & » du concert des meilleurs cer- » veaux de la Sorbonne, que » nous est né cet extrait des Cinq

» Propoſitions, qui ſont com-
» me les juſtes limites par leſ-
» quelles la vérité s'eſt ſéparée
» de l'erreur. »

M. Cornet étant très-mal diſpoſé en faveur des Théologiens connus ſous le nom de *Diſciples de S. Auguſtin*, avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour prévenir contre eux ſon éleve. On rapporte (*a*) que le Docteur Noel de la Lane ſi connu par le Journal de Saint-Amour, & très-célébre par des Ouvrages qu'on recherchoit avec beaucoup d'empreſſement il y a un ſiècle, voulut ſe lier avec le jeune Boſſuet qui demeuroit ainſi que lui au Collége de Navarre, & dont il admiroit la ſcience & la vertu; mais que M. Cornet s'y oppoſa vivement.

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

M. l'Archevêque de Paris n'eut pas de peine à déterminer M. l'Abbé Boſſuet à voir les Religieuſes de Port-Royal, pour les engager à ſigner le Formulaire. Il eut avec elles une longue Conférence, mais jamais il ne put leur perſuader de faire ſerment qu'elles croyoient un fait qu'elles regardoient comme étranger à la révélation, & dont elles diſoient qu'il leur étoit impoſſible de ſçavoir par elles-mêmes la vérité. M. Boſſuet n'ayant pas réuſſi à les convaincre de vive voix, leur écrivit une Lettre, où il leur rappella tout ce qu'il leur avoit dit. Elle fut envoyée à Port-Royal par ordre de M. l'Archevêque (*a*), mais elle ne fit pas plus d'effet que la Conférence. Elle n'a jamais été imprimée du vivant de M.

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

Bossuet : on l'a trouvée après sa mort dans ses papiers, & elle est encore entre les mains d'un homme de mérite, corrigée de la propre main de M. Bossuet, mais différente de celle qui a été imprimée, & beaucoup plus précise & plus modérée.

Quelque attaché qu'il fût à M. l'Archevêque de Paris & à M. Cornet, il étoit aussi zèlé partisan de la doctrine de S. Augustin que Messieurs de Port-Royal, & aussi éloigné qu'eux de toute doctrine relâchée sur les mœurs. M. de Voltaire (*a*) rapporte qu'il a sçu de l'Evêque de Luçon, fils du célébre Bussi-Rabutin, qu'ayant demandé à M. Bossuet quel Ouvrage il eût mieux aimé avoir fait s'il n'avoit pas fait les siens,

(*a*) *Hist. du Siecle de Louis XIV. & Hist. Universelle, Tom. 7. pag. 5.*

il lui avoit répondu que c'étoit les Lettres Provinciales. Il rendoit justice à M. de la Lane, avec lequel on n'avoit pas voulu qu'il se liât dans sa jeunesse : on lui a souvent oui dire, (*a*) que ce Docteur étoit un exemple de piété & de vertu, & si respecté à Navarre que lorsqu'il passoit, les écoliers même interrompoient leur jeu pour lui faire honneur.

XXI. Dispositions de MM. de Port-Royal à son sujet, &c.

Messieurs de Port-Royal, qui auroient vivement souhaité que l'Abbé Bossuet eût pensé en tout comme eux, avoient pour lui la plus grande estime, malgré la différence de sentiment qu'il y avoit entre lui & eux sur l'article du fait de Jansénius. L'Abbé de la Lane & le Pere Desmares, ce Prédicateur si célébre, suivoient les

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

Sermons de l'Abbé Boſſuet & les admiroient. Après la paix de l'Egliſe, qui fut faite en 1668. il y eut de grandes relations entre M. l'Abbé Boſſuet & Meſſieurs de Port-Royal.

Tout le monde ſçait avec quel ſuccès ces hommes illuſtres s'appliquerent à écrire contre les Calviniſtes, pendant cette courte treve qu'avoit produite l'accommodement entre eux, M. l'Archevêque de Paris & les Jéſuites. Ils demanderent au Roi pour cenſeur de leurs Ouvrages l'Abbé Boſſuet, qui étoit aimé & eſtimé de M. de Péréfixe, & qui par conſéquent ne pouvoit pas être ſuſpect de Janſéniſme à la Cour. Le Roi y conſentit, & M. Boſſuet ayant examiné le Livre de la Perpétuïté de la Foi, l'approuva en 1669.

Voici ce qu'en dit un des grands amis du célébre Docteur M. Arnaud. (*a*) » M. Bossuet alors Doyen de l'Eglise » Cathédrale de Metz & Docteur de Paris, a un droit si » particulier d'être écouté sur » ces matieres, & il se connoît » si bien en Catholicité, que son » approbation mérite une attention » singuliere. Il se tient si » assuré que ce Livre est très-» propre & très-efficace pour » ramener à la foi Catholique, » Apostolique & Romaine, » ceux qui s'en sont écartés, » qu'il ne fait pas difficulté de » dire, qu'il ne faut plus qu'ou-» vrir les yeux pour voir devant » soi la voie de la vérité toute ap-» planie, & que M. Arnaud n'a » pas seulement établi tout ce » qu'il a promis d'une maniere

(*a*) *Hist. de M. Arnaud, pag.* 133.

» invincible, & qui porte la preu-
» ve jusqu'à l'évidence de la
» démonstration, mais qu'il a
» outre cela donné des principes
» par lesquels on peut compo-
» ser un corps de Controverses.
» Ce qui me touche le plus dans
» son Ouvrage, ajoute-t-il, c'est
» qu'il a répandu & appuyé par-
» tout les saintes & inébranla-
» bles maximes, qui attachent
» les enfans de Dieu à l'autorité
» sacrée de l'Eglise, toujours
» présente pour les enseigner
» dans tous les Siècles. »

M. Bossuet continua d'examiner & d'approuver la suite du Livre de la Perpétuité de la Foi, dans les années suivantes. Il eut à ce sujet des Conférences avec Messieurs Arnaud & Nicole : il parut très-content de la facilité avec laquelle M. Arnaud, le plus sçavant Théolo-

gien de ce Siècle, recevoit les obſervations qu'il faiſoit ſur les Ouvrages qui étoient l'objet de cet examen. On aſſure (a) que M. Arnaud, au ſortir d'une de ces Conférences, diſoit qu'il avoit plus appris de M. Boſſuet en deux ou trois heures, qu'il n'avoit fait par une longue étude.

M. le Camus Evêque de Grenoble & depuis Cardinal, fut admis dans ces Conférences, qui ſe tenoient par ordre du Roi. C'eſt ce que l'on apprend par l'approbation qui eſt à la tête des *Préjugés-légitimes*, où il eſt dit que » M. Boſſuet & » M. le Camus ont lû par ordre » exprès de Sa Majeſté, les Li- » vres qui ont pour titre : Préju- » gés-légitimes contre les Cal- » viniſtes : Réponſe générale au

(a) *Mémoires manuſcrits.*

» nouveau Livre du ſieur Clau-
» de Miniſtre de Charenton :
» le Renverſement de la Mora-
» le de Jeſus-Chriſt par les er-
» reurs des Calviniſtes, tou-
» chant la juſtification : la Per-
» pétuïté de la Foi de l'Egliſe,
» touchant l'Euchariſtie, défen-
» due contre le ſieur Claude,
» Tome ſecond. Les Cenſeurs
» ajoutent, que la Foi de l'E-
» gliſe Catholique n'eſt pas ſeu-
» lement très-ſolidement expli-
» quée, mais invinciblement
» ſoutenue dans ces excellens
» Ouvrages, où la force du rai-
» ſonnement, égale la profon-
» deur de la doctrine : ainſi nous
» eſpérons, diſent-ils, qu'ils ſe-
» ront très-utiles à la converſion
» des errans, & à l'inſtruction
» des fideles. »

Dans ce même-temps la ver-
ſion Françoiſe du nouveau Teſ-

tament connue ſous le nom de la *Verſion de Mons*, faiſoit beaucoup de bruit. M. l'Archevêque de Paris, perſuadé qu'il y avoit pluſieurs choſes répréhenſibles, l'avoit cenſurée. Le Marquis de Feuquieres, parent de M. Arnaud, fut chargé par ce Docteur, de propoſer à M. l'Abbé Boſſuet de revoir cette verſion, conjointement avec Meſſieurs de Port-Royal. Il en parla à M. l'Archevêque de Paris, qui donna ſon agrément à ces Conférences. Elles ſe tinrent à l'Hôtel de Longueville. MM. Arnaud, de la Lane, de Saci & Nicole, en étoient. On commença par l'Epître aux Romains : c'étoit la traduction de cette Epître qui avoit donné le plus d'occaſion aux plaintes. On aſſure (*a*) que ces Meſſieurs

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

faiſoient avec une docilité ſans bornes toutes les corrections que propoſoit M. Boſſuet. L'examen de la traduction de cette Epître étoit à peine achevé, que M. l'Archevêque de Paris mourut, & ces Conférences finirent.

Quelque eſtime que M. Boſſuet eut conçu dès ce temps-là pour MM. de Port-Royal, & quoiqu'il fût fort éloigné des ſentimens des Jéſuites ſur la grace & ſur la morale, il eut cependant de très-bons amis chez les derniers. On compte parmi ceux-là le Pere Coſſart, & le Pere Ferrier, qui fut Confeſſeur de Louis XIV. Enfin il eut le rare talent de ſe faire extrêmement conſidérer de ceux-mêmes dont il déſapprouvoit la doctrine; & M. de Launoi dont il blâmoit hautement les ſenti-

mens trop hardis, en a fait le plus grand éloge dans son Epître dédicatoire de l'Histoire du Collége de Navarre.

XXII. Il fait l'Exposition de la foi. Conversion de M. de Turenne, & de M. de Dangeau.

M. l'Abbé Bossuet ne s'occupoit pas seulement à instruire & à édifier les fideles. Il travailloit à ramener dans le sein de l'Eglise ceux que le schisme en avoit séparés. Il eut grande part à la conversion du Vicomte de Turenne. Ce grand homme voulut avoir des Conférences particulieres avec celui que les Catholiques regardoient comme un de leurs Théologiens les plus sçavans & les plus modérés. Il pria M. Bossuet de lui mettre par écrit les Instructions qu'il lui avoit données de vive voix, & ce fut là l'occasion du Livre célébre de l'Exposition de la foi & de la doctrine Catholique. M. de Turenne se convertit, & cette conversion

fit très-grand bruit dans l'Europe, où le Maréchal étoit connu, non-ſeulement pour un des plus grands Capitaines qui euſſent jamais été, mais pour un des plus honnêtes hommes qu'il y eût dans le monde, & ſur lequel ni l'intérêt, ni le reſpect humain n'avoient aucune influence dans les matieres qui pouvoient avoir rapport à la Religion.

Une autre conquête ſpirituelle de M. Boſſuet, moins brillante que celle de M. de Turenne, fut celle de M. de Dangeau depuis Abbé, qui nous a appris lui-même dans ſon Quatriéme Dialogue, (*a*) la méthode dont M. Boſſuet s'étoit ſervi pour le convertir. » Dans » les converſations que j'eus » avec lui, dit-il, il n'attaqua

(*a*) *Pag.* 210.

» presque jamais la religion dont
» je faisois encore profession,
» par les dogmes particuliers.
» C'eût été une affaire infinie.
» Il étoit pressé de me faire con-
» noître la vérité. Il s'appliqua
» avec soin à ôter à l'Eglise Ro-
» maine le masque hideux que
» lui avoient donné les Docteurs
» Protestans. Il sépara la vérita-
» ble doctrine d'avec les consé-
» quences qu'on lui a fausse-
» ment attribuées ; & en plu-
» sieurs conversations il me dit,
» à propos des objections que je
» lui faisois, la plûpart des cho-
» ses que vous avez vûes dans
» son Livre de l'Exposition de
» la doctrine Catholique. Il
» m'en donna un exemplaire,
« que je lus avec soin. Ce fut
» entre ses mains que j'abjurai
» toutes mes erreurs.

XXIII. La Faculté

Il se regardoit toujours com-

le députe à la Cour : il est fait Evêque de Condom.

me étant du corps de la Faculté de Théologie de Paris : il lui étoit très attaché, & il en donna des preuves publiques au commencement de l'an 1669. Le Ministère travailloit pour lors à ôter l'abus trop étendu du *Committimus*. La Faculté de Théologie en jouissoit : elle craignit qu'on ne le lui ôtât. Elle prit la résolution d'en demander au Roi la conservation, & elle envoya une Députation à la Cour à ce sujet. L'Abbé Bossuet, qui y étoit fort connu, fut mis à la tête des Députés. Ils eurent une audience publique, au mois de Février de la même année. L'Abbé Bossuet porta la parole, & parla avec la plus grande éloquence. M. le Prince de Condé l'embrassa devant tout le monde. M. de Turenne vint le voir, & félicita

la Faculté d'avoir un tel Orareur. M. le Tellier Secrétaire d'Etat & tous les Courtiſans, s'empreſſerent à lui en faire des complimens. Cependant il ne fut qu'admiré, & il n'obtint pas la grace qu'il étoit venu demander.

Mais il ne fut pas long-temps ſans recueillir la récompenſe qui étoit dûe à un homme d'un ſi grand mérite. L'Evêché de Condom étant venu à vacquer, le Roi le lui donna, le 13. Septembre 1669.

XXIV. Réfutation des traits calomnieux ſur ſon mariage.

Avant de le voir honoré de l'Epiſcopat dont il fut un des plus grands ornemens, nous ne pouvons nous diſpenſer de faire mention d'un bruit injurieux à ſa mémoire. On a débité, qu'il a vêcu marié, & Saint-Hyacinthe, connu par la part qu'il a eue à la petite plaiſanterie de

Matanasius, a passé pour son fils. Ce sont les propres termes de M. de Voltaire. (*a*)

Ceux qui ont voulu autoriser ce Roman aussi calomnieux qu'absurde, ont dit qu'une famille considérée dans Paris & qui a produit des personnes de mérite, assuroit qu'il y avoit eu un contract de mariage entre Bossuet encore très-jeune & Mademoiselle des Vieux; que cette Demoiselle fit le sacrifice de sa passion & de son état, à la fortune que l'éloquence de son amant devoit lui procurer dans l'Eglise; qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contract, qui ne fut point suivi de la célébration; que Bossuet cessant ainsi d'être son mari, entra dans les Ordres, & qu'après la mort du Prélat, ce fut cette

(*a*) *Hist. Universelle*, *tom.* 7. *pag.* 199.

même famille qui régla ſes repriſes, & les conventions matrimoniales. Jamais, dit-on, cette Demoiſelle n'abuſa du ſecret dangereux qu'elle avoit entre les mains : elle vêcut toujours l'amie de l'Evêque de Meaux, dans une union ſévere & reſpectée : il lui donna, ajoute-t-on, de quoi acheter la petite terre de Mauléon, à cinq lieues de Paris ; & alors elle prit le nom de Mademoiſelle de Mauléon. Elle a vêcu près de cent années.

On n'auroit pas répété cette étrange hiſtoire, ſi elle ne ſe trouvoit conſignée à la poſtérité par le rapport du célébre M. de Voltaire, à qui il faut rendre cette juſtice, qu'il regarde ce que l'on dit de ce prétendu mariage comme une inſigne calomnie. Il avoue (*a*) que ce

(*a*) *Siecle de Louis XIV. édition de Leipſick, pag.* 178.

conte long-temps accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tirent vanité de sçavoir les secrets des familles, n'a ni vérité ni vraisemblance.

Effectivement que l'on suive M. Bossuet depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'à la fin de sa vie, on le verra tourner toutes ses vûes du côté de l'Eglise, n'être occupé que de l'étude, & mener une vie vraiment Ecclésiastique dès son enfance, sans aucune dissipation. Il est contre toute vraisemblance qu'il ait jamais pensé à prendre un autre état ; & beaucoup plus encore qu'un homme à qui ses plus grands ennemis n'ont jamais pû rien reprocher, se soit oublié à un point de violer essentiellement la discipline Ecclésiastique, dont il fut toujours un des plus zélés défenseurs.

Il est bien bien vrai qu'il a eu toute sa vie beaucoup d'estime & d'amitié pour Mademoiselle de Mauléon. Le Ministre Jurieu en plaisanta, & l'on prétend que le Pere de la Chaise qui le craignoit plus qu'il ne l'aimoit, disoit que M. Bossuet étoit plus Mauléoniste que Moliniste : (*a*) Mais la Religion n'exclut point l'amitié & la confiance entre les gens d'un sexe différent : les plus célébres Peres de l'Eglise ont eû de ces liaisons qui ont quelquefois donné occasion aux méchans de les calomnier. Qui est-ce qui ignore l'amitié de S. Jerôme pour Sainte Paule ; & les mauvais bruits que les ennemis de ce Saint répandirent à ce sujet ? (*b*)

M. Bossuet dont la conduite

(*a*) *Vie de Mad. de Maintenon*, *ch.* 18.
(*b*) *Tillemont*, *Vie de S. Jerôme*, *art.* 41.

étoit ſans reproche, ne faiſoit aucun myſtere des ſentimens qu'il avoit pour Mademoiſelle de Mauléon. M. de Boze nous a appris dans l'Eloge de M. Boutard (*a*) une anecdote qui prouve la conſidération que M. Boſſuet avoit pour cette Demoiſelle. M. Boutard étant entré dans la maiſon de M. Francine Grand-Prévôt de l'Iſle, pour être précepteur de M. de Villepreux ſon fils, fit connoiſſance avec Mademoiſelle de Mauléon qui demeuroit près de M. Francine. Un des amuſemens de cette Demoiſelle étoit d'élever des pigeons, & elle en envoyoit un certain nombre des plus beaux à M. de Meaux le jour de ſa Fête. M. l'Abbé Boutard épia le moment de leur miſſion, &

(*a*) *Hiſtoire de l'Acad. des Belles-Lettres., Tom. 7. pag.* 413.

persuada à Mademoiselle de Mauléon de les rendre porteurs d'une Ode latine à la louange de son illustre ami. Le bouquet fut parfaitement bien reçu : M. de Meaux voulut connoître le Poëte, & le mena passer quelques jours à sa belle maison de Germigny. Aussi-tôt nouvelle Ode, *Germiniacum*, la description de Germigny. M. de Meaux vit cette seconde piéce avec plus de complaisance encore que la premiere ; & il conseilla à M. l'Abbé Boutard de travailler sur le même plan à une Description de Marli & & de Trianon, dont il se chargea de faire les honneurs auprès du Roi. Cette description attira à l'Auteur cent pistoles de gratification, que Sa Majesté lui donna, pour le mettre en état d'entrer dans le séminai-

re de Meaux, où il devoit se disposer à recevoir les Ordres; après quoi le Roi promit de prendre soin de lui. Effectivement dès qu'il fut Prêtre, le Roi convertit en pension les mille francs de gratification: il le nomma ensuite à l'Abbaye de Bois-grosland, & à une place de l'Académie des Belles-Lettres & Inscriptions. Ainsi Mademoiselle de Mauléon & M. de Meaux furent les instrumens de la fortune de M. Boutard.

Quant à ce qu'on a osé dire que M. de Saint-Hyacinthe étoit fils de M. de Meaux, c'est une des plus grandes extravagances qu'on ait jamais pû avancer. M. de Saint-Hyacinthe nâquit à Orléans, le 27 Septembre 1684. en légitime mariage, d'Hyacinthe Cordonnier sieur de Belais, Porte-manteau de

Gaſton Duc d'Orléans, & d'Anne Marie Mathé ſa femme. C'eſt ce qui eſt conſtant par les Regiſtres de l'Egliſe Paroiſſiale de S. Victor d'Orléans. (*a*) M. Boſſuet étoit pour lors Evêque de Meaux depuis quelques années, déja avancé en âge. La piété & les affaires de l'Egliſe l'occupoient tout entier. M. de Saint-Hyacinthe fut inſtruit ſur la fin de ſa vie de ce bruit ſourd que l'on répandoit ſur ſa naiſſance : il en fut d'autant plus ſurpris, que non-ſeulement il avoit ſon Extrait baptiſtaire & le Contrat de mariage de ſon pere en bonne forme, mais qu'il ſçavoit que ſa mere avoit toujours vêcu dans la plus grande piété, & n'avoit jamais eu aucune liaiſon avec

(*a*) *Journal de Verdun, pag.* 298. *Avril* 1758.

M. l'Evêque de Meaux.

XXV. Il est sacré Evêque.

Il est temps de finir cette digression, dans laquelle nous ne sommes entrés que malgré nous, mais dont l'omission nous auroit pû être reprochée.

M. Bossuet qui avoit été nommé Evêque de Condom, le 13. Septembre 1669. ne fut sacré que le 21. Septembre 1670. à Pontoise, dans l'Eglise des Peres Cordeliers de cette Ville. Il y avoit pour lors une Assemblée générale du Clergé à Pontoise même : il assista en corps au sacre du nouvel Evêque, qui fut sacré par Charles-Maurice le Tellier Archevêque de Nazianze & Coadjuteur de l'Archevêché de Reims, assisté des Evêques d'Autun & de Verdun. L'Abbé de Fromentieres, depuis Evêque d'Aire fit le Sermon, & M. Bossuet

le lendemain prêta ferment de fidélité comme Evêque.

Il continua de prêcher depuis fa nomination à l'Epifcopat. Il prêcha devant le Roi à S. Germain en Laie, dans la Chapelle du Château, la Fête de la Touffaints, & l'Avent de 1669. avec l'applaudiffement de toute la Cour.

Ce ne fut que depuis fon Epifcopat qu'il fit les Difcours immortels qui nous reftent, & dans lefquels il a prouvé jufqu'où pouvoit aller l'éloquence Françoife, & où l'on trouve des morceaux dignes de Démofthène & de Cicéron.

XXVI. Ses Oraifons funébres pour la Reine d'Angleterre, & Madame

Il avoit commencé dès l'an 1663. à s'exercer dans le genre des Eloges funébres par l'Oraifon qu'il fit en l'honneur de M. Cornet, dont nous avons déja

d'Orléans. Anecdotes à ce ſujet.

parlé (*a*) Il fit en 1666. l'Oraiſon funébre de la Reine-Mere, Anne d'Autriche. M. de Voltaire décide que ce Diſcours n'étoit pas encore digne de lui, & que cependant il valut à l'Auteur l'Evêché de Condom : ce ne fut pourtant que trois ans après l'avoir prononcé qu'il fut nommé Evêque

Il fut chargé de l'Oraiſon funébre de Henriette de France Reine d'Angleterre. Il la fit à Chaillot le 16 Novembre 1669. dans l'Egliſe des Religieuſes de Sainte Marie où la Princeſſe s'étoit retirée : Monſieur frere du Roi étoit préſent. C'eſt dans cette Piece que ſe trouve ce portrait ſi admiré de Cromwel. Elle fut entendue avec les plus grands applaudiſſemens, & parut preſque en tout un chef-

(*a*) Ci-devant pag. 60.

d'œuvre, dit M. de Voltaire.

Henriette-Anne d'Angleterre, Ducheſſe d'Orléans, avoit entendu l'Eloge funébre de ſa mere. Elle conçut la plus grande eſtime pour l'Orateur, & touchée des vérités terribles qu'il avoit prêchées avec tant de force, elle fit des réflexions ſur la vanité des choſes humaines, & réſolut de renoncer aux illuſions du ſiécle, pour mener une vie moins diſſipée. En conſéquence (*a*) elle donna ſa confiance à M. de Condom, de qui elle reçut des regles de conduite. Lorſqu'elle étoit dans ces heureuſes diſpoſitions, l'atteinte imprévue d'un coup mortel la ſaiſit. Elle demanda ſur le champ M. de Condom, entre les mains de qui elle déclara qu'elle vouloit mourir. On par-

(*a*) *Mémoires Manuſcrits.*

tit de S. Cloud au milieu de la nuit, pour le venir chercher à Paris. Trois couriers coup ſur coup furent dépêchés pour le preſſer d'arriver, parce qu'elle ſentoit qu'elle alloit expirer. Dès qu'il entra dans la Chambre de la malade, elle mit entre les mains de Monſieur une bague d'une très-belle émeraude, qu'elle pria le Prince de donner au Prélat, comme un témoignage de ſon eſtime & de ſon amitié. M. Boſſuet pénétré de la plus grande douleur, s'arma de toute ſa piété & de toute ſa conſtance, pour préparer à la mort cette jeune & charmante Princeſſe, l'idole de tous ceux qui avoient le bonheur de vivre avec elle. M. Boſſuet l'aida à mourir, avec une fermeté & une religion qui furent l'objet de l'admiration & de l'édifica-

tion de tous ceux qui étoient présens, & qui fondoient tous en larmes.

Mademoiselle nous apprend dans ses mémoires (*a*), qu'elle étoit avec la Reine, quand M. de Condom vint lui rendre compte de la mort de Madame. » Il nous conta, dit-elle, com-» ment Dieu lui avoit fait de » grandes graces; qu'elle étoit » morte avec des sentimens d'u-» ne très-bonne Chrétienne; » qu'il n'en avoit pas été sur-» pris, parce que depuis quel-» que temps elle prenoit plaisir à » lui parler de son salut; qu'elle » lui avoit même ordonné d'al-» ler l'entretenir là-dessus aux » heures qu'elle n'avoit person-» ne chez elle; qu'elle étoit » bien-aise de sçavoir sa religion » à fond, dont elle avoit été juf-

(*a*) *Tom 5. pag. 350.*

» ques-là aſſez ignorante, & » qu'elle vouloit commencer à » faire ſon ſalut; qu'il y avoit » été, & qu'il l'avoit trouvée » dans de très-bonnes diſpoſi- » tions. Il ajouta qu'il avoit rai- » ſon d'être ſatisfait des ſenti- » mens de repentir dans leſquels » elle étoit morte. »

Il fit l'Oraiſon funébre de cette Princeſſe, le 21 Août 1670. à S. Denis, en préſence de M. le Prince. Tout le monde fut attendri, lorſqu'on entendit ces paroles: » Elle que » j'avois vûe ſi attentive pen- » dant que je rendois le même » devoir à la Reine ſa mere, » devoit être ſitôt après le ſu- » jet d'un Diſcours ſemblable, » & ma triſte voix étoit réſer- » vée à ce déplorable miniſtè- » re! » Mais lorſqu'il parla de la mort de la Princeſſe en ces

termes: *O nuit désastreuse! nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte.* La voix de l'Orateur fut interrompue par ses soupirs & par ses larmes, l'auditoire éclata en sanglots. Le Pere Bouhours a admiré cette Oraison funébre; (*a*) & M. de Voltaire a dit, qu'elle eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la Cour. M. Bossuet porta toute sa vie la bague que la Princesse lui avoit donnée.

XXVII. Il prêche à la Vêture de Madame de la Valiere.

Madame la Duchesse de la Valiere, aussi connue par sa pénitence que par ses amours, ayant pris la résolution de se donner toute entiere à Dieu, se mit entre les mains de M. de

(*a*) *Pensées ingénieuses*, *pag.* 247.

Condom, & eut une confiance ſans réſerve pour lui, qu'elle conſerva toute ſa vie. Ce fut lui qui lui apprit la mort du Comte de Vermandois ſon fils, & l'on aſſure (*a*) que pénétrée de douleur, elle lui dit ces paroles remarquables : » Faut-» il que je pleure la mort d'un » fils, dont je n'ai pas encore » achevé de pleurer la naiſſan-» ce ! » Elle avoit cru devoir quitter le monde où elle avoit été une occaſion de ſcandale : elle ſe fit Carmélite, & prit le nom de Sœur Louiſe de la Miſéricorde. M. de Condom crut alors devoir rompre un ſilence de pluſieurs années, & faire entendre une voix que les chaires ne connoiſſoient plus. Il fit le Sermon pour ſa Vêture, le 9

(*a*) *Mémoires de Maintenon, Tom.* 2. *liv* 4. *ch.* 8.

Juin 1675. la Reine, la Cour & la Ville y étoient. Il prit pour texte ces paroles de l'Apocalypse (*a*) : *Et dixit, qui sedebat in throno ; ecce nova facio omnia.* Il s'adressa à la Reine, en lui disant : » Qu'avons-nous » vû, que voyons-nous, quel » état & quel état! Je n'ai pas » besoin de parler, les choses » parlent assez d'elles-mêmes. » Madame, voici un objet di- » gne de votre piété. » L'Auditoire parut très-content. Cependant Madame de Sévigné ne parle pas de cette Piece avec admiration. (*b*) » Ce qui vous » étonnera, écrit-elle, c'est que » le Sermon de M. de Condom » ne fut point aussi divin qu'on » l'espéroit. »

XXVIII. En prêchant devant le Roi, il lui

Malgré ses grandes occupa-

(*a*) *Chap.* XXI. *vers.* 5.
(*b*) *Tom.* 3. *Lettre* X. *pag.* 24.

donne divers avis.

tions, M. Bossuet prêchoit quelquefois devant le Roi. Il cherchoit à l'instruire sur des choses importantes, sur lesquelles ceux qui étoient chargés de sa conscience ne l'instruisoient peut être pas assez. Il fit le Sermon du jour de Pâques de l'an 1680. Il parla avec force sur l'obligation de n'élever à l'Episcopat que ceux qui auroient fait une espèce de noviciat par la fonction de Grand-Vicaire. Il fit voir que comme on n'élève dans le militaire aux premiers postes, que ceux qui ont été exercés dans des emplois subalternes, il conviendroit aussi de ne confier le gouvernement des Eglises, qu'à ceux qui en ont fait l'apprentissage sous de bons Evêques. Il eut la satisfaction de voir que le Roi profita de ses avis.

Marie-Thérèſe d'Autriche, Reine de France, étant morte, M. Boſſuet fit ſon Oraiſon funébre à S. Denis, le 1 Septembre 1683. en préſence de M. le Dauphin. Il fit celle d'Anne de Gonzague-Cleves, Princeſſe Palatine, dans l'Egliſe des Carmélites du Fauxbourg S. Jacques, le 9 Août 1685. en préſence de M. le Duc de Bourbon. Il y a un trait ſingulier dans cette Piece. L'Orateur y parle d'un écrit de la Princeſſe, dans lequel elle avouoit qu'elle avoit été un temps ſans croire au Chriſtianiſme ; qu'un ſonge qu'elle eut l'éclaira; que s'étant réveillée, elle trouva ſa maniere de penſer ſi changée, qu'à peine pouvoit-elle le croire; qu'enfin elle paſſa tout d'un coup d'une profonde obſcurité à une lumiere manifeſte, &

XXIX. Ses diverſes Oraiſons funébres.

commença à mener une vie très-Chrétienne.

Le 26 Janvier 1686. M. Bossuet prononça à S. Gervais, en présence de plusieurs Evêques, l'Oraison funébre de Michel le Tellier, Chancelier de France, avec lequel il avoit été fort lié. Il y rapporte qu'il avoit été le témoin des derniers momens de ce Ministre, & que ses dernieres paroles avoient été : Je suis en faction.

Enfin la derniere Oraison funébre de M. Bossuet, fut celle de Louis de Bourbon, le Grand Prince de Condé. Il la prononça dans l'Eglise de Notre-Dame, au mois de Mars 1687. Il y assure qu'il a entendu dire à ce Prince si célébre, qu'il étoit entré en prison le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus

coupable : hélas, poursuivoit-il, je ne respirois jusques-là que le service du Roi & la grandeur de l'Etat.

Cette piece donne une idée du cœur de M. le Prince différente de celle que le public en a. M. Bossuet assure que ce même Prince, qui passoit assez généralement pour s'occuper fort peu de ce qui ne l'intéressoit pas personnellement, changeoit de visage au récit des infortunes de ses amis ; qu'il en avoit été témoin ; & que ce Prince prenoit part aux moindres choses qui les regardoient. Mademoiselle de Montpensier dit aussi dans ses Mémoires, (*a*) qu'elle vit M. le Prince pleurer de douleur la mort de ses amis à la Bataille de S. Antoine ; & elle ajoute : » Que

(*a*) *Tom. 2. pag.* 109.

» l'on dise qu'il n'aime rien ;
» pour moi je l'ai toujours con-
» nu fort tendre pour ses amis. »

Cette Oraison funébre fut la dernière que prononça M. Bossuet. Il la finit ainsi, en s'adressant au Prince dont il faisoit l'éloge :
» Agréez ces derniers efforts
» d'une voix qui vous fut con-
» nue. Vous mettrez fin à tous
» ces Discours. Au lieu de dé-
» plorer la mort des autres,
» grand Prince, je veux doréna-
» vant, je veux apprendre de
» vous à rendre la mienne sain-
» te. Heureux, si averti par ces
» cheveux blancs, du compte
» que je dois rendre de mon
» administration, je réserve au
» troupeau que je dois nourrir
» de la parole de vie, les res-
» tes d'une voix qui tombe &
» d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce Discours eut le sort de

tous les Ouvrages des hommes célébres : il fut admiré des uns & traité jusqu'au mépris par d'autres. » Je viens de voir un Prélat qui étoit à l'Oraison funébre, écrit Madame de Sévigné à son cousin M de Bussi ; (*a*) il nous a dit que M. de Meaux s'étoit surpassé lui-même, & que jamais on n'avoit fait valoir ni mis en œuvre si noblement une si belle matiere. Un autre ami de M. de Bussi (*b*) lui écrivoit : Nous avons lû l'Oraison funébre de M. le Prince faite par M. de Meaux. Cette Piece nous paroit inégale. Il y a de beaux endroits, de fort médiocres, & de fort languissants, souvent de mauvaises épithetes & de méchantes expressions. »

(*a*) Lettres de Bussi, *Tom.* 2. *pag.* 101.
(*b*) *Tom.* 6. *pag.* 246.

XXX. Il devient Précepteur de M. le Dauphin.

Quoique ces Oraiſons funébres ayent été faites en des temps très-différens, on a cru que le lecteur aimeroit mieux qu'on en parlât tout de ſuite. L'année même que M. Boſſuet fut nommé à l'Evêché de Condom, le Roi lui donna la preuve la plus complette de l'eſtime qu'il avoit pour lui : il le nomma Précepteur de M. le Dauphin. Lorſqu'il avoit été queſtion de choiſir ceux qui devoient travailler à l'éducation de ce Prince, M. le duc de Montauſier ſon Gouverneur, intime ami de Chapelain, avec lequel il s'étoit lié dès ſa premiere jeuneſſe à l'Hôtel de Rambouillet, (*a*) avoit jeté les yeux ſur lui pour la place de Précepteur. Il avoit même obtenu l'agrément du Roi, avant que d'en avoir

(*a*) *Hiſt de l'Académie, pag.* 132.

parlé à Chapelain, qui refusa ce glorieux emploi, alléguant que son grand âge le rendoit trop sérieux & trop infirme, pour qu'il pût se flatter d'être agréable à un Prince encore si jeune.

Au refus de Chapelain, il fallut songer à un autre. M. l'Archevêque de Paris & M. le Chancelier le Tellier proposerent M. l'Abbé Bossuet, qui n'y songeoit en aucune façon. Mais M. le Duc de Montausier se déclara pour Picart de Périgny Président de la Chambre des Comptes, à la considération de la Duchesse de Montausier sa femme, intime amie de la Présidente de Périgny; & cette protection fit donner la préférence au Président. Il ne fut en place que deux ans, étant mort le 1. Septembre 1670.

M. Huet rapporte dans ses Commentaires (*a*) que dès que M. de Périgny fut mort, M. le Duc de Montausier projeta de faire remplir la place de Précepteur du Dauphin par M. Huet lui-même ; que pour réussir il avoit présenté au Roi une liste de cent personnes qui demandoient cet important emploi ; qu'après avoir fait le caractère de chacun, il avoit dit au Roi que ceux qui paroissoient le plus convenir étoient MM. Ménage, Bossuet & Huet ; que le Duc avoit pensé que Ménage ne seroit point accepté, son nom étant à peine connu du Roi, & que M. Huet auroit la préférence sur M. Bossuet, dont la profession étoit d'être Théologien & Prédicateur ; mais que le Roi s'étoit

(*a*) *Lib. 4. pag. 169.*

déterminé en faveur de M. Bossuet, que son éloquence avoit rendu extrêmement célébre à la Cour. Voilà ce que M. Huet assure avoir appris de M. de Montausier. Mais l'Auteur de la vie de ce Seigneur (*a*) ne s'accorde point avec M. Huet. On y lit, que le Président de Périgny étant mort, & le Roi étant embarrassé sur le choix d'un sujet pour remplir sa place, le Duc proposa au Roi M. Bossuet comme le plus digne de ceux qu'il connût ; que le Roi incertain avoit dit à M. de Montausier quelques jours après : « Avez-vous réfléchi sur » ce que vous m'avez proposé ? » Avez-vous songé qu'un Evê- » que pourra ne vous pas ac- » commoder ? » Et que le Duc avoit répondu : » Je ne cherche

(*a*) *Tom. 2. pag.* 18.

» pas celui qui me conviendra le
» mieux, mais celui qui eſt le
» plus homme de bien, le plus
» habile & le plus propre à l'em-
» ploi: Si M. de Condom eſt tel,
» nous vivrons bien enſemble :
» Je n'ai garde de jamais rien exi-
» ger d'un Evêque qui puiſſe dé-
» roger au caractère ſacré & à la
» dignité reſpectable dont il eſt
» revêtu ; & qu'en conſéquence
le Roi choiſit M. Boſſuet.

Il lui donna cet emploi de confiance le 1 Septembre 1670. Ce choix fut applaudi de la Cour & de la Ville. M. Boſſuet dans cette joie générale témoignoit cependant quelque répugnance d'accepter une place qui ne lui paroiſſoit pas compatible avec le devoir de la réſidence & les fonctions de l'Epiſcopat. Il le repréſenta au Roi, qui lui fit cette réponſe :

» Je veux un Evêque ; faites-» vous ſacrer : ſuivez après ce-» la les mouvemens de votre » conſcience ; je vous laiſſe tou-» te liberté. » M. Boſſuet crut devoir obéir, & il prêta ſerment de fidélité le 23. du mois de Septembre 1670. en qualité de Précepteur de M. le Dauphin.

C'étoit deux jours après avoir été ſacré Evêque. Mais, comme l'ordre du Roi ne lui ôtoit pas ſes ſcrupules, il forma le projet de ſe démettre de ſon Evêché, dont il ne lui étoit pas poſſible de remplir les devoirs, par la néceſſité où il étoit de ne jamais s'éloigner de ſon auguſte Eleve. Il crut cependant qu'il étoit convenable de mettre quelque intervalle entre ſon ſacre & ſa démiſſion. Il commença d'abord par charger du gouvernement de l'Egliſe de

Condom, l'Abbé Janon, Prêtre d'une très grande capacité : il avoit été Procureur général de la Cour des Aides de Dauphiné, avant que d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique. Il étoit parent de M. Bossuet, & digne de sa confiance. Cependant l'Evêque de Condom persuadé de la nécessité de la résidence pour les Evêques, crut devoir pour le soulagement de sa conscience se démettre de son Evêché : ce qu'il fit le 31. Octobre 1671. par une démission pure & simple. L'Abbé de Matignon fut son successeur, & M. Bossuet le sacra au commencement de l'an 1672.

L'Abbé de Matignon avoit le Prieuré du Plessis-Grimoux : il en fit sa démission entre les mains du Roi, lorsqu'il fut nommé Evêque de Ccondom ;

& il ſupplia Sa Majeſté de vouloir bien le donner à M. Boſſuet, ce qui fut accordé. Ce Prieuré valoit huit ou neuf mille livres de rente, c'étoit là tout le revenu de M. Boſſuet, avec les appointemens de ſon emploi.

Quoiqu'il ne fût pas fort riche, ce qu'il avoit lui ſuffiſoit, parce qu'il vivoit avec une frugalité & une modeſtie qu'il conſerva juſqu'à la mort. Sa table étoit ſans délicateſſe & ſans profuſion : ſes meubles très-ſimples, ſon équipage modeſte. Il n'avoit que les domeſtiques qui lui étoient abſolument néceſſaires.

Le Roi jugea qu'il étoit décent qu'un Prélat chargé d'un des plus importans emplois du Royaume, eût des revenus proportionnés à la grandeur de ſa place. Ainſi le cardinal Manci-

ni étant mort à Rome le 28. Juin 1672. & ayant laiſſé trois Abbayes vacantes, la Chaiſe-Dieu, S. Lucien de Beauvais, & S. Martin de Laon; Sa Majeſté déclara à l'ancien Evêque de condom, qu'il pouvoit choiſir de ces trois Bénéfices celui qui lui conviendroit le mieux. M. Boſſuet donna la préférence à S. Lucien, à cauſe de la proximité. Cette augmentation de revenus ne lui fit faire aucune augmentation dans ſa dépenſe.

XXXI. Il eſt reçu de l'Académie Françoiſe.

M. du Châtelet, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, étant mort l'an 1671. cette illuſtre Compagnie crut que quelque choſe auroit manqué à ſa gloire, ſi le nom de M. Boſſuet ne ſe fût pas trouvé parmi celui des Académiciens. Il fut élu d'un conſentement unanime, & reçu le 8. Juin 1671.

Il remercia ſes nouveaux Confreres, dans ſon Diſcours de réception, de ce qu'on avoit abrégé en ſa faveur les formes & les délais ordinaires. M. Charpentier qui le reçut, le félicita ſur ce qu'il avoit remporté les applaudiſſemens de toute la France par ſes célébres Prédications. M. de Buſſi (*a*) parle du Diſcours de M. Boſſuet dans une de ſes lettres, en ces termes : » J'ai lû le Compliment de M. » de Condom à l'Académie. » Il eſt beau : cela ne me ſur- » prend pas ; il ne fait rien qui » ne ſoit de cette nature. »

XXXII. Sa conduite pour l'éducation de M. le Dauphin.

M. Boſſuet étoit alors principalement occupé de l'éducation de Monſeigneur le Dauphin. Il étoit aidé par M. Huet, Sous-Précepteur, & depuis Evêque d'Avranches, l'un des

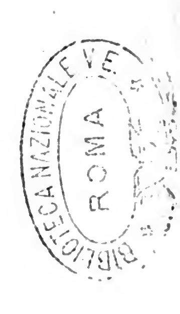
(*a*) *Lettres*, *Tom.* 3. *pag.* 371.

plus sçavans hommes de l'Europe, dans les Belles-Lettres Grecques & Latines. M. de Cordemoi, homme d'esprit & très-habile dans l'Histoire de France, étoit Lecteur du Prince.

M. l'Evêque de Condom, pour s'acquitter parfaitement de la tâche dont il s'étoit chargé, recommença pour ainsi dire ses études. On a trouvé parmi ses papiers (*a*) des Observations écrites de sa main, non seulement sur les Regles les plus fines de la Grammaire, mais encore sur l'usage des mots latins pris en des significations tout opposées, par les meilleurs Auteurs, dont il apportoit les exemples. Il s'exerça à écrire purement en latin. Il fit entre autres choses une Fable

(*b*) *Mém. manuscrits.*

latine dans le goût de Phédre, dont le ſtyle étoit ſi bien imité qu'on l'auroit pris pour être de ce Poëte.. Il revit les principaux Auteurs Grecs & Latins. Il s'attacha principalement à Homére, dont il ſçavoit par cœur les plus beaux endroits. Il le regardoit comme un modèle, non ſeulement pour les Poëtes, mais auſſi pour les Orateurs. Il n'alloit jamais à la campagne, ſans un Virgile. Il n'étoit pas ſi content d'Horace, dont les maximes quelquefois Epicuriennes, allarmoient ſa religion.



Il ſe propoſa de graver dans le cœur de ſon auguſte Eleve, des principes ſolides de piété. La journée commençoit par une inſtruction ſur la Religion. On faiſoit lire au Prince l'Ecriture Sainte, & l'on avoit grand ſoin de lui faire faire une ſérieuſe

attention ſur la punition des Princes impies. M. Boſſuet compoſa pour l'uſage de M. le Dauphin, des Instructions particulieres pour la Pénitence & pour la premiere Communion. Ce Prélat dans la ſuite les donna aux Fidèles du Diocèſe de Meaux, après en avoir ôté ce qui ne pouvoit convenir qu'au Prince ; & on les trouve imprimées dans le Livre des Prieres Eccléſiaſtiques du Diocèſe de Meaux.

Le Roi ſouhaitoit avec paſſion, que ſon fils fût très bien élevé, & ſur-tout dans la crainte de Dieu. C'eſt ce que nous apprend le fragment d'une Lettre de ce grand Prince, qui nous a été conſervée. Elle eſt écrite à M. de Condom, & datée du camp d'Hurtebiſe, le 19 Mai

1676. Voici ce fragment. (*a*)

» Pour ce qui regarde mon
» fils, je vous recommande tou-
» jours de cultiver ſon eſprit
» avec le ſoin néceſſaire, pour
» lui faire bien comprendre ſes
» devoirs envers lui-même, en-
» vers les peuples qu'il doit un
» jour gouverner, envers moi qui
» lui prépare un regne glorieux,
» & avant tout envers Dieu.

On a prétendu que M. le Dauphin avoit été élevé avec une trop grande ſévérité, & qu'on avoit voulu ſurcharger ſa mémoire de choſes très-inutiles pour un Prince. Un Hiſtorien, dont l'Ouvrage reſſemble plus à une ſatire contre le Miniſtere de France, qu'à une hiſtoire bien faite, (*b*) rapporte qu'un Gen-

(*a*) *Mémoires de Mad. de Maintenon, Tom. 6. pag. 247.*

(*b*) *Vaſſor, Vie de Louis XIII. tom. 3. pag. 8.*

tilhomme d'eſprit (ce ſont ſes termes) lui racontoit un jour, que M. le Dauphin diſoit agréablement qu'on vouloit qu'il ſçût, comment Vaugirard s'appelloit du temps des Druïdes. Mais la vertu & le mérite éminent de ceux qui étoient chargés de cette importante éducation, nous ſont de ſûrs garants qu'ils n'ont fait que ce qu'ils devoient faire.

Le Pape Innocent XI. qui en avoit ouï parler avec de grands éloges, chargea le Nonce qu'il avoit à Paris, de témoigner à M. Boſſuet le plaiſir qu'il lui feroit, s'il vouloit bien lui rendre un compte exact de la méthode dont il ſe ſervoit pour l'inſtruction de M. le Dauphin. M. l'ancien Evêque de Condom, ſatisfit à la curioſité du Saint Pere, par une grande Lettre qu'il lui écrivit le 8 Mars

1679. (*a*) Il y commence par faire l'éloge du Duc de Montausier, & proteste qu'il tient » à gloire d'avoir toujours été » d'accord avec un homme si ex- » cellent en toutes choses; & » même en ce qui regarde les » Lettres, ajoute le Prélat, il » nous a non-seulement aidés à » exécuter nos desseins, mais il » nous en a inspiré que nous » avons suivis avec succès.

Effectivement on vit avec plaisir & non pas sans quelque étonnement, que le Gouverneur & le Précepteur du Prince travaillerent toujours de concert, & de la meilleure intelligence, à l'éducation de leur auguste Elève. Tout le monde ne plaisoit pas à M. de Montausier; mais il rendoit justice au vrai mérite,

(*a*) Elle parut imprimée en 1709. avec sa *Politique Sacrée*.

& il eſtimoit & aimoit tendrement M. Boſſuet, qui de ſon côté lui étoit fort attaché. Cette union ne ſe démentit jamais, tant que vêcut le Duc de Montauſier. Il mourut l'an 1688. preſque entre les bras de M. Boſſuet, qui lui rendit les derniers devoirs le jour de la ſolemnité de ſes funérailles.

M. l'Evêque de Condom, continuant à inſtruire le Pape des études du Prince & de ſes progrès, nous apprend que l'Hiſtoire de France étoit un des principaux objets de ſon application. » Nous avons, dit » le Prélat, preſque toute notre » Hiſtoire en Latin & en Fran» çois, du ſtyle de ce Prince. » Comme nous avons vû qu'il » ſçavoit aſſez de Latin, nous » l'avons fait ceſſer d'écrire » l'Hiſtoire en cette langue.

» Nous la continuons en Fran-
» çois, avec le même ſoin. Main-
» tenant que le cours de ſes
» études eſt preſque achevé,
» nous avons cru devoir travail-
» ler principalement à trois cho-
» ſes : premierement, à une
» Hiſtoire Univerſelle, qui eût
» deux parties. Il y a long-temps
» que nous l'avons compoſée,
» nous la repaſſons maintenant,
» & nous avons ajouté de nou-
» velles réflexions qui font en-
» tendre toute la ſuite de la Re-
» ligion, & les changemens
» des Empires avec leurs cau-
» ſes profondes, que nous repre-
» nons dès leur origine. Le ſe-
cond Ouvrage étoit la Politi-
que tirée de l'Ecriture : le troi-
ſiéme devoit comprendre les
Loix & les Coutumes particu-
lieres de France, en comparant
ce Royaume avec tous les au-
tres.

Le Pape fut très-content de la Lettre de M. Bossuet, & il l'en remercia par un Bref daté du 19 Avril 1679.

XXXIII. Son Discours sur l'Histoire Universelle.

Cette Lettre nous apprend que l'éducation de M. le Dauphin a été l'occasion de ce bel Ouvrage, connu sous le nom de Discours sur l'Histoire Universelle. On n'en a que la moitié, qui fut composée » dans » le temps que la France réunie » sous un aussi grand Roi que » Louis XIV. triomphoit seule » de toute l'Europe. » Ce sont les propres termes de M. Bossuet, dans lesquels on apperçoit cet esprit d'adulation qui avoit séduit jusqu'aux plus vertueux Courtisans.

L'Histoire Universelle est divisée en trois parties. La premiere a pour titre : les Epoques ou la suite des temps. La pre-

miere Epoque eſt Adam, ou la Création, premier Age du monde. La ſeconde Epoque, Noé ou le Déluge, ſecond Age du monde. Troiſiéme Epoque, la Vocation d'Abraham, ou le commencement du Peuple de Dieu & de l'alliance, troiſiéme Age du monde. Quatriéme Epoque, Moïſe ou la Loi écrite, quatriéme Age du monde. Cinquiéme Epoque, la priſe de Troies. Sixiéme Epoque, Salomon ou le Temple achevé, cinquiéme Age du monde. Septiéme Epoque, Romulus ou Rome fondée. Huitiéme Epoque, Cyrus ou les Juifs rétablis, ſixiéme Age du monde. Neuviéme Epoque, Scipion ou Carthage vaincue. Dixiéme Epoque, Naiſſance de Jeſus-Chriſt, ſeptiéme & dernier Age du mon-

de. Onziéme Epoque, Conſtantin ou la Paix de l'Egliſe. Douziéme Epoque, Charlemagne ou l'établiſſement du nouvel Empire.

Cette partie n'eſt qu'un abrégé aſſez ſuperficiel des principaux événemens arrivés dans le monde, depuis ſon origine juſqu'au Neuviéme Siècle de l'Ere Chrétienne. Il ne faut pas s'attendre à trouver des diſcuſſions ſçavantes : l'Auteur ne vouloit ni ne devoit faire un critique de ſon auguſte Eleve. » La » Chronologie contentieuſe qui » s'arrête ſcrupuleuſement à ces » minuties, a ſon uſage ſans » doute, diſoit M. Boſſuet à M. » le Dauphin, mais elle n'eſt pas » votre objet, & ſert peu à éclai» rer l'eſprit d'un grand Prince : » je n'ai point voulu rafiner ſur » cette diſcuſſion des temps, &

» parmi les calculs déja faits,
» j'ai ſuivi ce qui m'a paru le
» plus vraiſemblable ſans m'en-
» gager à le garantir. » C'eſt à celui d'Uſſérius, que M. Boſſuet a donné la préférence.

La ſeconde partie de ce Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, à pour titre: La ſuite de la Religion. L'Auteur y conſidère la conduite de Dieu à l'égard de ſon peuple, dès la création. Il y examine les Prophéties. Il y ſuit le peuple Juif dans toutes ſes révolutions juſqu'a Jeſus-Chriſt, dont la Religion eſt développée. Il traite du jugement de Dieu ſur les Juifs & les Gentils, du triomphe de l'Egliſe & de l'autorité que méritent les Ecritures. On nous a appris (*a*) que c'eſt le célébre M. Du-

(*a*) *Lett. de M. de Senès, ſur les erreurs de 1736. pag. 47. Abregé de l'Hiſt. Eccleſ. Tom.* XII. *pag. 612.*

guet qui avoit donné à M. Bossuet les vûes sur la réprobation des Juifs & leur retour, qui sont expliquées avec tant d'éloquence dans cette partie. Mais il est difficile de croire que l'Evêque ne les eût pas déja, du moins en substance, lorsqu'il en conféra avec le Théologien.

Enfin dans la troisiéme, qui a pour titre, les Empires, l'Auteur fait voir que les révolutions des Etats sont réglées par la Providence. Il traite de ces Empires, & commence par les Scythes, les Ethiopiens & les Egyptiens. Il examine leurs loix, leurs usages, leur conduite. Il vient ensuite aux Assyriens anciens & nouveaux, aux Medes, à Cyrus, aux Perses, aux Grecs, aux Romains. Il parle en passant de Carthage, de la mauvaise constitution de

cette République, & il conclut qu'il faut tout rapporter à une Providence qui disposoit tout pour l'établissement du regne de Jesus-Christ.

On ne peut lire ce bel Ouvrage sans admirer la profondeur du génie de l'Auteur, la beauté de son imagination & la sublimité de son éloquence. Il fut reçu avec les plus grands applaudissemens. M. Nicole (*a*) en parle ainsi : « Il y a dans » ce Livre tant d'esprit, tant de » solidité, d'élévation, de gran- » deur, de génie, de lumiere, » sur le fond de la Religion, » qu'il n'y en a aucun où un » esprit bien fait puisse apprendre » davantage. » Ce Discours sur l'Histoire Universelle, dit M. de Voltaire (*b*), » n'a eû ni modèle

(*a*) *Lettre* 89. *tom. XII. pag.* 83.
(*b*) *Hist. du Siecle de Louis XIV. ch.* 29.

» ni imitateurs. (*a*) Son ſtyle n'a
» trouvé que des admirateurs.
» On fut étonné de cette force
» majeſtueuſe dont il décrit les
» mœurs, le gouvernement,
» l'accroiſſement & la chûte des
» grands Empires, & de ces traits
» rapides d'une vérité énergique,
» dont il peint & dont il juge
» les Nations. Ce ſont, ajoute-
» t-il, ſes Oraiſons funébres &
» ſon Diſcours ſur l'Hiſtoire
» Univerſelle qui l'ont conduit
» à l'immortalité. »

Cet Ouvrage devoit être ſuivi d'un autre qui en auroit été la ſeconde partie, & qui devoit mener juſqu'au Siècle » que » nous voyons illuſtré par les » actions immortelles du Roi

(*a*) On pourroit cependant avancer que M. Boſſuet, ayant bien étudié S. Auguſtin, l'a imité dans les réfléxions qu'il fait dans ſon bel Ouvrage de la Cité de Dieu.

» votre Pere » Ce ſont les propres paroles de M. Boſſuet au Dauphin.

Il eſt triſte que l'Auteur n'ait pas rempli ſes engagemens. Il promettoit de découvrir les cauſes des prodigieux ſuccès de Mahomet & de ſes ſucceſſeurs.

M. Dupin & M. Treuvé, ainſi que nous l'apprend M. Papillon (*a*) ont cru que cette ſeconde Partie avoit été achevée, & même qu'elle alloit être donnée au public : ils ſe ſont certainement trompés. Il eſt bien vrai que M. Boſſuet a fait une Chronique fort abrégée des événemens arrivés depuis Charlemagne juſqu'à ſon temps ; mais cet Ouvrage dont j'ai eû communication, n'eſt qu'une eſpece de gazette où les faits

(*a*) *Bibliotheq. de Bourgogne.*

principaux ſont racontés très-ſuccinctement & très-ſéchement, & dans lequel il n'y a aucune de ces réflexions admirables qui font le principal mérite de la premiere Partie.

L'Hiſtoire Univerſelle parut pour la premiere fois à Paris l'an 1681. Le Comte Philippe Verzano l'a traduit en Italien, & cette traduction fut imprimée à Modène en 1712. Un Carme déguiſé ſous le nom de Selvagio Cantaleni, en donna une autre traduction la même année à Veniſe. M. l'Abbé de Parthenai Aumonier de Madame la Ducheſſe de Berri, en fit une traduction latine eſtimée, qui fut imprimée à Paris l'an 1718. ſous le titre de *Commentarii in Univerſam Hiſtoriam.*

M. de la Barre a continué l'Hiſtoire Univerſelle de M. Boſſuet,

Boſſuet ; mais cette continuation n'eſt qu'une Chronique fort décharnée, qui cependant a été auſſi traduite en Italien par le Carme qui s'eſt caché ſous le nom de Selvagio Cantaleni.

XXXIV. Sa Politique Sacrée.

Le ſecond Ouvrage fait pour l'uſage de M. le Dauphin, dont il eſt parlé dans la Lettre de M. de Condom au Pape, eſt la Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte. Elle ne parut qu'après la mort de l'Auteur. Ce fut l'Abbé Boſſuet ſon neveu, depuis Evêque de Troyes, qui la publia, & la dédia au Dauphin fils de Louis XIV. en 1709.

Elle eſt diviſée en dix Livres. Le premier traite des principes de la ſociété parmi les hommes. Le ſecond, de l'Autorité : on y établit que l'autorité Royale & héréditaire eſt la plus

propre au gouvernement. On commence dans le troiſiéme Livre à expliquer la nature & les propriétés de l'autorité Royale. Le Livre quatriéme eſt ſur les caracteres de la Royauté. Le cinquiéme contient les devoirs de la Royauté : on y prouve qu'elle doit être ſoumiſe à la raiſon ; que le Roi doit ſçavoir la Loi, étudier les occaſions, le temps, les hommes, lui-même, ce qui ſe paſſe au-dedans & au-dehors de ſon Royaume ; qu'il doit ſçavoir parler & ſçavoir ſe taire ; qu'il doit être capable d'inſtruire ſes Miniſtres ; qu'il doit aimer la vérité, & déclarer qu'il la veut ſçavoir : être attentif, conſidéré, prendre conſeil, donner toute liberté à ſes Conſeillers, choiſir un bon Conſeil, écouter, s'informer, prendre garde à qui il

donne sa confiance, punir les faux rapports, consulter les temps passés & sa propre expérience, s'accoutumer à résoudre par lui-même, & éviter les mauvaises finesses.

Le Livre sixiéme comprend les devoirs des sujets envers le Prince.

M. Bossuet en étoit resté à ces six premiers Livres, & les quatre derniers n'étoient qu'ébauchés. M. le Duc de Bourgogne les ayant vûs en cet état d'imperfection, engagea l'Auteur à les finir.

Il traite dans son septiéme Livre des devoirs particuliers de la Royauté. Il se propose de prouver que le Roi doit employer son autorité pour détruire dans ses Etats les fausses Religions. C'étoit la thèse favorite des Théologiens de France,

depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Le Livre huitiéme contient la suite des devoirs particuliers de la Royauté. Le neuviéme traite des secours de la Royauté, des armes, des Finances & des Conseils. Enfin le dixiéme & dernier Livre a pour titre : Des inconvéniens & tentations qui accompagnent la Royauté, & des remedes qu'on y doit apporter. Cet Ouvrage a été traduit en Italien, par ce Carme qui s'est nommé Selvagio Cantaleni, & sa traduction a été imprimée à Venise l'an 1713.

XXXV. Autre ouvrage projeté.

M. Bossuet dans sa Lettre au Pape Innocent XI. parle d'un troisiéme Ouvrage qui devoit être sur les Loix & les Coutumes du Royaume de France. Il ne fut point exécuté, parce qu'apparemment tout ce qui

devoit être dans ce Livre fut refondu dans l'Abrégé de l'Histoire de France, fait par M. le Dauphin, aidé de M. l'Evêque de Condom. Les commencemens en furent écrits en Latin & en François. La copie manuscrite avoit pour titre : Abrégé de l'Histoire de France par Monseigneur le Dauphin. Elle finit au Roi Charles IX. inclusivement. Dans le projet elle devoit aller jusqu'à Louis XIV. C'est Monseigneur qui parle en personne. « Comme je tire mon » origine des Capevingiens, lui » fait-on dire, (*a*) j'ai dessein » d'écrire leur Histoire plus au » long que je n'ai fait celle des » deux Races précédentes. » La Vie de S. Louis (*b*) finit par cette réfléxion : » Les pré-

(*a*) *Liv. 4. pag. 59.*
(*b*) *Liv. 4. pag. 107.*

» ceptes qu'il a laiſſés à ſes en-
» fans ſont le plus bel héritage
» de notre Maiſon. »

XXXVI. Traité de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même.

M. Boſſuet a fait encore pour l'inſtruction de M. le Dauphin, un autre Ouvrage qui a pour titre : Traité de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même. C'eſt une eſpece de Philoſophie, dans laquelle l'Auteur parle de l'ame & de ſon union avec le corps. Il y donne un détail anatomique du corps. Il y traite de Dieu auteur de cette union, & de la différence qu'il y a entre l'homme & les autres animaux.

XXXVII. M. Boſſuet publie ſon Expoſition de la doctrine de l'Egliſe.

M. Boſſuet, quoique très occupé de l'éducation de ſon Eleve, ne perdoit pas de vûe la converſion des Proteſtans. Il avoit compoſé dès l'an 1668. pour l'inſtruction de M. de Dangeau l'Expoſition de la doc-

trine de l'Eglise Catholique. Il la communiqua au Maréchal de Turenne, qui en faisoit une si grande estime qu'il en répandoit partout des copies, persuadé que ce Manuscrit produiroit sur les autres le même effet qu'il avoit produit sur lui. Il ne cessoit de presser l'Evêque de Condom de donner ce Livre au public, parce qu'il le regardoit comme très-capable de réconcilier les Prétendus-Réformés avec l'Eglise Romaine. M. de Turenne vivoit dans la plus étroite liaison avec M. de Condom ; & quelques années après, lorsque la France eut le malheur de perdre ce grand Général (en 1675.) M. Bossuet en apprenant sa mort, pensa s'évanouïr. C'est Madame de Sévigné, qui nous a conservé

cette anecdote. (*a*)

Il hésitoit encore à faire imprimer l'Exposition, lorsqu'on en fit à son insçu une édition à Toulouse. Il apprit en même-temps, que les Ministres Protestans qui avoient vû cet Ouvrage en manuscrit, disoient hautement que l'Auteur n'oseroit jamais le rendre publique, & que s'il l'entreprenoit, il n'éviteroit pas la censure; parce qu'il avoit pallié la doctrine de l'Eglise Romaine, & déguisé ses erreurs, pour tâcher de la rapprocher des sentimens de l'ancienne Eglise, & de ceux des Protestans. Ces bruits trouvant créance chez les ennemis de l'Eglise Catholique, M. Bossuet prit la résolution de donner lui-même une édition de son Ouvrage qu'il pût avouer; &

(*a*) *Lettres*, *Tom*. 2. *Let*. 200. pag. 38.

afin de confondre ceux qui osoient avancer qu'il débitoit plutôt ses imaginations que le vrai systême de l'Eglise, il voulut le communiquer aux plus habiles Prélats de France & à plusieurs personnes sçavantes, (a) pour profiter de leurs avis, & se réduire, tant dans les choses que dans les expressions, à la précision que demande un Ouvrage de cette nature. C'est ce qui le fit résoudre à en faire imprimer un petit nombre, pour mettre entre les mains de ceux qu'il regardoit comme ses censeurs. La petitesse du Livre rendoit cela fort aisé, & c'étoit un soulagement pour ceux dont il demandoit les avis, ou dont il souhaitoit avoir l'approbation. M. Bossuet, qui nous apprend

(a) *Voy. M. de Meaux, à la fin de ses Avertissemens.*

ces détails, ajoute: » Le plus
» grand nombre de ces impri-
» més m'eſt revenu, & je les
» ai encore notés de la main de
» ces examinateurs, que j'a-
» vois choiſis, ou de la mien-
» ne, tant en marge que dans
» le texte.

Ces ſages précautions ont donné occaſion à un bruit que les Miniſtres Proteſtans répandirent partout: que c'étoit une édition qu'on avoit ſupprimée. M. Wake, ſçavant Anglois, donna à Londres en 1686. une Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Anglicane ſur les articles expliqués par M. Boſſuet dans ſon Expoſition de la foi. Il y fit l'hiſtoire de ce Livre d'une maniere infidele. Il ne manqua pas de dire que la premiere Edition avoit été fort différente des autres, & que l'on

avoit été obligé de la supprimer. La Croze, dans un article de la Bibliothéque Universelle (*a*) a aussi prétendu qu'il y avoit d'abord eû une Edition de ce Livre, que l'Auteur avoit été obligé de supprimer, ensorte que celle de 1671. qui est certainement la premiere, n'avoit paru qu'après avoir été réformée sur les corrections de la Sorbonne & d'autres Docteurs. Cela étoit si contraire à la vérité que l'Ouvrage n'avoit jamais été communiqué à la Sorbonne, ainsi que M. Bossuet le déclara hautement en 1689. à la fin de ses Avertissemens.

L'Exposition munie des approbations des Archevêques de Reims & de Tours, des Evêques de Châlons, d'Usez, de Meaux, de Grenoble, de

(*a*) *Tom. XI. pag. 438.*

Tulle, d'Auxerre, de Tarbes; de Béziers, d'Autun; parut en 1671. & fut reçue des Catholiques avec les plus grands applaudiſſemens. On n'y vit point l'approbation de M. de Harlai Archevêque de Paris, quoiqu'il eût été prié de l'approuver. On ne ſçait pas quelles furent ſes raiſons; mais ce que l'on ſçait (*a*) c'eſt qu'il n'aimoit pas M. Boſſuet, avec qui il n'avoit aucune reſſemblance, ni du côté des mœurs, ni du côté de la ſcience.

XXXVIII. Jugement avantageux qu'on en porte à Rome : on la traduit en diverſes langues.

Dès que le Livre fut imprimé à Paris, le Cardinal de Bouillon l'envoya au pieux & ſçavant Cardinal Bona, qui lui écrivit le 19 Janvier 1672. qu'il avoit lû l'Expoſition avec une attention ſinguliere, qu'il n'y avoit trouvé que la matiere de

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

très-grandes louanges, qu'il avoit ſenti en la liſant une ſatiſfaction qu'il ne ſçauroit exprimer. Le Cardinal Sigiſmond Chigi, à qui l'Abbé de Dangeau l'avoit envoyée, lui écrivit le 5 Avril 1672. que le Cardinal Brancas eſtimoit fort ce Livre; qu'il ne doutoit pas que M. de Condom ne reçût à Rome la même approbation qui lui a été accordée partout ailleurs, & qui eſt ſi légitimement dûe à ſon ſçavoir & à ſon travail, & que M. de Condom ne pouvoit être trop loué. Le Pere Hyacinthe Libelli, pour lors Maître du Sacré Palais, depuis Archevêque d'Avignon, écrivit au Cardinal Sigiſmond Chigi, qu'il avoit été ſi content du Livre, que quand l'Auteur voudroit que ſon Ouvrage fût imprimé à Rome, il donneroit toutes les permiſ-

sions nécessaires. Le Pere Raimond Capisucchi, qui succéda à Libelli dans la place de Maître du Sacré Palais, pensoit de même. Il écrivit à M. Bossuet le 20 Juin 1675. qu'il regardoit l'Exposition comme un docte & excellent Ouvrage.

Enfin le Livre ayant été présenté au Pape Innocent XI. le S. Pere fit écrire à l'Evêque de Condom par l'Abbé de S. Luc, qu'il en étoit satisfait; & il le répéta plusieurs fois au Duc d'Estrées, Ambassadeur de France à Rome. M. Bossuet en fit ses remerciemens au Pape, par une Lettre du 22 Novembre 1678. dont il reçut réponse par un Bref du 4. Janvier 1679. dans lequel Innocent XI. déclare qu'il juge l'Ouvrage digne d'être loué & approuvé, lû & estimé de tout le monde.

C'eſt ce qui donna lieu à une nouvelle Edition de l'Expoſition, augmentée d'un Avertiſſement; où l'Auteur s'appuyant de tant d'approbations, & ſpécialement du Bref du Pape, ferme la bouche à tous les ſophiſmes des Miniſtres Proteſtans, qui l'accuſoient de falſifier la doctrine de l'Egliſe. Cette Edition eſt de l'année 1679. Outre l'Avertiſſement, elle contient le Bref du Pape & les Approbations de Rome. L'Auteur ayant fait préſenter cette nouvelle Edition au Pape, en reçut un ſecond Bref du 12 Juillet 1679. dans lequel Innocent XI. après avoir remercié M. Boſſuet, confirme les grandes louanges qu'il avoit déja données à cet Ouvrage. Trois ans après, en 1682. le Clergé de France aſſemblé, approuva l'Expoſition, comme

conforme à la foi Catholique, Apostolique & Romaine.

S'il étoit besoin de nouvelles preuves, pour faire voir que les Catholiques dans cet Ouvrage, reconnoissoient la doctrine de leur Eglise, on pourroit alléguer le grand nombre de traductions qui en ont été faites en toute sorte de langues.

La premiere version fut celle de l'Abbé de Montagu, en Anglois, qui fut publiée à Paris dès l'an 1672. En 1675. le Pere Porter célébre dans l'Ordre de S. François, & Supérieur du Couvent de S. Isidore à Rome, fit imprimer dans cette ville sa version Irlandoise, à l'Imprimerie de la Propagande.

Dès l'an 1673. Ferdinand Evêque & Prince de Paderborn, alors Coadjuteur & de-

puis Evêque de Munſter, écrivit à M. Boſſuet, qu'il faiſoit travailler à une traduction Latine de l'Expoſition, pour l'Allemagne, où il jugeoit cet Ouvrage néceſſaire. La guerre interrompit ce travail. L'Abbé de Fleury, ſi célébre par ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, le traduiſit en Latin. Voici ce qu'il en écrivit le 6 Janvier 1716. à l'Auteur de la Bibliotheque de Bourgogne (*a*). » Ma traduction » fut imprimée à Bruxelles, par » les ſoins de M. de Caſtorie, » Vicaire Apoſtolique, qui vou» loit faire traduire cet Ouvra» ge pour ſes Diocéſains de » Hollande. Mais M. Boſſuet » jugea plus à propos de faire » imprimer la traduction que » j'en avois déja faite de mon » propre mouvement, & qu'il

(*a*). *Bibl. de Bourgogne, art. Boſſuet.*

» revit très-exactement lui-mê-
» me, ensorte qu'elle peut paſ-
» ſer pour ſon Ouvrage. »

Ce fut l'an 1678. qu'elle parut. M. l'Evêque de Caſtorie, afin de répandre ce Livre plus aiſément en Flandre & dans les Egliſes de Hollande, ſoumiſes à ſa Juriſdiction, fit imprimer à Anvers, dans la même année, une verſion Flamande, avec l'approbation des Théologiens & de l'Ordinaire.

Environ ce même-temps la traduction Italienne fut achevée, & elle fut trouvée très-fidele & très-élégante. Elle étoit de l'Abbé Nazari, connu avantageuſement par ſon Journal des ſçavans. Le Cardinal d'Eſtrées, non-ſeulement l'avoit fait examiner, mais il en avoit revû lui-même les principaux endroits. M. Michel-

Ange Ricci, Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Indulgences, l'approuva le 5 Août 1678. Elle fut aussi approuvée par le Pere Laurent Brancati de Laurea, Consulteur du saint Office, Bibliothécaire de la Bibliothéque Vaticane, & par l'Abbé Etienne Gradi, Consulteur & Préfet de la même Bibliothéque. Le Traducteur la dédia aux Cardinaux de la Congrégation de la Propagande, par l'ordre desquels elle parut dans la même année 1678. de l'Imprimerie de cette Congrégation, avec les approbations des plus célébres Théologiens de Rome, & la permission du Maître du Sacré Palais.

Enfin l'Evêque & Prince de Strasbourg, François-Egon de Furstemberg, frere du Cardinal, fit traduire ce Livre en Al-

lemand ; & cette version imprimée dans son Diocèse, y fut publiée en 1680. Dans ce même-temps la version Latine de l'Avertissement, qui est présentement à la tête de l'Exposition, fut achevée par l'Abbé de Fleury ; & il parut à Anvers en 1680. une nouvelle Edition du Livre en Latin, avec cette traduction de l'Avertissement.

XXXIX. Effet de ce Livre sur les Protestans.

L'Exposition de la doctrine de l'Eglise inquiétoit d'autant plus les Ministres Protestans, qu'outre qu'elle les convainquoit d'avoir calomnieusement attribué à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle condamnoit, elle opéroit beaucoup de conversions. M. Bossuet témoigne (*a*) qu'un nombre prodigieux

(*a*) *Dissertation préliminaire de la France Orthodoxe*, (*à la tête de la Défense des IV. Articles du Clergé de* 1682.) *n.* 93. *pag.* 115.

d'hérétiques détrompés par l'approbation du Pape, sont revenus à l'unité, & continuent chaque jour à y revenir. L'Abbé Lenglet (*a*) assure que M. Basnage, dans une conversation qu'il eut avec lui en 1707. étoit convenu de bonne foi, que de tous les controversistes Catholiques, M. Bossuet étoit pour sa Communion le plus à redouter, & que le seul Livre de l'Exposition, avoit fait plus de tort aux prédicateurs Protestans, que tous les autres Livres de Controverse; parce que ce petit Livre faisoit voir clair dans nos disputes avec les Prétendus-Réformés.

Il parut de leur part un grand nombre de réfutations du Livre de M. Bossuet. Les principaux

(*a*) *Mémoires d'Artigny, tom. 1. pag. 266. note 6.*

Auteurs Proteſtans qui écrivirent contre lui, furent Brueys qui depuis ſe convertit, Baſtide, Noguier, Valentin Albert, Daniel Scultet, Jurieu, Baſnage & un Anonime dont parle Bayle dans ſes Nouvelles de la République des Lettres (*a*). Ce dernier avoit partagé ſon Ouvrage en trois réflexions générales. La premiere, pour montrer qu'encore que l'on accordât à M. Boſſuet qu'il a expoſé fidélement la doctrine de ſon Egliſe, toutes les Controverſes ne laiſſent pas de ſubſiſter; & que ces Controverſes ſont des cauſes légitimes de ſéparation. La ſeconde, pour montrer qu'il n'a pas expoſé fidélement la Doctrine de ſon Egliſe. La troiſiéme, qu'il a poſé un grand

(*a*) *An.* 1685. *Septembre*, *n.* 7. *Catalogue des Livres.*

nombre de principes qui établissent évidemment la Religion Protestante & qui détruisent la sienne.

M. Bossuet avoit souvent pris la plume, pour répondre à toutes les objections qu'on avoit faites contre son Ouvrage; mais il n'en reste que des morceaux commencés. On peut voir à ce sujet dans le troisiéme Tome de ses *Œuvres Posthumes*, des fragmens sur diverses matieres de Controverse, pour servir de réponse aux Ecrits faits par plusieurs Ministres, contre le Livre de l'Exposition de la Doctrine Catholique. Cette dispute sert de nouvelle preuve de l'obstination des Théologiens, qui ont résolu de fermer les yeux aux vérités les plus claires. M. Bayle a préten-

du faire voir (*a*) que l'approbation du Pape ne prouvoit pas que le Livre de M. Bossuet contînt exactement la Doctrine de l'Eglise Romaine ; & pour faire valoir ce paradoxe, il employe des sophismes indignes d'un Philosophe. Dans une Lettre à M. Minutoli du 24 Mars 1680. (*b*) il ne craint pas de dire, en parlant de la Réponse de M. Bastide : » Surtout » je trouve bon l'endroit où il » détruit le poids & l'autorité » du Bref du Pape, & des autres approbations que M. de » Condom a obtenues, & dont » il fait tant de cancan. »

M. de Beauval, dans son Histoire des Ouvrages des Sçavans ;

(*a*) *Lettre* 30. *Critique générale de l'Hist. du Calvinisme n.* XX.

(*b*) *Lettre* 36. *tom.* 4. *pag.* 580.

(*c*) *Année* 1695. *pag.* 305.

vans, & le Ministre Basnage son frere, dans son Histoire des Eglises réformées (*a*), ont encore insisté sur ces vaines accusations de palliations & d'adoucissemens, si évidemment détruites par cette multitude d'approbations qui n'ont jamais été contredites par aucun Docteur; comme s'ils étoient plus au fait de la doctrine de l'Eglise, que l'Eglise même.

Le Ministre Jurieu un des hommes les plus furieux, & le plus grand visionnaire de son Siècle, s'y prit d'une autre façon pour attaquer l'Exposition de la Foi. Il osa avancer dans sa Politique du Clergé, que l'Exposition étoit capable de grossir le parti des Déistes & des Sociniens, dont il supposoit que la France étoit pleine; & le fon-

(*a*) *Hist. tom. 1. pag. 3. & tom. 5. p. 423.*

dement d'une telle prétention ; étoit que ce Livre ruinoit l'infaillibilité de l'Eglise, & qu'on ne pouvoit le lire qu'on ne reconnût que l'Eglise a erré en beaucoup d'articles, qu'elle a obligé de croire sous peine d'anathêmes.

M. Bossuet ne dédaigna point de répondre à cet extravagant, qui depuis s'érigea en prophète, & ne craignit pas d'annoncer à l'Univers (*a*) que la ruine du Papisme commenceroit vers l'an 1690. qu'elle seroit achevée environ l'an 1710. ou 1715. & que le Royaume de France seroit le premier de ceux qui secoueroient le joug du Pape. Il vêcut assez pour avoir la confusion de voir qu'il n'étoit qu'un visionnaire.

(*a*) *Réponse aux questions d'un Provincial ch. 116. & Bayle, Diction. art.* Braunbom, *note C.*

XL. Conférence de M. Boſſuet avec M. Claude.

L'éducation de M. le Dauphin n'étoit pas encore achevée, lorſqu'il ſe paſſa une action d'un très-grand éclat, entre M. l'Evêque de Condom & le fameux Miniſtre Claude. Ces deux hommes, étoient, chacun dans leur Communion, les plus inſtruits & les plus éloquens. Ils conférerent enſemble à l'occaſion du déſir qu'avoit une perſonne de grande condition, de ſçavoir ſi la Religion Romaine devoit être préférée à la Réforme de Calvin.

C'étoit Mademoiſelle de Duras, ſœur des Maréchaux de Duras & de Lorges, qui élevée par les Proteſtans, avoit eû quelques doutes ſur la vérité de ſa Religion. Elle en parla à M. Claude, qui ſe fit fort d'éclaircir ſes difficultés, même en préſence de M. de Condom.

Mademoiſelle de Duras fit demander à M. Boſſuet s'il voudroit bien conférer avec M. Claude devant elle. Il y conſentit, & ſe rendit à Paris chez elle, le dernier de Février 1678. Elle lui dit qu'elle ſouhaitoit que la diſpute ſe fît ſur la queſtion de l'Egliſe. On convint que ce ſeroit pour le lendemain à trois heures.

En conſéquence M. Boſſuet alla chez Mademoiſelle de Duras, à l'heure marquée : il y trouva M. Claude. La Conférence commença par des politeſſes réciproques. Il y avoit peu de monde, & tous ceux qui compoſoient la Compagnie étoient de la Religion Prétendue-Réformée, à l'exception de la Maréchale de Lorges. M. de Condom entra en matiere. Il prétendit que l'infaillibilité

de l'Eglise étoit un dogme si nécessaire, que ceux qui la nioient en spéculation, ne pouvoient s'empêcher de l'établir dans la pratique, s'ils vouloient conserver quelque ordre parmi eux. Il nous a assuré, qu'il avoit obligé M. Claude d'avouer que chaque particulier devoit croire qu'il entendoit mieux l'Ecriture sainte que ne l'entendoient les Conciles Universels & le reste de l'Eglise. M. de Condom n'a point dissimulé qu'il avoit eû affaire à un homme qui écoutoit patiemment, qui parloit avec netteté & avec force, & qui portoit les difficultés aux dernieres précisions ; qui défendit sa cause avec toute l'habileté possible & si subtilement, que M. de Condom craignit pour ceux qui écoutoient. La Conférence du-

ra cinq heures. La victoire fut pour le parti Catholique. M. de Condom vit le lendemain Mademoiselle de Duras, qui avoua qu'elle étoit restée convaincue de la nécessité de s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise ; & en conséquence elle fit son abjuration le 22. Mars de la même année 1678. dans l'Eglise des Peres de la Doctrine Chrétienne, entre les mains de M. de Condom.

Les Actes de cette Conférence ne devoient pas être imprimés ; mais l'ayant été, contre les intentions de M. Bossuet, à Toulouse sur une mauvaise copie, il se crut obligé de la donner au public telle qu'il l'avoit rédigée lui-même avec beaucoup de fidélité & de religion ; & Mademoseille de Duras reconnut que M. de Con-

dom avoit exposé la vérité dans son Ecrit. Il déclara hautement, que si M. Claude nioit qu'il eût avoué ce que M. Bossuet soutient qu'il a avoué, il s'engageoit de lui faire faire le même aveu dans une autre Conférence.

M. Claude de son côté, publia une Relation fort différente de celle de M. Bossuet, sur laquelle ce Prélat crut devoir faire des Réflexions, dans lesquelles il releve ce que M. Claude avoit dit de peu exact.

M. Arnaud faisoit une grande estime de cet Ouvrage de M. Bossuet. (*a*) » Ce livre, dit-il, » est parfaitement beau, & peut » extrêmement contribuer à la » conversion des Huguenots. » Bayle lui-même a avoué (*b*)

(*a*) *Lettre 217. tom. 3. pag. 290.*

(*b*) *Nouvelles lettres contre Maimbourg, Lettre 3. n.* 8.

qu'il étoit « certain que M. Bof-
» fuet avoit foutenu cette affai-
» re en très-habile homme, &
» que fon Livre fe foutiendra
» lors même que les circonf-
» tances qui l'ont fait naître
» auront été mifes en oubli. »
Ce n'eft pas qu'il n'eftimât auffi l'Ouvrage de M. Claude, au fujet duquel il nous apprend une anecdote, qui felon toutes les apparences n'eft qu'une calomnie inventée par la malignité. » Le bruit courut, dit-il,
» (*a*) que les Jéfuites & les Pré-
» lats de leur faction qui n'ai-
» moient point M. Boffuet,
» avoient fait en forte fous main
» que M. de la Reynie permît
» à M. Claude de publier fa
» Conférence. »

XLI. Société qui s'affembloit

Le temps que demandoient à M. Boffuet les fonctions de fa

(*a*) *Ibid. n.* 6.

place auprès de M. le Dauphin, & ses travaux pour l'Eglise, ne l'empêcherent point de se former une société qui l'aidoit à se délasser, & dans laquelle cependant on ne perdoit jamais de vûe ni l'étude de la Religion, ni la Littérature. avec M. Bossuet.

Il s'étoit lié avec plusieurs Ecclésiastiques d'un rare mérite, (*a*) que sa réputation & sa doctrine avoient engagés à le rechercher. On compte parmi ceux-là l'Abbé de la Broue Toulousain, célébre Prédicateur, depuis Evêque de Mirepoix (*b*), MM. de Cordemoi, Pélisson, l'Abbé Renaudot ; & l'Abbé Fleury, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, qui après avoir

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

(*b*) Mort le 20 Septembre 1720. âgé de 77 ans. Il est Auteur d'excellentes Instructions sur l'Eucharistie, & d'un Traité sur la Grace Efficace.

été Avocat, étoit pour lors Précepteur des Princes de Conti, le devint en ſuite du Comte de Vermandois, & fut enfin Sous-Précepteur des Enfans de France.

L'Abbé de Fénelon, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite ſouhaita d'être admis dans cette Société, & d'être préſenté à M. Boſſuet : il le fut par ſon oncle le Marquis de Fénelon, intime ami du Prélat. Ce jeune Abbé, de l'eſprit le plus brillant & de la plus grande piété, acquit bientôt l'eſtime & la confiance de M. Boſſuet, qui vêcut pendant pluſieurs années avec lui dans la plus intime liaiſon. Elle ne fut interrompue que par la grande diſpute ſur le Quiétiſme, dont nous aurons à parler.

Pluſieurs gens de Lettres,

quelques Magiſtrats, des Seigneurs même, qui cherchoient à s'inſtruire augmenterent cette Société. On s'aſſembloit chez M. Boſſuet ; & lorſqu'on étoit dans la belle ſaiſon, il y avoit un rendez-vous à la promenade, ſoit, à S. Germain ou à Fontainebleau, & à Verſailles. Là M. Boſſuet réſolvoit quelques difficultés, que l'on propoſoit ſur l'Ecriture. Il expoſoit un Dogme, traitoit un point d'Hiſtoire, ou une queſtion de Philoſophie. Cela ſe paſſoit avec la plus grande politeſſe, & en même temps avec beaucoup de liberté. On y liſoit les Diſcours Académiques, & les bons Ouvrages nouveaux. M. Boſſuet y liſoit lui-même ce qu'il avoit compoſé, avant que de le livrer à l'impreſſion. Il profitoit des avis qu'on lui don-

noit, & ſouvent il ſe prêtoit aux corrections qu'on lui propoſoit.

Il vint en penſée à M. Boſſuet (*a*) de faire dans ſon Aſſemblée, une Lecture ſuivie de l'Ecriture Sainte en commun, où chacun fourniroit ce qu'il jugeroit à propos. Ce projet fut exécuté pour la premiere fois à S. Germain en 1673. le premier Dimanche de l'Avent après le Sermon, pour tenir lieu de Vêpres qui ne ſe diſoient pas au Château, & ſanctifier ainſi le Dimanche.

On commença dans ces Conférences par Iſaïe, dont l'Egliſe fait la lecture en Avent. Chacun avoit en main ſon exemplaire: l'un l'Hébreu, l'autre les Septante, & ainſi des autres Verſions. On conſultoit les plus célébres Commentateurs, &

(*a*) *Mémoires manuſcrits.*

ſur-tout S. Jerôme. La Vulgate étoit le fondement de tout. Chacun diſoit ſon ſentiment : le Prélat réſumoit. Ce travail devenu conſidérable par l'aſſiduïté de ceux qui s'y appliquoient, fit du bruit. Les plus habiles Eccléſiaſtiques de la Cour voulurent y prendre part. M. Péliſſon ſe rendit fort exact à l'aſſemblée : M. l'Abbé Fleury tenoit la plume, & rédigeoit à l'inſtant par écrit les obſervations qu'on avoit faites. La grande Bible de Vitré, dans laquelle on liſoit la Vulgate, & où l'on jeta d'abord en marge les notes par écrit, étoit l'exemplaire dont on ſe ſervoit dans cette Aſſemblée. On peut voir tout ce plan tracé de la main même de celui qui y préſidoit, dans ſon Epître au Chapitre de Meaux, miſe à la tête

de ses Notes sur les Pseaumes, publiées en 1690.

La Conférence se tenoit toujours chez M. de Condom, d'abord à S. Germain, depuis à Versailles. Les jours en étoient fixes. Il y avoit à dîner pour ceux qui en étoient. L'Abbé de Longuerue nous a appris (*a*) que Louis de Compiegne de Veil son frere, MM. d'Herbelot & Toinard étoient de cette Conférence, & qu'ils alloient une fois par semaine chez M. Bossuet. Il ajoute, avec cette causticité qui lui étoit naturelle, » que M. Condom leur faisoit » méchante chere, qu'ils avoient » la plus mauvaise figure du » monde, & que quelqu'un » qui les voyoit souvent venir » à la Cour, ayant demandé ce » qu'ils y venoient faire, on lui

(*a*) *Longueruana pag.* 70.

» répondit que c'étoient des
» Condomophages, gens voi-
» ſins des Antropophages : ce
» qui s'étant répandu, ne man-
» qua pas de divertir, » ſi l'on
en croit l'Abbé de Longue-
rue.

Des gens plus graves donne-
rent le nom de Concile aux
Conférences de M. de Con-
dom, & il leur reſta. Ces ſéances
qui durerent pluſieurs années,
produiſirent des Notes ſur le
Pentateuque, ſur Job, ſur les
Pſeaumes, ſur les Livres Sa-
pientiaux, & ſur les Prophètes.
Le Prélat revoyoit tout à loiſir,
avec grande application : il exa-
minoit les Textes, conſultoit
les Saints Peres, & les plus
habiles Interpretes. Il mettoit à
la tête de chaque Livre, des
Préfaces, avec des Obſerva-
tions générales, dans leſquel-

les il prouvoit l'authenticité & l'inspiration des Livres Sacrés.

Son dessein étoit de donner ces Notes au public, & de commenter l'ancien & le nouveau Testament. C'est lui-même qui nous l'apprend, dans son Epître dédicatoire des Pseaumes. Mais d'autres occupations, & surtout sa grande dispute avec M. de Fénelon, l'en empêcherent. Il étoit près de reprendre ce travail, lorsque la mort le surprit. Il échappa des copies manuscrites d'une partie de ce qui avoit été lû dans ces Conférences, & le Pere le Long nous a appris qu'Alexandre le Roi avoit dans son cabinet des Notes de M. Bossuet sur Job, sur Isaïe, & sur Daniel. (*a*)

XLII. Il est fait

L'éducation de M. le Dau-

(*a*) Notæ D. Bossueti in Job, Isaïam & Danielem, Parisiis in Musæo Alexandri *le Roi*, Academiæ Politices Socii. *Le Long, Bibliothecâ Sacrâ pag.* 647.

phin étant achevée, le Roi crut devoir récompenser M. Bossuet, & en même temps le rendre entierement à l'Eglise. L'Evêché de Meaux étant vacant par la mort de M. de Ligny, Louis XIV. nomma M. Bossuet l'an 1681. pour succéder à ce Prélat. Il reçut dans la suite des temps divers accroissemens de dignités, qu'il devoit uniquement à son mérite & non à l'intrigue, qu'il n'employa jamais, & dont il méprisa toujours les artifices. Il fut nommé premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1693. la Maison de Navarre le choisit pour son Supérieur, en 1695. Cette derniere place n'est qu'honorable, & il écrivoit à Madame de Luines, Abbesse de Jouarre: (a) » La supériorité de Navarre » vaut autant que la Provisorerie de Sorbonne, c'est-à-

Evêque de Meaux. Ses soins pour l'instruction de son Diocèse.

(a) *Lettre manuscrite.*

» dire, rien du tout. » L'Université le choisit pour son Conservateur. (*a*) Le Roi l'honora en 1697. du Brevet de Conseiller d'Etat ; & l'année suivante, il le nomma premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne.

Dès qu'il fut Evêque de Meaux, il se remit à prêcher. (*b*) Il fit revivre l'ancienne discipline, de joindre la prédication du Pasteur avec l'office Pontifical. Il le promit en entrant à Meaux, & il le pratiqua exactement jusqu'à la mort. Dans les grandes solemnités, il prêchoit les Mysteres à son peuple : l'habitude qu'il avoit eue de prêcher & son extrême abondance, faisoient qu'il n'avoit pas besoin d'une grande préparation. Il

(*a*) *Bibliotheque de Bourgogne, pag.* 62.
(*b*) *Mémoires manuscrits.*

s'enfermoit quelques momens avant que d'entrer en Chaire. Ses Sermons étoient pour l'ordinaire des exhortations familieres, qui étoient entendues avec une attention qu'on ne peut exprimer. Il sembloit voir un pere tendre parler à des enfans dociles. Son grand talent étoit de se proportionner à son auditoire, & de toucher. Il étoit familier, simple, naturel, élevé quand il le falloit, pressant, persuasif, plein d'onction. On ne sortoit jamais de ses Sermons, qu'instruit, consolé, & pénétré. C'est ce que l'on n'avance que sur le témoignage de ceux qui l'ont entendu.

Il voulut donner des preuves publiques de son extrême respect pour S. Augustin, en 1689. Il célébra l'office Pontifical dans l'Eglise des Chanoi-

nesses de Notre-Dame de Meaux, le jour de la Fête de ce Saint, & l'après-diner il prononça son Panégyrique. Son texte fut : *Gratiâ Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit.* Je suis ce que je suis par la grace de Dieu, & la grace n'a point été oisive chez moi. Ce que la grace a fait pour S. Augustin, & ce que S. Augustin a fait pour la grace, étoient le partage de son Discours. L'abondance de la matiere & le zéle de l'Orateur pour la gloire de son Héros, qui est celui de l'Eglise, le menerent si loin qu'en une heure & demie de temps, à peine pût-il achever son premier point. Il finit sans avoir rien dit du second.

La profonde vénération qu'il avoit pour S. Bernard, l'enga-

gea cette même année 1689. à en faire le Panégyrique, dans l'Eglise des Bernardines du Pont-aux-Dames, Diocèse de Meaux.

Nous avons plusieurs Ecrits qu'il a faits pour l'instruction de son Diocèse. Il fit paroître le 6 Octobre 1686. un Avertissement aux Curés & Vicaires, aux peres & meres, & à tous les fidèles du Diocèse de Meaux. Il y exhorte les peres & les meres d'assister eux-mêmes au Catéchisme, afin de se mettre en état d'instruire leurs enfans. Il auroit souhaité d'établir dans son Diocèse une coutume qui étoit établie en plusieurs autres, que les hommes & les femmes assistassent avec les enfans au Catéchisme, & fussent bien aises d'y être interrogés & d'y répondre. Il fit un Caté-

chiſme pour ceux qui commencent, & peuvent être préparés à la Confirmation. Il y en a un autre pour ceux qui étoient plus avancés, & que l'on préparoit à la Communion : un troiſiéme, pour l'intelligence des fêtes, & pour l'uſage de ceux qui étoient encore plus inſtruits.

M. Arnaud ne fut point parfaitement content du Catéchiſme de M. de Meaux. Il diſoit, (*a*) qu'il y avoit une infinité de choſes qui lui avoient extrêmement plû, comme les Avertiſſemens, l'Abrégé de l'Hiſtoire-Sainte ; mais il n'approuvoit pas la façon dont on avoit parlé de la néceſſité d'aimer Dieu, pour être juſtifié dans le Sacrement de Pénitence. Il trouvoit qu'on n'y avoit pas aſſez

(*a*) *Lettre 641. pag. 264.*

insisté sur la nécessité de l'amour dominant. Ce n'est pas que M. Bossuet & lui ne pensassent de même sur le fond du dogme. Car M. de Meaux (*a*) trouva que les réflexions de M. Arnaud étoient justes ; & M. Arnaud ayant ouï parler d'une Conférence que M. Bossuet promettoit touchant l'amour de Dieu, décidoit sans l'avoir vûe, que ce seroit une belle chose.

M. Bossuet s'attacha des gens de bien, qu'il faisoit venir à Meaux, pour l'aider à bien gouverner son Diocèse. Ayant eû occasion (*b*) de connoître le mérite de M. Treuvé, célébre par quelques Ouvrages de piété, il l'appella à Meaux, lui donna la Théologale, & un

(*a*) *Lettre de M. Arnaud, 648. pag. 285.*
(*b*) *Abregé de l'Hist. Ecclés. tom. XII. pag. 367.*

Canonicat de ſon Egliſe, & il le choiſit pour travailler au Bréviaire de ſon Diocèſe.

XLIII. Son Traité de l'amour de Dieu, & autres Ouvrages.

C'étoit avec ces Eccléſiaſtiques éclairés qu'il faiſoit des Conférences. Le Traité de l'Amour de Dieu fut composé en conſéquence de ce qui avoit été dit dans ces Conférences Eccléſiaſtiques, & en étoit comme le réſultat. Il eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere, il eſt parlé de la vertu & de l'efficace des Sacremens, qui donnent la grace de la juſtification : on y fait voir que cette eſpece d'Amour qui juſtifie toujours avec le Sacrement, n'eſt pas néceſſaire pour le recevoir. Dans la ſeconde on traite de l'Amour de Dieu commencé, & l'on prouve qu'il eſt abſolument néceſſaire dans le Sacrement de Pénitence, pour obtenir

obtenir la grace de la justification. La troisiéme & derniere partie, est pour résoudre par des principes incontestables, les difficultés qu'on fait contre cette Doctrine.

M. de Meaux fit des prieres Ecclésiastiques pour aider ceux qui étoient confiés à sa sollicitude pastorale, à bien entendre le service de la paroisse les Dimanches & Fêtes. Il traduisit aussi les Pseaumes, les Cantiques & les Hymnes, qui se chantent dans l'Office de l'Eglise. Il a laissé des traductions en vers françois d'un grand nombre de Pseaumes & de Cantiques, que l'on assure (*a*) avoir été admirés par ceux qui se connoissoient le mieux en poésie. Il a fait des Statuts & Ordonnances Synodales, le 16 Août

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

1691. & le 16 Octobre 1698.

Le Jubilé du commencement de ce Siècle ayant été envoyé en France, M. de Meaux le publia le 15. Janvier 1702. avec des Méditations sur la rigueur de l'Eglise & sur son Indulgence, accompagnées de prieres, d'affections, & de résolutions. Il y joignit des Instructions, où il expliquoit ce qu'il falloit faire pour gagner le Jubilé.

Le désir qu'il avoit de ramener à l'Eglise tous ceux qui en étoient séparés, l'engagea à faire tout ce qui dépendoit de lui, pour convertir les hérétiques qui se trouvoient dans son Diocèse. Aussi y fit-il un nombre infini de conversions. L'année 1685. est celle où il y en eut le plus, & l'on assure (*a*) qu'il y en eut plus de neuf cens les deux

(*a*) *Histoire de Meaux, Du Plessis, n.* 77.

derniers mois de cette année. Il n'employa jamais pour cette bonne œuvre, que des moyens dignes d'elle, c'eſt-à-dire la perſuaſion.

Il dirigeoit lui-même les perſonnes dans leſquelles il trouvoit de grandes diſpoſitions à la piété. Car ce n'étoit pas la grande naiſſance qui l'y déterminoit. Ses Lettres de piété nous apprennent qu'il prit ſoin d'une jeune veuve nommée Madame Corneau, qui, après la mort de ſon mari, s'étoit retirée dans une Communauté de la Ferté ſous Jouarre. Ce commerce ſpirituel dura depuis 1686. juſqu'en 1702. que M. de Meaux le rendit moins fréquent à cauſe de ſes infirmités. Cette Dame après avoir été long-temps éprouvée par M. Boſſuet, ſe fit Religieuſe en 1698. dans

le Monaſtere de Torci. Il lui écrivit le 5 Mars de cette même année, pour lui recommander de ne point faire de tort à un fils qu'elle avoit : c'étoit peu de temps avant ſa profeſſion, qu'elle fit au mois de Mai ſuivant : & ce fut M. de Meaux qui y prêcha.

On voit par ſes Lettres à cette Dame, juſqu'où il portoit la modération. Elle avoit témoigné beaucoup de colere contre un Livre, où les ſentimens de M. de Meaux n'étoient pas approuvés : il le ſçut & il lui écrivit que ſon zèle contre ce livre n'étoit point légitime, que dans les choſes indifférentes il falloit laiſſer la liberté à tout le monde, & que s'en offenſer à l'excès, c'étoit foibleſſe.

Nous apprenons par les Lettres

de Spiritualité de M. Boſſuet, qu'il entroit dans les plus petits détails de la direction, par le déſir qu'il avoit d'élever à la perfection les perſonnes qui étoient ſous ſa conduite. On y voit auſſi qu'il avoit peu d'eſtime pour les Lettres de M. l'Abbé de Saint-Cyran : » Elles ſont, » diſoit-il, d'une Spiritualité ſe» che & alambiquée ; je ne les » défends pas, mais je ne les ai » jamais conſeillées ni permiſes.

Il fit pluſieurs Ouvrages pour les Religieuſes de ſon Diocèſe. L'Ecrit ſur la maniere de faire Oraiſon, fut compoſé pour les Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie de Meaux : on y trouve en abrégé l'exercice de la vraie ſpiritualité.

XLIV. Ses Méditations ſur

Il adreſſa le 6 Juillet 1695. à ces mêmes Religieuſes, une

l'Evangile, & ses Elévations.

Lettre, en leur envoyant les Méditations sur l'Evangile. Elles ne furent communiquées au Public qu'après la mort de M. Bossuet, par M. l'Evêque de Troyes son neveu, qui les fit imprimer en 1731. Il y avoit un an qu'elles paroissoient, lorsqu'un Ecclésiastique du Diocèse de Quimper, nommé Michel Fichant, eut l'insolence de faire insérer dans le Journal de Trévoux, une Lettre dans laquelle il s'efforçoit de prouver que cet Ouvrage n'étoit pas de M. de Meaux, que le style en étoit différent, & qu'il y avoit des héréfies. M. l'Evêque de Troyes réfuta ces accusations en 1734. par une Instruction pastorale, dans laquelle il prouva que ces Méditations étoient de M. de Meaux, par la Lettre que ce Prélat avoit

écrite aux Religieuſes de la Viſitation, en les leur envoyant : Lettre qui ſubſiſte encore écrite de la main de M. Boſſuet. M. de Troyes aſſura que lui-même poſſédoit ces Méditations écrites de la main de ſon oncle, qu'il les avoit exactement relues avec lui quelques mois avant ſa mort, & qu'il lui avoit recommandé de les faire imprimer.

Les Elévations à Dieu, ſur tous les Myſteres de la Religion Chrétienne, ſont un Ouvrage dans le goût des Méditations. Ce ſont des réflexions ſur la ſuite de la Religion. Elles ſont diviſées par Semaines, & les Semaines en différentes réflexions. On commence par Dieu, la Création, le péché. On vient enſuite à la Loi, au Meſſie. Cet Ouvrage n'eſt pas

achevé : il finit à la prédication de Jesus-Christ.

Un Ecclésiastique poussé sans doute par des gens qui ne pensoient pas comme M. de Meaux, prétendit prouver l'an 1731. que ces réflexions n'étoient point de ce Prélat. M. l'Evêque de Troyes le fit assigner au Parlement de Paris, & demanda permission de déposer au Greffe, l'Original de ce Livre ; sur quoi il intervint Arrêt, donné le 7 Septembre 1733. qui ordonnoit que ceux qui avoient nié que cet Ouvrage fût de M. de Meaux, se rétracteroient. Les parties assignées comparurent, désavouerent ce qui avoit été avancé de leur part, & demanderent un Acte de leur désaveu, qui leur fut accordé.

XLV. Ses rela- M. de Meaux étoit aussi en

grande relation de ſpiritualité, avec Madame de Luines, alors Religieuſe de l'Abbaye de Jouare, & depuis Prieure du Monaſtere de Torci. Ce fut pour elle qu'il compoſa le Diſcours ſur la vie cachée. Cette Dame ayant perdu un proche parent, pour qui elle avoit beaucoup d'affection, M. de Meaux crut devoir la conſoler par une Lettre, qu'il lui écrivit de Germigny, le 13. Octobre 1690. Nous nous faiſons un plaiſir de la rapporter ici, parce qu'elle n'a jamais été imprimée.

tions avec Madame de Luines. Lettre à cette Dame.

» La mort toutes les fois
» qu'elle nous punit, nous doit
» faire reſſouvenir de l'ancienne
» malédiction de notre nature,
» & du juſte ſupplice de notre
» péché. Mais parmi les Chré-
» tiens, & après que Jeſus-Chriſt

» l'a désarmée, elle doit nous » faire ressouvenir de sa victoire » & du Royaume éternel, où » nous passons en sortant de » cette vie-ci. Ainsi dans la » perte de nos proches, la dou- » leur doit être mêlée avec » la consolation. Ne vous affli- » gez pas, disoit S. Paul, à la » maniere des Gentils, qui » n'ont point d'espérance. Il ne » défend pas de s'affliger, mais » il ne veut pas que ce soit com- » me les Gentils. La mort par- » mi eux, fait une éternelle & » irrémédiable séparation : par- » mi nous, ce n'est qu'un voya- » ge ; & nous devons nous sé- » parer comme des gens qui » doivent bientôt se rejoindre. » *Fundant ergo Christiani conso-* » *labiles lachrymas, quas citò re-* » *primit fidei gaudium.* Ces lar- » mes en attendant font un bon

» effet : elles imitent Jesus, qui » pleura en la personne de Lazare, la mort de tous les » hommes. Elles nous font sentir nos miseres : elles expient » nos péchés : elles nous font » désirer cette Patrie, où toute » douleur est éteinte & toute » larme essuyée. Consolez-vous, » ma fille, dans ces pensées, » & croyez que je prends part » à votre douleur, & que je » m'unis de bon cœur à vos » prieres. »

XLVI. Son Ouvrage sur les Pseaumes.

Nous avons vû que M. Bossuet avoit tenu des Conférences, dans lesquelles on faisoit une étude sérieuse sur l'Ecriture-Sainte. Il revit ce qui y avoit été dit sur les Pseaumes, & il en fit un Ouvrage qu'il dédia au Clergé de Meaux, par une Lettre datée de cette Ville le 8 Juin 1690. Il ne dissimule

pas qu'il a été aidé par des gens habiles en Hébreu, en Grec & en Latin. On trouve à la tête de ce Commentaire, une Préface ou Dissertation, dans laquelle tout ce qui regarde les Pseaumes en général est traité avec beaucoup de méthode. Cette Préface fut si estimée, que Madame la Dauphine pour lors Duchesse de Bourgogne, souhaita qu'on la mit en François. En conséquence M. l'Abbé Boutard (*a*) & M. de la Nauze la traduisirent, mais leur Ouvrage n'a jamais paru.

Après cette Préface, il y a une réfutation de Grotius, qui est accusé d'avoir affoibli plusieurs preuves en faveur de Jesus-Christ, tirées des Prophéties. M. Arnaud estimoit ce

(*a*) *Hist. de l'Académie des Belles-Lettres, tom. 7. pag. 416.*

Commentaire ſur les Pſeaumes : il en parle dans ſes Lettres en ces termes. (*a*) » N'a-» t-on point envoyé à Rome le » Livre des Pſeaumes avec des » Notes de M. de Meaux ? Il » me plaît bien. Il s'eſt ſervi » d'une plaiſante adreſſe pour » expliquer l'Hébreu, & non la » Vulgate, qui n'a point de ſens » en divers endroits. C'eſt qu'il » a fait imprimer la verſion de » S. Jerôme, à côté de la Vul-» gate, & c'eſt preſque tou-» jours à celle de S. Jerôme, » que ſe rapportent les Notes. » Je ne ſçai, ajoute-t-il, s'ils » s'accommoderont de cela à » Rome, mais ils n'en oſeront » rien dire. » M. Arnaud en parle encore ailleurs. » Je ſuis, » dit-il (*b*) très-ſatisfait de l'Ou-

(*a*) *Lettre 479. page 166.*
(*b*) *Lettre 481. pag. 171.*

» vrage ſur les Pſeaumes. La » Préface en eſt admirable, & » ſurtout le dernier Chapitre. » (*a*) Mais ce qui m'en a plû » davantage, eſt le moyen qu'il » a trouvé d'expliquer les Pſeau- » mes ſelon l'Hébreu, ſans dire » qu'il le faiſoit. Il s'eſt mis par- » là fort au large; car il ne s'eſt » plus obligé de donner des » ſens à pluſieurs endroits de la » Vulgate, à qui il n'eſt pas aiſé » d'en donner de raiſonnables. »

Nous ne devons pas diſſimuler que ces Notes de M. Boſſuet, ſur les Pſeaumes, furent traitées avec beaucoup de mépris par quelques-uns de ceux mêmes qui lui avoient été le plus attachés. Mais c'étoit une vengeance des torts qu'ils croyoient que M. de Meaux

(*a*) *De uſu Pſalmorum in quocumque vitæ ſtatu.*

avoit avec M. de Fénelon, à qui ils donnoient pour lors la préférence ſur M. Boſſuet. Ces Abbés étoient MM. de Langeron, Catalan, & Fleuri depuis Cardinal. Ils diſoient, (*a*) que les Notes de M. Boſſuet ſur les Pſeaumes, & ſur les Livres de Salomon, étoient un ouvrage d'écolier. M. le Tellier Archevêque de Reims; Prélat auſſi bruſque que vrai, leur impoſoit ſilence, en leur diſant: C'eſt notre maître.

L'Abbé de Longuerue n'eſtimoit pas plus que ces jeunes Abbés (*b*), ce que M. de Meaux avoit fait ſur l'Ecriture. Mais M. Boſſuet n'avoit pas travaillé pour des gens du caractere de cet Abbé, qui très-habile dans la langue Hé-

(*a*) *Relation du Quiétiſme, pag. 288.*
(*b*) *Longueruana, tom. 1. pag. 70.*

braïque, & ſachant preſque par cœur les Commentaires de ceux qui avoient le plus approfondi le ſens littéral de l'Ecriture, ne goûtoit nullement tout ce qui n'avoit rapport qu'au ſens ſpirituel.

XLVII. Il ſoutient ſa Juriſdiction, &c.

Parmi les devoirs de l'Epiſcopat, M. de Meaux regardoit comme eſſentiel, celui de défendre les droits de ſa Juriſdiction. Il fit preuve de ſon zèle dans un Procès avec Madame Henriette de Lorraine, Abbeſſe de Jouarre (*a*). Cette Princeſſe ſe croyant exempte de l'Ordinaire, en vertu d'une Sentence du Cardinal Romain, Légat du S. Siége en France en 1225. abuſoit de ſon prétendu droit, & ſortoit ſouvent de ſon Monaſtere ſans permiſſion. M. de Meaux mécontent

(*a*) *Tom. V. des Ouvrages de M. de Meaux.*

de cette conduite, ordonna l'an 1689. à son Promoteur de faire à ce sujet une Information. Elle fut suivie d'un assigné pour être ouïe, qui fut peu après converti en ajournement personnel. L'Abbesse se pourvut aux Requêtes du Palais : elle obtint une Sentence qui cassoit cet ajournement avec défenses de passer outre. M. de Meaux se rendit Appellant, & en même-temps présenta Requête pour faire évoquer le principal. On plaida l'affaire pendant sept audiences. Il y eut Arrêt le 26 Janvier 1690. qui déclara la Sentence du Cardinal Romain abusive, & qui remit l'Abbaye de Jouarre sous la Jurisdiction de l'Evêque de Meaux.

Madame de Jouarre après la perte de son procès, ne vou-

lut jamais revenir à Jouarre ; elle donna la démiſſion de ſon Abbaye, & Madame de Rohan ſa couſine lui ſuccéda.

M. de Meaux en conſéquence de l'Arrêt qu'il avoit obtenu, fit ſa viſite à Jouarre : il trouva de la réſiſtance ; mais il la ſurmonta par ſa fermeté, & à la fin toutes les Religieuſes ſe ſoumirent à ſa Juriſdiction.

Il y avoit eu dès le 21 Février 1682. (*a*) une tranſaction entre lui & l'Abbeſſe de Farmoutier, autoriſée par lettres-Patentes du Roi au mois d'Avril ſuivant, par la médiation de l'Archevêque de Reims, & des Evêques de la Rochelle & de Beauvais. Les articles principaux portent, que l'Abbeſſe & les Religieuſes, ſe ſoumettront à la Juriſdiction ſpirituelle de

(*a*) *Hiſt. de Meaux, Liv. 5. n. 73.*

l'Evêque de Meaux, & l'Evêque de son côté renoncera à prendre connoissance du temporel de l'Abbaye, si ce n'est en cas de dissipation ou de mauvaise administration.

Sur la fin de sa vie, il soutint contre M. le Chancelier (*a*) les droits qu'il croyoit que les Evêques avoient au sujet de l'impression des Ouvrages de Doctrine, qu'ils avoient composés.

Tandis qu'on imprimoit une de ses Ordonnances, M. le Chancelier de Pont-Chartrain fit dire à Anisson Imprimenr de M. Bossuet de porter l'Ouvrage de ce Prélat à M. Pirot, docteur de Sorbonne, qu'il en avoit nommé Censeur ; & en même temps il envoya à ce Docteur la formule ordinaire

(*a*) *Œuvres Posthumes*, *Tom.* 2.

dont on se sert pour commettre au Censeur Royal l'examen d'un Ouvrage.

M. de Meaux étoit pour lors dans son Diocèse. Informé de ce qui venoit de se passer, qu'il regardoit comme une entreprise contre la dignité Episcopale, il dressa un Mémoire qu'il envoya à M. le Cardinal de Noailles, pour qu'il le présentât au Roi : ce que fit cette Eminence le 22. Novembre 1702. M. Bossuet y fait voir que l'entreprise de M. le Chancelier est une nouveauté injurieuse pour lui & pour son caractere. Il fit un second Mémoire en forme de Requête, qu'il présenta lui-même au Roi. Il fut suivi de trois autres; dans lesquels M. de Meaux, pour répondre à ce qu'alléguoit M. le Chancelier des Régle-

mens de la Chancellerie & surtout de celui qui avoit été fait le 20. Octobre 1701. prétendit que ce Réglement qui ordonnoit que tous les Livres à imprimer seroient portés à M. le Chancelier pour être mis entre les mains d'un Censeur, ne regardoit ni les Catéchismes ni les Missels, ni enfin les Livres de Doctrine qui seroient publiés par les Evêques. Cette affaire fut terminée à la satisfaction du Prélat.

XLVIII. Son Traité de la Communion sous les deux especes.

Quelque occupé que fût M. Bossuet des besoins de l'Eglise de Meaux, il ne perdoit point de vûe ce qu'il croyoit devoir à l'Eglise Universelle. Désirant avec le plus grand zèle la réunion de nos Freres égarés, il faisoit paroître de temps en temps quelques-uns de ces Ouvrages immortels qui lui ont

acquis la gloire d'être peut-être le plus célébre Controversiste qu'ait eû l'Eglise de France.

Le premier Ouvrage contre les Protestans qu'il publia depuis sa nomination à l'Evêché de Meaux, fut le Traité de la Communion sous les deux especes, qui parut en 1682. Il est divisé en deux parties. Dans la premiere, l'Auteur explique la pratiqûe de l'Eglise ; dans la seconde, les principes sur lesquels elle est appuyée.

Il prouve dans la premiere, que la pratique de l'Eglise dès les premiers temps étoit qu'on y communiât sous une ou sous deux especes, sans qu'on ait jamais pensé qu'il manquât quelque chose à la Communion, lorsqu'on n'en prenoit qu'une seule. Il fait voir qu'on

ne recevoit qu'une ſeule eſpéce dans la Communion des malades, dans celles des enfans, dans la Communion domeſtique, & même en certains jours dans la Communion Solemnelle de l'Egliſe.

Il rapporte l'Exemple de Sérapion, qui ſelon Euſebe, étant près de mourir reçut une petite parcelle de l'Euchariſtie ſans qu'il fût fait mention du ſang. Il prouve par S. Cyprien qu'on ne donnoit aux enfans que le ſeul calice, ce qui étoit encore en uſage dans le V. ou VI. Siècle, comme il eſt clair par ce que dit Jobius: *On nous baptiſe, on nous oint, enfin on nous donne le ſang*; il ne fait aucune mention du corps. Cette pratique a ſubſiſté dans l'Egliſe Latine juſqu'au XI. Siècle. Hugues de S. Victor dit

expréssement, que l'on ne donnoit le S. Sacrement aux enfans baptisés que sous l'espece du vin. Tertullien & S. Cyprien rapportent qu'on donnoit aux fideles l'Eucharistie pour communier dans leurs maisons : ils ne font mention que du pain. C'étoit avec le pain Eucharistique seulement, que les Solitaires communioient suivant S. Basile. Enfin l'Eglise ancienne ne distribuoit en certains jours Solemnels que le corps sacré de Notre-Seigneur : tel étoit l'Office du Vendredi Saint ; & c'est ce qui se pratiquoit dans l'Eglise Grecque tous les jours de Carême, à la réserve du Samedi & du Dimanche.

M. Bayle a parlé avec estime de ce Livre (a) » Cet Ouvrage,

(a) *Critique de l'Hist. du Calvinisme, Lettre 30. n. 16.*

dit-il,

» dit-il, m'a paru fort délicat, » fort ſpirituel & d'une honnê- » teté envers nous qui ne peut » être aſſez louée, ſerré, judi- » cieux & déchargé de tout ce » qui ne fait pas à la queſtion. » Mais afin qu'on ne lui fît pas un crime de cet éloge, Bayle y joint (*a*) une obſervation, dont ſans doute il ſentoit lui-même l'abſurdité; c'eſt que » ce » Livre eſt la ruine des princi- » pes de l'Egliſe Romaine, par- » ce qu'il s'enſuit que la tradition » n'eſt pas capable de nous ap- » prendre ce qu'on pratiquoit » autrefois dans l'Egliſe.

L'Ouvrage de M. de Meaux fut traduit en Anglois en 1683. Il fut attaqué par les Miniſtres Proteſtans, preſque auſſi-tôt après qu'il eût paru. M. de la Roque Miniſtre de Rouen, qui

(*a*) *N.* 17.

avoit composé l'histoire de l'Eucharistie, & un Anonyme que l'on croit avoir été Noel Aubert de Verzé, écrivirent contre ce Traité dès l'an 1682. M. de Meaux a avoué (*a*) que ces Réponses sont toutes deux de bonne main, toutes deux vives, toutes deux sçavantes. Ce fut le dernier Ouvrage de M. de la Roque. Bayle, qui en parla dans les Nouvelles de la République des Lettres (*b*), dit que quoique M. de la Roque n'y eût jamais mis son nom, on ne laissa pas de connoître qu'il venoit de lui, & qu'on le reconnut à la maniere dont il étoit écrit, honnête, déchargé de digressions & d'ornemens superflus, & plein de remarques puisées dans la plus profonde antiquité.

(*a*) *Tom. 3. des Œuvres Posthumes, pag.*
(*b*) *Mars 1684.*

M. Jurieu critiqua auſſi le Traité de la Communion dans la ſeconde Edition de ſon Examen de l'Euchariſtie. Enfin un Allemand nommé Jean Melchior, Profeſſeur en Théologie à Herbonn dans le Comté de Naſſau, fit en 1684 trois Diſſertations théologiques contre le Traité de la Communion ſous les deux eſpeces, (*a*) & il finit ſon Livre par adjurer par le Dieu vivant M. de Meaux de ſonger à ſa conſcience, & de donner gloire à la Vérité: ce qui ſignifie en termes de Miniſtre, ſelon Bayle, (*b*) qu'on exhortoit ce Prélat à ſe faire

(*a*) *Joh. Melchioris S. Th. Profeſſoris, de ſanguine Chriſti Euchariſtico Commentatio, complectens Diſſertationes tres theologico-euchariſticas, quibus Illuſtriſſimi Meldenſis Epiſcopi tractatus de Communione ſub utrâque ſpecie excutitur. Herbonæ 1684.*

(*b*) *République des Lettres, Avril 1684. art. 4. Catalogue des Livres nouveaux.*

bon Proteſtant ; à quoi Bayle ajoute : Il n'en fera rien, c'eſt de quoi ſans être prophete, on peut être très-aſſuré.

M. de Meaux répliqua (*a*) aux réponſes des Miniſtres, & on trouve dans le troiſiéme Tome de ſes *Œuvres Poſthumes* un Ouvrage qui a pour titre : La Tradition défendue ſur la matiere de la Communion ſous une eſpèce. Ce Livre devoit être en trois parties ; mais la troiſiéme n'a pas été achevée, parce que des occupations plus preſſantes, & d'autres beſoins de l'Egliſe, appellerent M. de Meaux ailleurs. Au reſte l'Ouvrage eſt complet, indépendamment de cette troiſiéme partie.

XLIX. Ses penſées ſur le rétabliſſe-

Quelque perſuadé que fût M.

(*a*) *Voyez la premiere Inſtruction paſtorale, n. 41.*

de Meaux, que l'Eglise avoit eu des raisons suffisantes pour retrancher la Coupe aux fideles, il croyoit cependant qu'on auroit pu la rétablir, pour faciliter le retour des Protestans au sein de l'Eglise. On ne peut douter que ce n'ait été son sentiment, après avoir lu la Lettre qu'il écrivit au R. P. Dom Jean Mabillon, le 12. Août 1685. & que le Pere le Courayer a fait imprimer dans ses Pieces justificatives (*a*). Voici ce qui a rapport à ce sujet.

ment de la Coupe, & les Ordinations Anglicanes.

» Il me vient dans l'esprit qu'il » y auroit une chose qui pour» roit beaucoup, selon toutes les » nouvelles que nous recevons, » faciliter le retour de l'Angle» terre & de l'Allemagne. Ce » seroit le rétablissement de la

(*a*) *Tom. 2. de la Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois.*

» Coupe. Elle fut rendue par
» Pie IV. dans l'Autriche & dans
» la Baviere ; mais le remede
» n'eut pas grand effet, parce
» que les esprits étoient encore
» trop échauffés. La même cho-
» se accordée dans un temps
» plus favorable, comme celui-
» ci, où tout paroît ébranlé,
» réussiroit mieux. Ne pourriez
» vous pas en jetter quelques
» paroles ; & sonder un peu les
» sentimens là-dessus. Je crois
» pour moi, que par cette con-
» descendance où il n'y a nul
» inconvenient qu'on ne puisse
» espérer de vaincre après un
» usage de treize cens ans, on
» verroit la ruine entiere de l'hé-
» résie. Déja la plupart de nos
» Huguenots s'en expliquent
» hautement. »

On voit par cette même Lettre, & l'on sçait par d'autres

témoignages, (a) que M. de Meaux pensoit que la succession de l'Episcopat dans l'Ordination Anglicane, n'avoit pas été interrompue, & qu'il avoit dit au Roi, que si Dieu faisoit la grace aux Anglois de renoncer à leurs erreurs & à leur schisme, leur Clergé n'auroit besoin que d'être reconcilié à l'Eglise & réhabilité.

L. Sa Lettre pastorale aux nouveaux Catholiques.

Dans le temps que M. de Meaux avoit la satisfaction de voir que le nombre des Protestans diminuoit dans son Diocèse, il crut devoir adresser le 24. Mars 1686. une Lettre Pastorale datée de Claie à ces nouveaux Catholiques, pour les exhorter à faire leurs Pâques, & pour leur donner des avertissemens nécessaires contre les

(a) *Preuves justificatives de la Défense du P. Courayer, pag. 3. & 5.*

fausses Lettres des Ministres. Il ne craint pas de prendre à témoin les nouveaux Catholiques, que la persécution n'a point été employée pour les obliger de rentrer dans le sein de l'Eglise.

Il ne pouvoit se dispenser de se justifier sur cet article ; car les Ministres Protestans cherchoient à le rendre odieux par des imputations calomnieuses de violence, (a) dont il fut toujours très-éloigné. Jurieu l'accusoit publiquement de faire mener les gens à la Messe *à coups de barre.* M. Basnage, quoique plus raisonnable que son beau-frere, s'étoit cependant laissé séduire par la calomnie. Il disoit de M. de Meaux (b) : » On sçait depuis long-

(a) *Voy. le 5. Avertissement contre Jurieu.*
(b) *Hist. des Eglises réformées, tom. 1. pag. 13.*

» temps que sa douceur est
» feinte, & sa modération ap-
» parente ; on lui a reproché
» publiquement les violences
» qu'il a faites pendant la mis-
» sion dragone, & depuis on l'a
» vû forcer un malade à profaner
» les mysteres les plus augustes,
» à recevoir le Sacrement con-
» tre sa conscience, & irrité de
» son refus monter sur un garde-
» fou, & prêcher contre les nou-
» veaux convertis de la maniere
» du monde la plus emportée.
A ces traits violens il est aisé de reconnoître la fureur de l'esprit de parti.

LI. Son Histoire des Variations des Protestans, & ses Défenses.

Le plus grand Ouvrage de Controverse que M. de Meaux ait donné au public, est son Histoire des Variations, qui parut en 1688. Elle fut autant applaudie des Catholiques, que lue impatiemment par les

Ministres. M. Arnaud, si bon juge dans ces matieres, écrivoit à un de ses amis : (a) » Je ne » sçai quel jugement on fait à » Rome de l'Histoire des Variations de M. de Meaux ; mais » c'est assurément un fort beau » livre, très-solide & très-bien » écrit. »

L'Abbé Boutard de l'Académie des Belles-Lettres, nous a appris dans un Mémoire qu'il présenta au Roi Louis XV. en 1728. (b) qu'il fut engagé par M. Bossuet, à entreprendre une version Latine de son Histoire des Variations, & que ce sçavant Evêque qui, avant que de mourir, en avoit vu la Préface traduite avec les deux premiers Livres, encouragea

(a) *Tom. 6. pag. 122. Lettre 464.*

(b) *Histoire de l'Acad. des Belles-Lettres, Tom. 7. pag. 416.*

l'Auteur à achever ce grand Ouvrage, dont il prévoyoit l'utilité pour la Religion Catholique, s'il étoit répandu en Angleterre, en Allemagne & dans les pays du Nord, où la Langue Latine est familiere. Cette traduction, selon toutes les apparences, n'a jamais été achevée : il est du moins constant, qu'elle n'a jamais été imprimée, non plus que celle de l'Abbé de Parthenai.

L'Histoire des Variations embarrassa beaucoup les Protestans. Les plus fameux Ministres entreprirent de la réfuter. Burnet, Jurieu, Basnage, du vivant de l'Auteur, & Pfaffius (a) après sa mort. Burnet

(a) *Dissertatio de Variationibus Ecclesiarum Protestantium, adversus Bossuetum, per Christoph. Matthæum Pfaffium, Eccles. Tubing. Præpositum*, 1720.

publia en 1689. sa Critique, qui parut d'abord en Anglois, & fut traduite en François la même année, & imprimée à Amsterdam. M. Bossuet n'y fit point de réponse particuliere : il se contenta de la réfuter dans les Réponses qu'il fit à Jurieu & à Basnage. Jurieu adressa plusieurs Lettres Pastorales à ceux de sa Communion, contre l'Histoire des Variations de M. de Meaux. Basnage inséra sa réponse à cet Ouvrage dans son Histoire de l'Eglise, imprimée en 1690. & en 1721. il fit paroître à Roterdam un Ouvrage sous ce titre : Histoire de la Religion des Eglises réformées, dans laquelle on voit la succession de leur Eglise, la perpétuïté de leur foi, principalement depuis le huitiéme

Siècle, l'établiſſement de la Réformation, la perſévérance dans les mêmes dogmes depuis la Réformation juſqu'à préſent, avec une Hiſtoire de l'origine, & du progrès des principales erreurs de l'Egliſe Romaine, pour ſervir de réponſe à l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes, par M. Boſſuet Evêque de Meaux.

Ce Livre de M. Baſnage ne parut que long-temps après la mort de M. Boſſuet, qui répondit dans le temps aux Critiques que le Miniſtre avoit faites de ſon Ouvrage, peu de temps après qu'il parut. La réponſe de M. de Meaux, avoit pour titre: Défenſe de l'Hiſtoire des Variations, contre la Réponſe de M. Baſnage, Miniſtre de Roterdam. Ce qu'il y a de plus ſingulier & de plus nouveau

dans ce Livre, eſt ce qui regarde la conjuration d'Amboiſe. Le Miniſtre avoit voulu la juſtifier; & M. Boſſuet entreprend de lui prouver qu'elle n'étoit ni conforme aux Loix de la ſubordination politique, ni aux regles de l'Egliſe. M. Arnaud a jugé (*a*) que cette Défenſe de l'Hiſtoire des Variations, étoit une piece incomparable dans le genre Polémique.

LII. Avertiſſemens de M. de Meaux.

M. Boſſuet répondit auſſi à Jurieu, & il donna à ſes réponſes le titre d'Avertiſſemens. Ils ſont au nombre de ſix. Le premier à pour titre: Le Chriſtianiſme flétri & le Socinianiſme autoriſé, par le Miniſtre Jurieu. Pour juſtifier les Variations de ſon Egliſe, ce Miniſtre avoit prétendu que la primitive Egli-

(*a*) *Lettre 481. pag. 171. Tom. 6.*

ſe avoit varié, même dans le Myſtere de la Trinité, dont la créance étoit demeurée informe jusqu'au premier Concile de Nicée, & même juſqu'à celui de Conſtantinople, & qu'on n'y avoit pas eu une juſte idée de l'immutabilité de Dieu. Il ſoutenoit auſſi que les Anciens, juſqu'au quatriéme Siécle avoient eu une fauſſe penſée au ſujet des perſonnes de la Trinité, & qu'ils y avoient mis de l'inégalité. Il prétendoit en même-temps, que les anciens Docteurs, & ſurtout ceux du troiſiéme & du quatriéme Siècles, s'étoient trompés ſur le myſtère de l'Incarnation, qu'ils favoriſoient l'héréſie Eutichéenne, & que ce n'étoit que par la voie de longues conteſtations, que la vérité de ce myſtere étoit arrivée à la perfec-

tion ; que la connoissance de la doctrine de la grace, étoit entierement informe jusqu'au temps de S. Augustin ; qu'avant ce temps les uns étoient Stoïciens, les autres Manichéens, d'autres purs Pélagiens, & que les plus orthodoxes étoient Sémi-pélagiens ; que l'article de la satisfaction de Jesus-Christ, celui de la justification & celui du péché originel, sont mal enseignés par les saints Peres. Le Ministre voyant qu'on pouvoit employer ses principes contre la Religion, ajoutoit que les anciens Peres malgré leur peu d'exactitude, n'avoient pas varié sur les parties essentielles des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ; qu'ils avoient reconnu qu'il n'y avoit qu'un Dieu & qu'une seule essence divine,

dans cette ſeule eſſence trois perſonnes, & que la ſeconde de ces perſonnes s'étoit incarnée. Il traitoit l'Evêque de Meaux avec beaucoup de mépris, juſqu'à l'avertir qu'un Evêque de Cour comme lui & les autres, dont le métier n'eſt pas d'étudier, devroient un peu ménager ceux qui n'ont point d'autre profeſſion. M. Boſſuet, après avoir expoſé les excès de ce Miniſtre, en fait voir les contradictions & les conſéquences pernicieuſes.

Jurieu ſe fit des ennemis, même dans ſon parti, par la témérité de ſes aſſertions. Bayle s'en prévalut pour le décrier, & il ne craignit pas de déclarer publiquement que M. Boſſuet avoit eu l'avantage ſur Jurieu dans cette diſpute. (*a*)

(*a*) *Dictionnaire, au mot* Arius, *note H.*

» M. de Meaux, dit-il, a pous-
» sé là-dessus M. Jurieu avec
» tant de force, qu'il l'a con-
» traint d'abandonner le silen-
» ce, à quoi il l'avoit réduit sur
» d'autres articles; mais la ré-
» plique a fait plus de tort que
» n'auroit fait le silence. Il a
» fallu se contredire & désa-
» vouer bien des choses, &
» après tout on n'a rien gagné.
» M. de Meaux est revenu à la
» charge, a poussé son homme
» à bout, & l'a réduit à n'oser
» plus se montrer. Dans un autre Ouvrage (*a*) Bayle prouve, que suivant les principes de Jurieu, les erreurs des Sociniens ne sont point fondamentales, & il approuve ce que M. de Meaux a écrit sur ce sujet contre le Ministre.

(*a*) *Janua Cœlorum reserata, pag. XII. 2. partie.*

Le ſecond Avertiſſement de M. de Meaux a pour titre : La Réforme convaincue d'erreur & d'impiété par le Miniſtre Jurieu. Il prouve cette propoſition par les aveux du Miniſtre, qui eſt convenu que dans le commencement de la Réforme, & même dans ſon progrès, les Théologiens de ce parti avoient avancé des erreurs capitales, entre autres que Dieu étoit auteur du péché, & que les Luthériens avoient donné dans le Sémi-Pelagianiſme. M. de Meaux le força encore d'avouer qu'on pouvoit ſe ſauver dans la Communion Catholique.

Le troiſiéme Avertiſſement a pour titre : Le ſalut dans l'Egliſe Romaine ſelon le Miniſtre Jurieu ; Le fanatiſme établi dans la Réforme par les Miniſ-

tres Claude & Jurieu, ſelon la doctrine des Quakers; Tout le parti Proteſtant exclus du titre d'Egliſe, par M. Jurieu.

Le quatriéme Avertiſſement eſt intitulé : La ſainteté & la concorde du mariage violées. M. Boſſuet y traite de la condeſcendance qu'avoient eue Luther, Bucer & Melanchton, de permettre au Landgrave de Heſſe d'épouſer une ſeconde femme du vivant de la premiere, ainſi qu'on peut le voir dans l'Hiſtoire des Variations (*a*). Il ſe récrie ſur les calomnies du Miniſtre qui avoit eu l'impudence d'accuſer l'Egliſe Romaine de donner des diſpenſes des crimes les plus affreux, d'accorder des indulgences à ceux qui avoient couché avec leurs meres & avec leurs ſœurs,

(*a*) *Au comm. du Liv. 6.*

de permettre d'exercer la ſodomie les trois plus chauds mois de l'année, & d'en avoir la permiſſion ſignée par ſon Pape. M. Nicole a parlé avec beaucoup d'éloge de ce quatriéme Avertiſſement (*a*). » Il me paroît admirable, dit-il, & il me » ſemble qu'il comprend tous les autres. »

Le cinquiéme a pour titre : Le fondement des Empires renverſé par le Miniſtre Jurieu. M. Boſſuet y réfute cette maxime avancée par le Miniſtre, qu'on peut faire la guerre à ſon Prince & à ſa patrie pour défendre ſa Religion. Il détruit les principes ſéditieux de Jurieu, qui donnoit au peuple une trop grande autorité au préjudice de la puiſſance ſouveraine.

(*a*) *Lett. 91. pag. 191.*

Enfin le sixiéme Avertissement est intitulé : L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Etre divin & sur l'égalité des trois Personnes divines. Nous y apprenons combien le zèle de M. de Meaux lui avoit fait d'ennemis, & jusqu'où alloit l'injustice de leurs calomnies. Jurieu non seulement l'accusoit d'avoir recours à la violence pour obliger de se convertir, mais aussi de mener une vie à la Cour dans la molesse & dans le crime; enfin de révérer des mysteres qu'il ne croyoit pas dans son cœur.

Ces accusations calomnieuses avoient pour premier auteur un homme qui avoit été Chanoine régulier : il s'appelloit Froté. Il avoit été Curé de Souilly près de Claie. M. de Meaux l'avoit interdit à cause

de ſa vie ſcandaleuſe : il apoſtaſia, & ſe retira à Roterdam. Là il publia ſous les yeux du Miniſtre Jurieu (*a*) un Libelle contre M. de Meaux, dans lequel entre autres calomnies, il ne craint pas d'avancer que M. de Meaux ne croyoit point la Tranſſubſtantiation. Ce miſérable eut une fin digne de la vie qu'il avoit menée : il ſe prit de querelle avec les gardes d'un temple, qui le tuerent à coups de hallebarde (*b*).

Outre ces ſix Avertiſſemens, il y en a encore deux autres de M. de Meaux aux Proteſtans. Le premier eſt ſur leur prétendu accompliſſement des Prophéties, dans lequel l'Auteur réfute la ridicule imagination

(*a*) *6. Avertiſſement, n. 115.*

(*b*) *Avertiſſement du tom. IV, des Œuvres de Boſſ. pag. XI. note.*

des Prétendus-Réformés, que le Pape eſt l'Anté-Chriſt marqué dans l'Apocalypſe, & que le Papiſme eſt l'Anti-Chriſtianiſme. L'autre Avertiſſement aux Proteſtans eſt ſur le reproche d'idolâtrie fait à l'Egliſe Romaine, & M. de Meaux y réfute par eux-mêmes leurs accuſations calomnieuſes. Cet Ouvrage avoit été achevé par ce Prélat, mais les derniers cahiers en ont été égarés.

M. Arnaud avoit la plus grande eſtime pour les Avertiſſemens de M. de Meaux : (*a*) il trouvoit que le ſixiéme étoit une piece admirable.

LIII. Explication de l'Apocalypſe.

L'Explication de l'Apocalypſe, qui parut en 1689. doit être regardée auſſi comme un Ouvrage de controverſe. M. de Meaux y prétend faire voir que

(*a*) *Lett. 510. Tom...pag. 258.*

l'endroit

l'endroit de la Prophétie de S. Jean, où cet Apôtre parle de la prostituée de Babylone, désigne la chûte de Rome idolâtre, & le démembrement de son Empire par les armes d'Alaric en 410.

Le célébre M. Duguet jugeoit très-favorablement de cette Explication de l'Apocalypse (*a*). « M. de Meaux, dit-il, dans une de ses Lettres, » vient de donner une Explica- » tion de l'Apocalypse, où il » met en poudre les impies » profanations qu'en font les » Protestans, & surtout le fa- » natique Jurieu, dont la hai- » ne & l'erreur font aujour- » d'hui un prophete. Le Com- » mentaire littéral qui est distin- » gué des Controverses est par- » faitement beau, mais peut-

(*a*) *Lettre de piété, Tom. 7. pag. 113.*

» être trop court pour des per-
» sonnes vives & moins appli-
» quées, & trop obscur pour
» celles qui ne sçavent pas assez
» l'Histoire, ou qui n'en ont pas
» assez remarqué le détail, qui
» fait tout en cette occasion.
» Pour moi j'avoue que j'y don-
» ne les mains sans limiter pour
» cela la Prophétie au passé;
» comme M. de Meaux ne le
» prétend pas non plus ».

LIV. Autres Ouvrages de Controverse.

L'an 1691. M. de Meaux éclaircit quelques difficultés qu'avoit un nouveau converti sur l'adoration de la Croix : il s'étoit fait Religieux de la Trappe, & avoit pris le nom d'Armand-Climaque. Il fut d'abord très-fervent dans le nouveau genre de vie qu'il venoit d'embrasser, mais il n'eut pas le don de la persévérance : il se sauva de la Trappe, passa à

Geneve, y apostasia, & y mourut maître d'école.

M. de Meaux fit encore deux autres Ouvrages contre les Protestans, & il leur donna le titre d'Instructions pastorales. La premiere, qui est sur les Promesses de l'Eglise, est faite pour montrer aux Réunis par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait Chrétiens, nous doit faire aussi Catholiques. Elle fut publiée en 1700. Nous y voyons des preuves du fanatisme des Ministres. M. Bossuet assure (*a*) qu'il avoit entre les mains un calcul qu'ils faisoient courir chez les Protestans, d'où il résultoit que Babylone, c'est-à-dire Rome, devoit tomber sans ressource dans le mois de Mai 1699.

(*a*) *N.* 44.

La seconde Instruction pastorale contient les réponses aux objections d'un Ministre.

C'étoit M. Basnage, qui avoit employé contre M. de Meaux le Livre quatriéme du second Tome de ses Préjugés faux & légitimes. Le Prélat prouve dans cette seconde Instruction, que les principes du Ministre autorisent le schisme. Il y discute aussi ce qui regarde Pascase Radbert. Il répond à ce que M. Basnage avoit voulu prouver, qu'il y avoit eu une innovation positive dans la créance. Il y fait voir aussi, que les Grecs ont reconnu dans les premiers temps la primauté du Pape, & il réfute diverses calomnies des Protestans contre l'Eglise.

Outre tous ces Ouvrages ; M. de Meaux avoit encore travaillé à un autre qui devoit

être très-considérable, dont on n'a que des fragmens, qui se trouvent dans le troisiéme Tome de ses *Œuvres Posthumes*. Ils sont au nombre de trois. Le premier est sur le culte des Images. Le second sur la satisfaction de Jesus-Christ ; & le troisiéme, sur la Tradition ou la parole non écrite.

Les Livres de Controverse de M. de Meaux, lui firent un honneur infini dans toutes les Provinces de l'Eglise Catholique. Le Pere de la Rue a publiquement attesté, (*a*) qu'il avoit vu diverses Lettres écrites d'Angleterre, où l'on mandoit que ses Ouvrages étoient semés jusque sur les montagnes d'Ecosse & parmi les neiges du Nord; que ses Livres parloient la plûpart des Langues de l'Eu-

(*a*) *Oraison funebre de M. Bossuet.*

rope ; que ſes proſélites publioient ſes triomphes, en des langues que M. de Meaux n'entendoit pas, & que pluſieurs proteſtoient que ſi leurs charges ne les euſſent pas attachés à leur pays, il fuſſent venus des extrémités du monde à Meaux, pour mériter trois heures de conférence avec lui.

LV.
M. Boſſuet travaille à la réunion des Luthériens.

Tandis que M. de Meaux ſe diſtinguoit ſi glorieuſement par ſes Ouvrages polémiques, il fut queſtion de réunir les Egliſes Luthériennes de la Confeſſion d'Auſbourg, avec l'Egliſe Catholique. L'Evêque de Neuſtad occupé de ce projet, en fit part à l'Empereur Léopold. (*a*) On en parla dans les Diettes de l'Empire, & en conſéquence des délibérations qui y furent priſes, l'Evêque de Neuſtad

(*a*) *Recueil des Œuvres Poſthumes, tom. 1.*

écrivit à M. de Meaux pour lui faire part des intentions des Proteſtans. Ce Prélat loua ſon zéle ; & pour l'encourager, il l'aſſura que le Roi approuvoit cette idée. La Cour de Hanovre approuvoit auſſi ce projet de réunion ; & l'Abbeſſe de Maubuiſſon, Louiſe Hollandine fille de Fridéric V. Electeur Palatin & Roi de Bohême, en ayant été informée, écrivit à ſa ſœur la Ducheſſe de Hanovre, pour lui faire entendre que c'étoit avec M. de Meaux, c'eſt-à-dire, avec le plus habile Prélat de l'Egliſe Catholique que cette grande affaire devoit être traitée.

La Cour de Hanovre trouvant le conſeil très-raiſonnable, chargea le célébre M. Leibnitz de lier un commerce de Lettres à ce ſujet avec M. de Meaux.

Ce fameux Philosophe avoit la plus haute estime pour M. Bossuet (*a*). Il lui écrivit le 28 Décembre 1691. & lui envoya un projet de réunion fait par le Docteur Molanus, Abbé de Lokum, de la Confession d'Ausbourg. Il demanda le secret pour le nom de ce Docteur, qui ne vouloit pas que cette négociation fut publique. M. de Leibnitz estimoit M. de Meaux d'autant plus capable de bien conduire une affaire de cette importance, qu'il le regardoit comme un Théologien très-modéré. Il lui en fit même un compliment dans une de ses Lettres, où il s'exprime ainsi : » Comme vous

(*a*) *Voyez la Lettre de M. de Leibnitz à Madame Brinon, du 29 Novembre 1691. pag. 341 du Tom....*

» avez fait louer votre modéra-
» tion, Monſeigneur, en trai-
» tant les Controverſes publi-
» quement, que ne doit-on pas
» attendre de votre candeur;
» quand il s'agit de répondre à
» celle des perſonnes qui mar-
» quent tant de bonnes inten-
» tions.

M. Molanus, plus ſenſé que ce Miniſtre de Montelimar, (a) Cregut, qui vouloit exiger pour préliminaire de la réunion, que les Catholiques commençaſſent par renoncer au dogme de la Tranſſubſtantiation, demandoit ſeulement que l'Egliſe Romaine eût de l'indulgence pour quelques-uns des dogmes crus par les Luthériens, & contraires à ceux de l'Egliſe Romaine.

M. de Meaux commença par traduire en François l'Ouvrage

(b) *Vie de Grotius, t. II. pag. 229.*

de Molanus, en l'abrégeant en quelques endroits, ſans rien ôter d'eſſentiel; & il y fit une réponſe en Latin. Il y déclare (*a*) que l'Egliſe ne peut point accorder à M. Molanus ſa demande, puiſque ſi elle conſentoit à ce qu'il ſouhaite, elle donneroit atteinte à ſon infaillibilité. Il exige donc (*b*) que ceux qui veulent ſe réunir, ſe ſoumettent aux déciſions du Concile de Trente, dans ce qui regarde la Foi. Comme on ne put s'accorder ſur ces préliminaires, la négociation languit, & s'évanouit à la fin.

Cet Ecrit de M. Boſſuet fut fait à Meaux, dans les mois d'Avril, Mai, Juin & Juillet 1692. Il s'étoit expliqué de même dans une Lettre qu'il avoit

(*a*) *Tom. I. des Œuvres Poſthumes, p. 139.*
(*b*) *Ibid. pag. 239.*

écrite à une Dame qui avoit pris connoissance de cette affaire; & qui étoit en relation avec M. de Leibnitz (*a*). Il lui avoit mandé le 29 Septembre 1691. qu'il falloit être averti qu'en se relâchant selon le temps & les occasions, sur les articles moins importans de discipline, l'Eglise Romaine ne se relâcheroit jamais dans un point de la Doctrine définie, & en particulier de celle qui l'a été par le Concile de Trente. » De croire, dit-il, qu'on » fasse jamais aucune capitula- » tion sur le fond des Dogmes » définis, la constitution de l'E- » glise ne le souffre pas; & il » est aisé de voir que d'en agir » autrement, c'est renverser les » fondemens, & mettre toute la » Religion en dispute. »

(*a*) *Madame de Brinon, Ibid. pag.* 339.

M. de Meaux avoit écrit la même chose à M. de Leibnitz. (*a*) Il lui avoit dit, qu'il n'y avoit rien à espérer pour la réunion, quand on voudra supposer que les décisions de foi du Concile de Trente peuvent demeurer en suspens. A quoi M. de Leibnitz répondit (*b*) que si l'on croyoit obtenir un parfait consentement sur toutes les décisions de Trente, il ne falloit pas, selon M. Molanus, songer à la réunion.

Ce commerce de Lettres entre M. de Meaux & M. de Leibnitz, donna occasion à quelques discussions littéraires entre ces deux hommes illustres. Elles sont relatives à la créance des deux Religions, & entre autres à la question des Li-

(*a*) *Ibid. pag.* 423.
(*b*) *Ibid. pag.* 433.

vres Deutérocanoniques. M. de Leibnitz attaqua très-fortement la décision du Concile de Trente, & M. de Meaux répondit solidement aux objections des Protestans.

LVI. Affaire de la Régale.

Tandis que M. Bossuet travailloit à réunir dans le sein de l'Eglise, ceux qui s'en étoient séparés, il y avoit de grandes divisions dans cette même Eglise : une dispute très-vive entre le Pape & le Roi les avoit occasionnées. Il s'agissoit du droit de Régale.

On entend par Régale, le droit que le Roi a de percevoir les revenus des Archevêchés & Evêchés du Royaume pendant la vacance des Siéges, & de conférer de plein droit tous les Bénéfices qui en dépendent, excepté ceux qui sont à charge d'ames, jusqu'à ce que le nou-

vel Evêque ait prêté ferment de fidélité, qu'il en ait fait enregiſtrer l'acte à la Chambre des Comptes de Paris, qu'il ait obtenu de cette Cour Arrêt de main-levée des fruits, & qu'il ait pris en perſonne poſſeſſion de ſon Evêché.

L'origine de la Régale eſt très-obſcure ; ce qui fait dire à Paſquier. S'il y a obſcurité en notre Hiſtoire, c'eſt principalement en ce point. Le Roi & le Parlement de Paris, ont conſtamment ſoutenu, que c'étoit un droit impreſcriptible de la Couronne.

Pluſieurs Evêques illuſtres par leur piété & par leur doctrine, n'en convenoient pas. M. de Pamiers fit faire un Ouvrage dans lequel on prétendit prouver (*a*) que la Régale n'é-

(*a*) *Chap.* 4. & 5.

toit en usage ni dans la premiere ni dans la seconde Race; qu'elle n'a commencé qu'après la célébre contestation des Investitures, vers le milieu du douziéme Siècle; qu'elle n'avoit pas lieu dans tout le Royaume; (*a*) que S. Louis déclare qu'elle n'étoit pas en usage dans l'Eglise du Puy, sur la collation des Prébendes; que Philippe le Hardi renonça à celle d'Albi; que le Concile général de Lyon, tenu en 1274. avoit ordonné (*b*) que la Régale auroit lieu dans les Eglises où elle étoit établie par le titre de fondation, ou par une ancienne coûtume, avec défenses de l'introduire aux Eglises qui sont exemptes, sous peine d'excommunication.

(*a*) *Chap.* 13.
(*b*) *Canon* 12.

L'Auteur de cet Ouvrage prétend (*a*) que ce fut Philippe le Bel qui le premier fit des Ordonnances touchant la Régale. Il suppose qu'elle n'étoit en usage que dans quelques Eglises, & il veut le prouver par la célébre Ordonnance de 1334. de Philippe de Valois, appellée communément la Philippine. (*b*) Il est aussi prouvé par l'Ordonnance qui commence par ces mots, *Dominus Rex*, & qui fut faite vers le commencement du XIVe. Siécle, que dans les Provinces d'Ausch, d'Arles; & dans le Languedoc, le Roi n'avoit point la Régale : ce qui est confirmé par un dénombrement qui se trouve dans les Registres de la Chambre des Comptes de l'an 1352.

(*a*) *Chap.* 15.
(*b*) *Chap.* 16.

Sur la fin du Siécle suivant Louis XII. (*a*) dans une Ordonnance de 1499. est convenu qu'il y avoit des Eglises » esquelles n'a droit de Régale. » Cent ans après, Pibrac (*b*) voulut faire passer la Régale comme une regle universelle, mais le Clergé s'y opposa, & Pibrac se désista. Henri IV. par son Edit de 1606. (*c*) supposa qu'il y avoit des Eglises exemptes de la Régale.

Le Parlement de Paris n'en convenoit pas : plus zélé pour les droits du Roi que le Conseil de ce Prince, il rendit un Arrêt le 24 Avril 1608. par lequel il déclara que le Roi avoit droit de Régale dans toutes les Eglises du Royaume, & fit

(*a*) *Chap. 17.*
(*b*) *Chap. 18.*
(*c*) *Chap. 19.*

défenſe aux Avocats d'avancer aucune propoſition contraire. Le Clergé ſe plaignit. Le Roi accorda un an de ſurſéance de tous les procès mus ou à mouvoir pour les Egliſes qui prétendoient être exemptes du droit de Régale; & il évoqua à lui la connoiſſance de ces affaires. Louis XIII. par une Ordonnance de 1629. confirma l'Edit rendu par le Roi ſon pere en 1606. Mais en 1637. il rendit le 6 Octobre, un Arrêt portant que les Archevêques & Evêques qui ſe prétendroient exempts du droit de Régale, enverroient dans ſix mois leurs titres au greffe du Conſeil: ce qui fut confirmé depuis par d'autres Arrêts de 1651. 1653. 1654.

Si cette grande affaire eut été jugée pendant le miniſtere

du Cardinal de Richelieu, les Evêques qui refusoient de se soumettre au droit de Régale, auroient eu une puissante protection. Car ce Ministre absolu n'étoit point favorable au sentiment de ceux qui croyoient que la Régale devoit avoir lieu dans tout le Royaume, & il ne craignit pas dans son Testament politique (*a*) de réfuter la prétention du Parlement de Paris comme une chose notoirement fausse.

Quelques années après que le Roi Louis XIV. fut majeur, il donna en son Conseil un Arrêt, (l'an 1657.) portant qu'il seroit incessamment procédé au jugement de l'instance générale de la Régale. Enfin au mois de Février de l'an 1673. il rendit une Déclaration, dans

(*a*) *Chap.* 2. *S.* 4.

laquelle il décida que la Régale lui appartenoit dans tout le Royaume (*a*) : ce qui fut confirmé par une nouvelle Déclaration du 2 Avril 1675. & par un Edit donné au mois d'Avril 1682.

Les Evêques qui s'opposoient à la volonté du Roi avoient trouvé une grande protection à Rome. Innocent XI. gouvernoit pour lors l'Eglise de S. Pierre : c'étoit un des plus vertueux Pontifes que l'on eût vus depuis long-temps sur le Siége de Rome. Il crut devoir prendre le parti des Prélats qui étoient persécutés pour la défense des libertés de l'Eglise ; c'est ainsi qu'il s'en explique. Il écrivit au Roi (*b*) qu'il au-

(*a*) *Commentaires de Dupuy, tom. 2. pag. 515. & 528.*

(*b*) *Bref du 27. Décembre 1679.*

roit recours aux remedes que lui mettoit entre les mains le pouvoir qu'il avoit reçu du Ciel, & qu'il ne pouvoit négliger dans une maladie si dangereuse sans manquer au devoir Apostolique.

Le Roi, pour se précautionner contre ces menaces voulut avoir l'appui de son Clergé. Il convoqua une Assemblée générale, dont M. de Meaux étoit comme l'ame. Il y fut décidé le 3 Février 1682. que l'intention de toute l'Assemblée étoit de donner son consentement à l'extension du droit de Régale dans tout le Royaume, sans avoir égard à l'exemption prétendue par de certains Evêchés : qu'elle recevoit avec soumission les Déclarations du Roi de l'année 1673. & que l'Assemblée écriroit au Pape

au nom de tout le Clergé de France pour lui en apprendre la résolution. Le Pape fut très-mécontent de la conduite de l'Assemblée.

LVII. M. Bossuet est l'ame de l'assemblée de 1682.

Comme il n'étoit pas impossible qu'il ne se portât à quelque parti violent, dont il pouvoit trouver des exemples chez ses Prédécesseurs, dans des circonstances à la vérité plus favorables que celles où l'on étoit; le Roi crut qu'il convenoit de fixer la créance de ses sujets sur l'étendue de l'autorité du S. Siége. Il souhaita que le Clergé de France s'expliquât sur cette matiere, aussi importante que délicate. M. de Meaux fut chargé de travailler sur ce sujet; & ce fut lui qui rédigea les quatre fameuses Propositions que le Clergé de France adopta.

La premiere déclaroit, que le Concile générale étoit ſupérieur au Pape : La ſeconde, que ni le Pape ni l'Egliſe univerſelle, n'ont aucun pouvoir ſur le temporel des Rois : La troiſiéme, que la puiſſance du Pape doit être limitée par les Canons, & qu'il ne peut rien faire ni ſtatuer qui ſoit contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane : La quatriéme enfin, que le Pape n'eſt point infaillible, à moins qu'il ne ſoit à la tête d'un Concile écuménique.

Le Pape apprit avec indignation juſqu'où les Evêques avoient porté leur audace (car c'eſt ainſi qu'il parloit.) Il fit brûler publiquement ces quatre Articles comme contenans une doctrine pernicieuſe. Ce fut ce qui donna occaſion à

M. de Meaux d'en ſoutenir la vérité dans un grand Ouvrage dont nous rendrons compte, après avoir rapporté ce qui regarde la conduite qu'il tint dans l'Aſſemblée du Clergé.

Ce fut lui qui prêcha à l'ouverture de l'Aſſemblée générale, le 9. Novembre 1681. Le ſujet de ſon ſermon fut l'unité de l'Egliſe : il eſt diviſé en deux points. L'Egliſe eſt belle & une dans ſon tout, premiere partie, où l'on voit toute la beauté du corps de l'Egliſe : belle & une en chaque membre, ſeconde partie, où l'on verra la beauté particuliere de l'Egliſe Gallicane.

Ce Diſcours fut applaudi de preſque tous ceux qui l'entendirent. Cependant il fut critiqué; & l'Abbé de Longuerue qui

qui étoit prévenu peu avantageusement pour M. Bossuet, parle (*a*) de ce Sermon comme ayant été trouvé très obscur : ce qui sans doute entroit dans les intentions du Prédicateur, qui ayant à parler sur une matiere très délicate devoit contenter ses auditeurs mécontens de Rome, & cependant ménager cette Cour. L'Abbé Faidit fit à cette occasion une Epigramme offensante contre M. de Meaux (*b*); mais elle ne deshonora que son Auteur: M. de Longuerue toujours injuste à l'égard de M. Bossuet, se plaisoit à la répéter.

(*a*) *Longueruana. pag. 14. & 15.*

(*b*) Un auditeur un peu cynique,
Dit tout haut en bâillant d'ennui;
Le Prophete Balaam est obscur aujourd'hui;
Qu'il fasse parler sa bourique,
Elle s'expliquera plus clairement que lui.

Dans le temps que l'Assemblée se tenoit, il y eut une Commission formée pour condamner plusieurs erreurs sur la Morale avancée par les derniers Casuistes. M. de Meaux étoit à la tête du Bureau. Il travailla sur cette matiere, & l'on trouve dans le troisiéme Tome de ses œuvres posthumes, le projet de Censure (*a*) qu'il avoit dressé ; Censure que le Clergé devoit publier contre la Morale relâchée. M. Bossuet avoit appliqué des qualifications aux Propositions censurées : on ne les a point retrouvées. L'Assemblé du Clergé eut ordre de se séparer avant que ce projet eût été approuvé & publié.

Le Traité de l'Usure fut

(*a*) *Decretum de morali disciplinâ, auctore Jac. Benigno Bossuet Episcopo Meldensi, quod erat à Clero Gallicano publicandum in Comitiis generalibus anni 1682.*

composé par M. Bossuet en 1682. pendant le temps de l'Assemblée du Clergé. Ce devoit être comme une suite du décret sur la Morale, auquel il a manifestement rapport. C'est une réfutation de ce que Grotius avoit dit en faveur de l'usure dans son Commentaire sur le ℣. 35. du chapitre 6. de S. Luc.

LVIII. Sa Défense des IV. Articles du Clergé.

Le Livre que M. de Meaux composa pour la justification des quatre Articles du Clergé, ne parut que vintg-six ans après sa mort, en 1730. (*a*). Encore cette édition est-elle très-impar-

(*a*) *Defensio Declarationis celeberrimæ quam de Potestate Ecclesiasticâ sanxit Clerus Gallicanus XIX. Martii 1682. ab Illust. ac Rever. Jacobo Benigno Bossuet, Meldensi Episcopo, cx speciali jussu Ludovici Magni Christianissimi Regis scripta, & elaborata. Nunc primùm in lucem edita, summoque studio ad fidem Autographi codicis exacta, Luxemburgi, sumptibus Andreæ Chevalier, Bibliopolæ. 1730.*

faite; car ſuivant la remarque du Traducteur francois (*b*), elle eſt tellement eſtropiée, & remplie de fautes ſi groſſieres, qu'elle ne peut être preſque d'aucun uſage.

M. Boſſuet avoit d'abord fait cet Ouvrage tel qu'on le voit dans l'Edition de 1730. aux fautes près de l'impreſſion. Il le retoucha depuis, & il mit à la tête une Diſſertation qu'il ſubſtitua aux trois Livres qui ſont les premiers de l'Edition de 1730. & il diviſa le reſte de l'Ouvrage en trois parties.

Vingt ans avant que cette Edition fautive parût, M. Boſſuet Evêque de Troyes, neveu de M. l'Evêque de Meaux, avoit remis un exemplaire manuſcrit de cet Ouvrage entre les mains du Roi Louis XIV. ainſi qu'il nous l'a appris lui-même dans

(*a*) *Préface*, *pag.* 24.

ſon Inſtruction Paſtorale du 30. Septembre 1729. Cet exemplaire n'étoit point accompagné de la Diſſertation préliminaire dont on vient de parler. M. de Troyes peu content de l'Edition de 1730. & deſirant avec ardeur qu'un Ouvrage de cette importance pût être lu de tout le monde, engagea un homme de mérite appellé le Pere le Roi de l'Oratoire, de le traduire en françois ; & afin que cette traduction pût tenir lieu de l'original, M. de Troyes communiqua au traducteur la Diſſertation préliminaire que perſonne n'avoit jamais vue, & tous les papiers de M. de Meaux qui avoient rapport à cet Ouvrage.

M. le Roi s'acquitta parfaitement bien de la tâche dont il s'étoit chargé, & il donna au public le Livre de M. de

Meaux, ſous ce titre : Défenſe de la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé de France de 1682. touchant la Puiſſance Eccléſiaſtique, par Meſſire Jacques Benigne Boſſuet Evêque de Meaux, traduite en françois, avec des Notes ; à Amſterdam, aux dépens de la Compagnie, 1745. On trouve au commencement de cette traduction un Mémoire de M. de Meaux, préſenté au Roi contre le Livre, *de Romani Pontificis auctoritate*, compoſé par Rocaberti autrefois Général des Dominicains, & pour lors Archevêque de Valence. Cet Ouvrage avoit été publié à Valence, (*a*) en 1694. lorſque l'accommodement entre la France & le S. Siége étoit déja fait. Il fut ſupprimé par Arrêt du

(*a*) *Défenſe, pag. 8. n. 5.*

Parlement, le 20. Décembre 1695.

Après ce Mémoire est la Dissertation préliminaire, dans laquelle l'Auteur se propose de prouver que la doctrine des quatre Articles est orthodoxe, & que n'étant différente en aucun point de celle que l'on connoît dans l'Eglise depuis plusieurs Siècles, sous le nom de Sentiment de l'Ecole de Paris, elle ne peut-être condamnée comme hérétique ou comme schismatique, dès que le sentiment de l'Ecole de Paris n'a jamais été condamné comme tel. Cette Dissertation a pour titre, dans la traduction : La France orthodoxe, ou Apologie de l'Ecole de Paris, & de tout le Clergé de France, contre différens adversaires.

La Défense, en trois parties,

ſuit cette Diſſertation. La premiere partie traite de l'autorité ſouveraine & indépendante des Rois. La ſeconde, des Conciles de Baſle, de Conſtance, & des autres qui les ont ſuivis. La troiſiéme a pour objet de prouver que le ſentiment des Docteurs de Paris remonte juſqu'au commencement du Chriſtianiſme.

Cette conteſtation n'étoit pas finie, lorſqu'il ſurvint une des plus grandes affaires qu'ait eues M. de Meaux pendant ſon Pontificat : c'eſt ſa diſcuſſion avec le célébre M. de Fénelon, à l'occaſion du Quiétiſme de Madame Guyon.

LIX. Quiétiſme de Madame Guyon.

Cette femme s'étoit rendue fameuſe par les progrès qu'elle avoit faits dans les voies ſpirituelles, & par un grand nombre de Livres, qui tout bizar-

res qu'ils étoient, avoient prévenu en sa faveur un grand nombre de personnes distinguées par leur esprit, par leur piété, & par leur naissance. M. de Meaux fort attentif à tout ce qui regardoit la doctrine, désapprouva cette nouvelle spiritualité (*a*) qu'il croyoit favoriser les erreurs des Quiétistes, que l'Eglise étoit pour lors occupée à détruire. Madame Guyon informée que M. de Meaux lui étoit peu favorable, déclara qu'elle vouloit s'en rapporter entierement aux lumieres de ce Prélat, & elle le pria seulement de vouloir bien examiner ses Ouvrages avec beaucoup d'attention : elle lui offrit même de se mettre sous sa direction. C'étoit l'Abbé de Fé-

(*a*) *Relation du Quiétisme, par M. de Meaux.*

nelon qui lui avoit donné ce conſeil.

En conſéquence elle donna tous ſes Livres imprimés & manuſcrits à M de Meaux, ſa Vie, un gros volume de commentaires ſur Moïſe, Joſué, les Juges, les Epîtres de S. Paul, l'Apocalypſe & beaucoup d'autres Livres de l'Ecriture. Il les emporta dans ſon Diocèſe en 1693. vers le mois de Septembre, & il les examina avec un très-grand ſoin; mais il ne voulut jamais ni la confeſſer ni la diriger. Il fut fort étonné (*a*) de lire dans ſa Vie, que Dieu lui donnoit une abondance de graces dont elle crevoit, au pied de la lettre, en ſorte qu'il falloit la délacer; & dans cet état on la mettoit ſur ſon lit, où l'on venoit recevoir la grace

(*a*) *Relation de M. de Meaux, pag. 76.*

dont elle étoit pleine, & c'étoit le ſeul moyen de la ſoulager : il ſuffiſoit d'être aſſis auprès d'elle, pour participer à cette abondance de graces ; cette communication ſe faiſoit en ſilence. » Je me ſentois, dit-
» elle dans ſa Vie, (*a*) peu à
» peu vuider & ſoulager ; cha-
» cun recevoit ſa grace ſelon
» ſon dégré d'oraiſon, & éprou-
» voit auprès de moi cette plé-
» nitude de graces apportée par
» Jeſus-Chriſt : c'étoit comme
» une écluſe qui ſe décharge
» avec profuſion ; on ſe ſentoit
» rempli, & moi je me ſentois
» vuider & ſoulager de ma plé-
» nitude. »

M. de Meaux n'ayant pas perdu l'eſpérance de ramener à la raiſon, cette femme qui paroiſſoit avoir de la confiance

(*a*) *Relation, pag.* 77.

en lui, eut une Conférence avec elle au commencement de l'an 1694. Elle y soutint toujours très-constamment, la maxime fondamentale de son systême : elle déclara au Prélat qu'elle ne pouvoit rien demander à Dieu pour elle, pas même la rémission de ses péchés, tant elle étoit désintéressée. M. de Meaux lui soutint que sa proposition étoit hérétique, mais il ne put la convaincre. C'est pourquoi il lui signifia qu'il ne pouvoit lui permettre l'usage des Sacremens.

Après cette Conférence, M. de Meaux écrivit une longue Lettre à Madame Guyon le 4 Mai 1694. dans laquelle il lui conseilloit de ne point paroître dans le monde, & de se mettre dans quelque retraite sans voir personne, ni écrire, si ce n'étoit

pour ſes affaires. La réponſe fut ſoumiſe : elle demanda d'être reçue dans le Diocèſe de Meaux pour y être inſtruite. On lui accorda ce qu'elle ſouhaitoit ; & elle entra le 13 Janvier 1695. dans le Couvent des Filles de Sainte Marie, à condition de n'avoir aucune relation qu'avec le Confeſſeur qui lui avoit été nommé, & deux Religieuſes : on lui accorda l'uſage des Sacremens. Elle y fut ſix mois, & elle en ſortit après s'être ſoumiſe purement & ſimplement, avoir condamné ſon *Moyen-court*, & ſon Livre ſur le Cantique des Cantiques : elle offrit même de brûler ſes Manuſcrits. Mais ſa ſoumiſſion n'étoit pas ſincere : elle continua de faire l'illuminée.

Il y avoit à S. Cyr une Supérieure appellée Madame de la

Maiſon-fort, parente & amie de Madame Guyon, qui avoit goûté les principes des nouveaux Quiétiſtes : elle voulut les faire adopter dans ſa Communauté. Madame de Maintenon pria M. de Meaux de venir à S. Cyr, pour y déraciner le Quiétiſme, qui y faiſoit des progrès. Il s'y rendit au commencement de l'an *1696.* & il y fit des Conférences. (*a*) La premiere ſe tint le 5 Février : il y combattit le dogme de l'indifférence pour le ſalut éternel. La ſeconde ſe fit le 7 Mars : M. Boſſuet y expliqua en quoi conſiſtoit l'oraiſon paſſive. Madame de la Maiſon-fort eut encore quelques difficultés : elle les propoſa à M. de Meaux, le priant de mettre ſa réponſe à la marge, qu'elle avoit laiſſée ex-

(*a*) *Relation du Quiétiſme, pag. 161.*

près sur son papier. Le Prélat répondit le 21 Mars. C'est ce qui forma un Ecrit à deux colonnes, qu'on trouve dans l'Avertissement du Tome VII. des Œuvres de M. de Meaux.

Ces Ecrits respectifs passoient par les mains de Madame de Maintenon, ainsi qu'il est constant par le billet de cette Dame à Madame de la Maison-fort, du 9 Mars : ce billet nous apprend l'idée que l'on avoit de la fermeté du Prélat ; il étoit ainsi conçu : » Je trouve assurément très-bon que vous me » donniez vos questions bien » cachetées, & que vous demandiez que les réponses me » soient adressées de même. Je » n'ai pas dit un mot pour prévenir M. de Meaux : J'en connois trop l'inutilité, & combien il pense comme vos Supérieurs. »

Parmi ceux qui s'étoient laissé prévenir en faveur de Madame Guyon, il y avoit des gens de la plus grande distinction : M. le Duc de Chevreuse étoit de ce nombre. Il avoua un jour à M. de Meaux, (*a*) que quand il étoit assis auprès de cette Dame, il ressentoit infailliblement les mouvemens de la Grace, s'il n'y mettoit point d'obstacle. Il eut même la simplicité de demander au Prélat s'il ne se trouvoit pas dans la même situation. A quoi M. Bossuet répondit qu'il avoit pour lors de grands mouvemens, mais d'horreur & d'indignation pour les erreurs & les illusions de Madame Guyon.

LX. M. de Fénelon y prend part.

Mais parmi ceux qui étoient attachés à cette Dame & qui protégeoient la nouvelle spiri-

(*a*) *Relation de M. Phelippeaux pag.* 89.

tualité, le plus illuſtre étoit le célébre Abbé de Fénelon, connu depuis ſous le nom d'Archevêque de Cambrai. C'étoit un des plus beaux eſprits, & un des plus honnêtes hommes qu'il y eût dans tout le Royaume. Il n'étoit pas poſſible d'avoir une imagination plus brillante, & une piété plus tendre. Mais on deſireroit plus de jugement, & une autre méthode de raiſonner dans ſes Ouvrages de Religion. Car preſque tout ce qu'il nous a laiſſé d'Ecrits Théologiques, affoiblit la haute idée que nous laiſſent de lui ſes autres Ouvrages.

Juſqu'à ce que Madame Guyon ſe fût rendue trop fameuſe, l'Abbé de Fénelon avoit été très-lié avec M. de Meaux, dont il étoit zélé admirateur. M. Boſſuet de ſon côté avoit

beaucoup d'estime pour cet Abbé, & il disoit (*a*) que dans le second Ordre, il ne connoissoit personne qui l'égalât. Il n'alloit point dans son Diocèse sans être accompagné des Abbés de Fénelon & de Langeron, qui étoient intimes amis. Quand il étoit à Paris, ils venoient régulierement dîner avec lui.

Un Ecrivain (*b*) très-mal disposé à la vérité pour M. de Fénelon, & que son attachement extrême à M. de Meaux rend quelquefois injuste, prétend que ces deux Abbés étoient de vils flateurs de M. Bossuet, dont ils vouloient se procurer la bienveillance. Ils louoient, dit-il, sans cesse le Prélat jus-

(*a*) *La Baumele, tom. 4. pag. 119. liv. 10. ch. 4.*

(*b*) *Relation du Quiétisme par M Phelippeaux, tom. 1. pag. 35.*

qu'à l'en fatiguer. Leurs flatteries étoient sans bornes, jusqu'à exciter l'indignation de ceux qui étoient préfens. Le Prélat en rougissoit souvent, & leur en témoignoit publiquement son dégoût. La Bruyere, homme sincere & naturel en étoit outré, & si l'on en croit M. Phélippeaux, il lui disoit quelquefois à l'oreille : Quels empoisonneurs! peut-on porter la flatterie à cet excès! Voilà pour vous, lui répondoit M. Phélippeaux, la matiere d'un beau caractere.

Ce même Docteur rapporte que la Bruyere, qui sçavoit que M. l'Abbé de Fénelon desiroit d'être Précepteur des Enfans de France, dit un jour par malice devant ces deux Abbés, que le Roi devroit engager M. de Meaux à continuer aux jeu-

nes Princes les instructions qu'il avoit données avec tant de sagesse à Monseigneur le Dauphin : que les Abbés en furent déconcertés, & qu'ils s'efforcerent de vouloir persuader au Prélat qu'il ne convenoit point à un Evêque de son âge, chargé du gouvernement d'un Diocèse, occupé à des études si utiles à l'Eglise, de consumer un temps si précieux à apprendre la Grammaire à des enfans. Il ajoute qu'ils en parloient avec chaleur à tous ceux qui approchoient le Prélat, cherchant toutes les voies possibles de le dégoûter de ce dessein.

Quoi qu'il en soit de ces petits faits qu'on ne garantit point, parce que la malignité peut en avoir altéré les circonstances ; il est certain que M. l'Abbé de Fénelon protégeoit secret-

tement la personne de Madame Guyon, & étoit persuadé que le fond de sa doctrine pouvoit se soutenir (*a*). M. de Meaux, en fut averti : il eut une Conférence avec l'Abbé, qui s'expliqua de façon que M. Bossuet fut content, sinon de sa doctrine, du moins de ses dispotions. M. de Fénelon écrivit ensuite à ce sujet à M. de Meaux, qu'il s'en rapportoit absolument à lui. » Ne soyez point en peine » de moi, lui disoit-il ; je suis » dans vos mains comme un » petit enfant ... Dès que vous » aurez parlé, tout sera effacé » chez moi, de quelque maniere que vous décidiez. Ce ne » sera point une soumission ex- » térieure, ce sera une sincere » conviction, quand même ce » que je crois avoir lu me pa-

(*a*) *Relation du Quiétisme*, *pag*. 122.

» roîtroit plus clair que deux » & deux font quatre, je le » croirois encore moins clair » que mon obligation de me » défier de mes lumieres, & de » leur préférer celles d'un Evê- » que tel que vous. Ne prenez » point ceci pour un compli- » ment : c'eſt une choſe auſſi ſé- » rieuſe & auſſi vraie à la Let- » tre qu'un ferment. »

Cependant il fut convenu qu'il y auroit des Conférences (*a*) ſur le fond de la doctrine, & Madame Guyon déclara qu'elle s'en rapporteroit à ce que M. de Noailles, alors Evêque de Châlons, M. de Meaux, & M. Tronſon Supérieur du Séminaire de S. Sulpice décideroient. Ils s'aſſemblerent à Iſſy, où réſidoit pour

(*a*) *Déclaration des Evêques ſur le Livre des Maximes des Saints.*

lors M. Tronſon, qui s'y étoit retiré à cauſe de ſes incommodités. Ces conférences devoient être ſecretes, parce qu'on ne vouloit point que M. de Harlai Archevêque de Paris en fût inſtruit ; ce Prélat étant pour lors dans un très-grand mépris à la Cour.

L'Examen de la doctrine du Quiétiſme dura ſept à huit mois. M. de Fénelon venoit ſouvent à Iſſy, où il aſſiſtoit aux Conférences Il avoit une grande eſtime pour M. Tronſon, qui l'avoit élevé, & qu'il regardoit comme ſon pere. On rédigea dans ces Conférences, trente-quatre Articles, qui étoient comme un Corps de Doctrine concernant la Théologie Myſtique. M. de Fénelon & Madame Guyon les ſignerent. Cette derniere ſouſcrivit auſſi

aux Ordonnances & aux Inſtructions Paſtorales de M. de Meaux, & à la condamnation de ſes deux Livres comme contenants une mauvaiſe doctrine.

Il venoit d'arriver un changement dans la fortune de M. l'Abbé de Fénelon. Il avoit été nommé Archevêque de Cambrai. Les conteurs d'anecdotes (*a*) ont prétendu que M. de Harlai Archevêque de Paris qui n'aimoit point l'Abbé de Fénelon, avoit eû le deſſein de le détruire en Cour, & que M. de Meaux s'y étoit oppoſé. Ils diſent que l'Archevêque de Paris voulut faire propoſer un cas de conſcience en Sorbonne, dans lequel on demanderoit ſi un Prince pouvoit en

(*a*) *La Baumele, liv. 10. ch. 4. Relation du Quiétiſme de M. Phélippeaux pag. 57.*

conſcience

conſcience ſouffrir auprès de ſes enfans un Précepteur accuſé de Quiétiſme, & que M. de Meaux l'ayant appris empêcha que ce projet qui pouvoit perdre M. de Fénelon n'eût lieu.

Il eſt conſtant que M. de Meaux qui auroit pu facilement empêcher l'élévation de M. de Fénelon, la vit avec plaiſir, & qu'il ſe fit un honneur de le ſacrer : ce qui depuis lui a été reproché par ce Prélat (*a*) comme un empreſſement ridicule : tant la paſſion rend les plus honnêtes gens injuſtes & déraiſonnables.

On a prétendu que M. de Fénelon avoit eu des vues plus élevées (*b*) que l'Archevêché de Cambrai, & qu'il auroit deſiré de remplacer M. de Harlai

(*a*) *Remarques ſur la Réponſe à la Relation du Quiétiſme.*

(*b*) *La Baumele, liv. X. ch. 10. Rèlation du Quiétiſme, de M. Phelip. pag. 135.*

qui venoit de laiſſer le Siege de Paris vacant. On ajoute, que craignant que M. Boſſuet n'eût la préférence ſur lui, il repréſentoit à Madame de Maintenon, que cette Egliſe avoit beſoin d'un Prélat qui pût y rétablir la diſcipline, parce que ce grand Diocèſe avoit été très-mal gouverné par le dernier Archevêque. Il prétendoit par-là, aſſure l'Auteur paſſionné de la Relation du Quiétiſme, donner adroitement l'excluſion à M. de Meaux, en inſinuant à cette Dame, que ſi on le mettoit dans ce poſte, il abandonneroit ſes études, ce qui priveroit l'Egliſe d'un grand ſecours; ou que s'il les continuoit, il ne ſeroit pas en état de pourvoir aux beſoins du Diocèſe. On a dit auſſi, (a)

(a) *La Baumele, ch. 12.*

que pendant la vacance de ce Siege ; Madame de Maintenon ayant demandé à M. Hébert Curé de Versailles, qui de M. de Meaux, ou de M. de Châlons, il croyoit devoir être choisi pour remplir le Siege de Paris, M. Hébert avoit répondu que c'étoit celui qui refuseroit, & que certainement M. de Châlons n'accepteroit pas.

Quoi qu'il en soit de ces anecdotes, qui sont destituées de preuves solides, il n'étoit pas douteux que Madame de Maintenon qui avoit le plus grand crédit, ne protegeât par préférence l'Evêque de Châlons, avec lequel elle avoit résolu de s'allier par le mariage de sa niéce avec le neveu de ce Prélat, qui vit encore. C'est lui que nous connoissons sous le nom de Maréchal de Noailles ; qui après

avoir employé presque toute sa vie dans les grandes affaires & à la tête de nos armées, n'est plus occupé qu'à finir chrétiennement ses jours.

Il est certain aussi, que M. de Meaux témoigna beaucoup de joie de la promotion de M. de Châlons à l'Archevêché de Paris, ainsi qu'il paroît par une Lettre qu'il écrivit à Madame de Luines, Abbesse de Jouarre, le 22 Août 1695. & qui n'a jamais été imprimée. Il la finit ainsi : » Il n'y a plus à douter, » malgré tant de vains discours » des hommes, que selon tous » mes desirs je ne sois enterré » aux pieds de mes saints Pré» décesseurs, en travaillant au » salut du troupeau qui m'est » confié, dont votre saint Mo» nastere fait une des princi» pales parties, & vous-même

» la premiere fille de votre paſ-
» teur. » On voit par cette Lettre que les vûes ambitieuſes qu'on a prêtées à M. de Meaux ne ſont que de vaines conjectures inventées par la malignité de ſes ennemis.

Depuis ſa nomination à l'Archevêché de Cambrai, M. de Fénelon prêcha aux Carmélites de S. Jacques (*a*). On crut entrevoir dans ſon Diſcours des propoſitions qui pouvoient favoriſer la doctrine des nouveaux Quiétiſtes. M. de Meaux le lui fit ſçavoir. M. de Cambrai lui fit réponſe le 17. Décembre 1695. Il tâche d'expliquer ce qui lui avoit été reproché, & il finit par ces paroles : » Pour
» moi je vous rendrai toujours
» avec joie & docilité, un com-

(*a*) *Relation du Quiétiſme de M. Phélipp. pag. 57.*

» pte exact de ma conduite. Il
» n'y a correction que vous ne
» me puissiez faire sans ménage-
» ment, & que je ne reçoive
» avec soumission & reconnois-
» sance, comme une marque de
» la continuation de vos ancien-
» nes bontés. Je ferai profession
» toute ma vie d'être votre disci-
» ple, & de vous devoir la meil-
» leure partie de ce que je sçai.

M. de Cambrai cherchoit à faire croire que quant au fond de la doctrine, M. de Meaux & lui étoient d'accord. Il mandoit à Madame de Maintenon, (*a*) qu'il n'y avoit aucune ombre de difficulté sur le dogme entre eux, que la seule chose qu'il ne pouvoit pas approuver, étoit la réfutation personnelle de Madame Guyon. Il étoit si persuadé de l'orthodoxie de cette

(*a*) *La Baumele, tom.* 3. *pag.* 230.

Dame, que l'on croyoit qu'il souffriroit plutôt le martyre que de convenir qu'elle avoit tort. (*a*) C'est ce qu'écrivoit M. de Meaux à M. l'Archevêque de Paris.

Malgré ses protestations, M. l'Archevêque de Cambrai pensoit fort différemment de M. de Meaux sur le fond du Quiétisme. S'imaginant que s'il écrivoit sur cette matiere, il rameneroit M. Bossuet, ou que du moins il mettroit le public de son côté; il fit dire à ce Prélat, (*b*) qu'il se croyoit obligé de donner quelque éclaircissement au public sur la matiere de l'Oraison. M. de Meaux fut très-surpris, & en même-temps très-fâché de cette résolution de M. de Cambrai, qu'il sçavoit alors être dans de faux principes &

(*a*) *La Baumele, tom. 4. pag. 440.*
(*b*) *Relation du Quiétisme, pag. 214.*

courir après l'ombre d'une perfection imaginaire, pour nous servir des termes de M. Dagueſſeau (*a*). Il répondit à M. Pirot, qui l'étoit venu voir de la part de M. de Cambrai : » Qu'il » écrive, mais dites-lui qu'il » prenne bien garde ; car pour » peu qu'il biaiſe, il me trou» vera par-tout dans ſon che» min : j'éleverai ma voix & en » porterai mes plaintes juſqu'à » Rome s'il le faut. »

LXI. Inſtruction de M. Boſſuet ſur les états d'Oraiſon.

M. de Meaux travailloit de ſon côté à fixer la créance des fideles ſur les vérités oppoſées aux erreurs des nouveaux Quiétiſtes, & il compoſa ſon inſtruction ſur les états d'Oraiſon. Elle eſt partagée en dix Livres. Le premier eſt intitulé : Les erreurs des nouveaux Myſtiques en général, & en particulier

(*a*) *Diſcours du 14 Août 1699.*

leur acte continu & universel. L'abrégé des erreurs du Quiétisme, suivant l'exposition qu'en fait l'Auteur, est de mettre la sublimité de la perfection dans des choses qui ne sont pas, ou en tout cas qui ne sont pas de cette vie ; ce qui les oblige à supprimer dans certains états, & dans ceux qu'on nomme parfaits contemplatifs, beaucoup d'actes essentiels à la piété, & expressément commandés de Dieu ; par exemple, les actes de foi explicites contenus dans le Symbole des Apôtres, toutes les demandes, & même celles de l'Oraison Dominicale, les réflexions, les actions de graces, & les autres actes de cette nature, qu'on trouve commandés & pratiqués dans toutes les pages de l'Ecriture, & dans tous les Ouvrages des Saints.

Le ſecond Livre de l'Inſtruction, eſt de la ſuppreſſion des actes de foi. Le troiſiéme, de la ſuppreſſion des demandes, & de la conformité à la volonté de Dieu. L'Auteur y réfute ces contemplatifs qui excluoient juſqu'à la demande des joies du Paradis, par la raiſon du parfait déſintéreſſement & de la déſapropriation. Ils alloient ſi loin qu'ils diſoient, que l'état le plus profond de l'anéantiſſement doit être l'indifférence pour le ſuccès de tout ce qu'on fait pour ſon ſalut, & pour celui du prochai.., parce qu'il ne failoit vouloir que ce que Dieu a voulu de toute éternité.

Dans le quatriéme Livre, il eſt traité plus à fond de la conformité à la volonté de Dieu. Le Livre cinquiéme, eſt ſur

les actes directs & réfléchis. On oppose à ces nouveautés, dans le sixiéme Livre, la Tradition de l'Eglise. On y fait voir que les Saints Peres contredisent évidemment ce désintéressement des nouveaux Mystiques. Le septiéme Livre est de l'Oraison passive & de l'abus qu'on en fait. Le huitiéme & le neuviéme Livres contiennent l'explication de la doctrine de S. François de Sales, & de quelques autres Saints. Enfin le dixiéme Livre est sur les qualifications des Propositions particulieres.

M. de Meaux condamna par cette même Instruction pastorale, les Livres suivans : La guide spirituelle de Michel Molinos : La pratique facile pour élever l'ame à la contemplation, par François Malaval : Le moyen court & facile de faire l'Orai-

ſon : La regle des aſſociés à l'Enfant Jeſus ; Le Cantique des Cantiques de Salomon, interprété ſelon les ſens myſtiques, & la vraie repréſentation des états intérieurs ; enfin un Livre latin intitulé, *Orationis mentalis analyſis, per Patrem Dom. Franc. la Combe Tonnenſem.*

Madame Guyon ne fit point de difficulté d'approuver par ſa ſignature cette Inſtruction paſtorale, quoique ſes Livres y fuſſent nommément condamnés. Mais M. l'Archevêque de Cambrai n'eut pas cette complaiſance. M. Boſſuet lui avoit communiqué ſon Inſtruction manuſcrite : il la garda trois ſemaines, & finit par refuſer de l'approuver, ſur le prétexte que M. de Meaux condamnoit Madame Guyon que lui ne pouvoit condamner.

Mais M. de Meaux fut bien

dédommagé de ce refus qui ne le ſurprit point, par l'approbation générale qu'eut ſon Ouvrage. M. de Noailles Archevêque de Paris en l'approuvant le 12 Février 1697. donna les plus grandes louanges à l'Auteur. » Son nom, dit-il, porte » ſeul avec ſoi ſon approbation » & ſon éloge ; car qui ne con- » noît ſa profonde érudition & » ſon zèle pour la vérité, ſon » application continuelle à com- » battre les erreurs, & les au- » tres qualités épiſcopales dont » Dieu l'a rempli. On en trou- » vera de nouvelles preuves » dans ce Livre, comme dans » les autres excellens Ouvra- » ges qu'il a donnés au Public.

L'Evêque de Chartres approuva auſſi l'Inſtruction paſtorale, le 3. Mars 1697. M de Meaux l'envoya au Pape Inno-

cent XII. & y joignit une Lettre du 27 Mars 1697. qui fut mise entre les mains de sa Sainteté par l'Abbé Bossuet, depuis Evêque de Troies, qui se trouvant pour lors en Italie, fut chargé par son oncle de poursuivre la condamnation des erreurs des Quiétistes. Innocent XII. reçut avec joie le Livre & la Lettre de M. de Meaux, & après avoir fait examiner son Ouvrage par quelques Cardinaux & Théologiens, il lui fit une réponse très-honorable par un Bref du 6. Mai 1697.

Mais une approbation qui ne fit pas moins de plaisir à M. Bossuet, que toutes celles dont on vient de parler, ce fut le compliment sincere que lui fit un des plus grands serviteurs de Dieu dans ces derniers Siècles, très-exercé dans la vie

contemplative, & grand maître dans les voies spirituelles (*a*). L'Abbé de Rancé lui écrivit la Lettre suivante le 14. Avril 1697. » Je n'ai reçu que depuis » deux jours le Livre que vous » m'avez fait l'honneur de m'en- » voyer. Je ne vous dirai pas, » Monseigneur, qu'il a surpassé » mon attente, mais bien que » j'y ai trouvé dans le peu que » j'en ai déjà lu tout ce qu'on » pouvoit desirer pour l'établis- » sement de la vérité & pour » la destruction de l'erreur, & » que rien ne peut être plus ca- » pable de désabuser ceux qui se » sont laissé aller à leurs folles » imaginations, & de prévenir » les esprits qui pourroient » écouter les mêmes extrava- » gances. Vous traitez les cho-

(*a*) *Vie de l'Abbé de la Trappe, Liv. 6. Ch. XI.*

» ses avec une profondeur &
» une étendue digne de vous,
» Monseigneur ; & quoique
» Dieu ait donné à tout ce qui
» sort de votre plume une bé-
» nédiction particuliere, il me
» semble que ce dernier Ouvra-
» ge a encore été plus favorisé
» que les autres. Il est vrai,
» Monseigneur, que rien n'a
» jamais été plus important
» pour l'honneur de l'Eglise,
» pour le salut des fideles, &
» pour la gloire de Jesus-Christ,
» que la cause que vous sou-
» tenez. Car en vérité, si les
» chimeres de ces fanatiques
» avoient lieu, il faudroit fer-
» mer le Livre des divines Ecri-
» critures, laisser l'Evangile;
» quelque saintes & quelque né-
» cessaires qu'en soient les pra-
» tiques, comme si elles ne nous
» étoient d'aucune utilité ; il

» faudroit, dis-je, compter
» pour rien la vie & la conduite
» de Jesus-Christ, toute adorable
» qu'elle est, si les opinions de
» ces insensés trouvoient quel-
» que créance dans les esprits,
» & si l'autorité n'en étoit en-
» tierement exterminée. Enfin
» c'est une impiété consommée,
» cachée sous des termes extra-
» ordinaires, des expressions af-
» fectées sous des phrases toutes
» nouvelles, qui n'ont été ima-
» ginées que pour imposer aux
» ames, & pour les séduire.
» Nous ne manquerons pas,
» Monseigneur, de prier Dieu
» qu'il touche les cœurs, qu'il
» éclaire les esprits, qu'il s'en
» rende tellement le maître
» qu'ils profitent des instructions
» que vous leur donnez; les
» uns en abjurant avec sincéri-
» té l'erreur qu'ils ont embras-

» ſée, & les autres en la regar-
» dant comme le renverſement
» de toute la piété Chrétienne. »

LXII. M. de Fénelon donne ſon Explication des maximes des Saints.

L'Ouvrage auquel M. de Cambrai travailloit avoit paru quelque temps avant l'Inſtruction Paſtorale de M. de Meaux, quoiqu'il eût promis à M. l'Archevêque de Paris de ne le faire paroître qu'après l'Inſtruction Paſtorale. M. de Fénelon lui donna le titre d'Explication des maximes des Saints ſur la vie intérieure. Il avoit donné ſa parole qu'il le feroit voir à M. de Meaux (a), avant qu'il parût, & qu'il le feroit approuver par M. l'Archevêque de Paris & par M. Tronſon; mais c'eſt à quoi il manqua, déſeſpérant ſans doute de les ramener à cette chimérique perfection qui faiſoit le fondement de ſon ſyſtême.

(a) *Relation du Quiétiſme.*

On a prétendu (*a*) que le Roi ayant reçu le livre des Maximes, manda M. Boſſuet pour ſçavoir ſon ſentiment : que le Prélat lui ayant dit que l'Ouvrage étoit fort mauvais, le Roi lui reprocha ſon ſilence ſur une affaire ſi grave, ſes liaiſons avec Fénelon, ſon empreſſement à le ſacrer Archevêque de Cambrai ; que M. Boſſuet ſe jeta à ſes genoux, pleura, gémit, & demanda pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatiſme de ſon Confrere : enfin que le Roi lui avoit dit, qu'il chargeoit ſa conſcience de tous les malheurs qu'il prévoyoit ; que Dieu étoit témoin que le moindre ſoupçon auroit pour jamais fermé

(*a*) La Baumele, Liv. X. ch. 13. ſans doute d'après le P. d'Avrigny Jéſuite, qui l'avoit dit avant lui dans ſes *Mémoires Chronologiques*.

à Fénelon l'entrée aux dignités Ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit de ces détails qui ne sont peut-être pas contre la vraisemblance, le Livre de M. de Cambrai réussit très peu, chez les Théologiens surtout. M. de Meaux a même assuré que le soulevement fut extrême & général. (*a*) Il fit proposer le 15. Juillet 1697: une Conférence à M. de Cambrai. M. l'Archevêque de Paris devoit être en tiers. M. de Cambrai répondit, si l'on en croit un Ecrivain qui à la vérité ne lui est pas favorable, qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il changeât rien par l'avis de M. de Meaux. Celui-ci étonné de ce refus dit à cette occasion, qu'il étoit accoutumé

(*a*) *Relation du Quiétisme, pag. 266. Premier Mémoire de M. de Meaux.*

depuis trente ans à des Conférences importantes, ſans qu'on ſe fût jamais plaint qu'il y eût porté des diſpoſitions contentieuſes, ni qu'il eût paſſé au de-là des bornes de la charité & de la bienſéance.

Le Pere de la Chaiſe avoit été d'avis que M. l'Archevêque de Cambrai eût une Conférence avec M. de Meaux pour voir s'ils ne pourroient pas ſe concilier. Ce n'eſt pas que ce Révérend Pere aimât M. de Meaux; car nous apprenons par des Lettres de Madame de Maintenon (*a*) que le Pere de la Chaiſe rendoit ſourdement de mauvais offices à M. Boſſuet, & qu'il l'attaquoit auprès du Roi : ce ſont les propres termes de cette Dame.

(*a*) *La Baumelle, tom. 4. pag. 94. Lettre 72.*

M. l'Abbé de la Trappe pensoit de même que M. de Meaux, sur le Livre de l'Explication des maximes des Saints. Ce Prélat ayant prié l'Abbé comme le plus grand juge en ces matieres, de lui en dire son sentiment, M. de Rancé lui fit la Réponse suivante, dans le mois de Mars 1697. (a)

» Je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me taire. Le Livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains. Je n'ai pû comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi bien que la Tradition sainte de l'Eglise. Je pensois que toutes

(a) *Vie de l'Abbé de la Trappe, Liv. VI, Ch. XI.*

» les impressions qu'avoit pû
» faire sur lui cette opinion fan-
» tastique, étoient entierement
» effacées, & qu'il ne lui restoit
» que la douleur de les avoir
» écoutées. Mais je me suis bien
» trompé. On sçait que vous avez
» écrit contre ce systême mon-
» strueux, c'est-à-dire, que vous
» l'avez détruit; car tout ce que
» vous écrivez, Monseigneur,
» sont autant de décisions. Je
» prie Dieu qu'il bénisse votre
» plume, comme il a fait en
» quantité d'autres occasions, &
» qu'il lui donne la force, ensor-
» te qu'il n'y ait pas un trait qui
» porte coup. Pendant que je ne
» puis penser à ce bel Ouvrage
» sans indignation, je demande à
» Notre Seigneur qu'il lui fasse
» la grace de reconnoître ses éga-
» remens. Dieu, Monseigneur,
» vous a choisi dans nos temps

» entre les autres hommes ; » pour soutenir la vérité, & » vous l'avez fait jusqu'ici en » toute rencontre & avec tant » de succès, que je ne doute » point que vous ne le fassiez » encore dans celle-ci avec le » même bonheur. »

Il n'y avoit dans toute l'Eglise aucun Docteur dont le suffrage fût d'un aussi grand poids que celui de l'Abbé de Rancé : on en étoit persuadé à Rome, & l'Auteur de la Vie de ce pieux & sçavant Abbé nous apprend (*a*) qu'un des plus illustres Prélats de France, M. Bossuet, manda à M. l'Abbé de la Trappe qu'on lui avoit écrit de Rome, de la part du Cardinal Colloredo, qu'on l'y regardoit comme la seule per-

(*a*) *Liv. 4. Ch. 13.*

sonne

ſonne capable de faire un Traité, ſolide ſur l'Oraiſon mentale, pour aller au-devant de ces Oraiſons du Quiétiſme, & d'une infinité d'autres dévotions mal réglées, qui ne ſont que trop fréquentes en France.

Malgré le peu de ſuccès du Livre de M. de Cambrai chez les gens éclairés, il ne laiſſoit pas d'avoir des partiſans. On comptoit parmi ceux-là les trois Abbés dont nous avons déja parlé (*b*), qui après avoir été les meilleurs amis de M. de Meaux ſe déclarerent ouvertement pour M. de Cambrai; ſoit qu'ils euſſent été ſéduits par ſes graces & ſon éloquence, ſoit que peut-être ils ſe flattaſſent d'avoir part à ſa faveur, lorſque ce Prélat gouver-

(*a*) Fleuri, Catalan, Langeron. *Relation du Quiétiſme. pag.* 266.

neroit la France ſous le regne de ſon auguſte Eleve (*a*) qui avoit pour M. de Cambrai une ſincere amitié.

Cependant le Roi peu content du bruit que faiſoit la doctrine de M. de Cambrai, lui ordonna d'aller dans ſon Diocèſe. Un Ecrivain à qui les témérités ne coûtent rien, (*b*) aſſure que M. le Cardinal de Noailles & M. l'Evêque de Chartres furent perſuadés que ce fut par les intrigues de M. de Meaux que M. de Cambrai fut exilé; mais il ne donne aucune preuve d'une aſſertion ſi légérement avancée.

Le Livre des Maximes des Saints faiſoit toujours un très-grand éclat en France, & y cauſoit beaucoup de diviſions. L'affaire fut portée à Rome par M.

(*a*) *Monſeigneur le Duc de Bourgogne.*
(*b*) *La Baumele, Liv. 10. Ch. 16.*

de Fénelon, & le pape Innocent XII. à qui il écrivit, se prépara à statuer ce qu'on devoit penser de son Livre. L'examen s'en fit avec la plus grande attention. (*a*) Tous les Articles attaqués dans cet Ouvrage furent indiqués à l'Auteur. Il fit lui-même une traduction latine de son Livre. Toutes les Pieces étoient communiquées à l'Agent qu'il avoit à Rome. On y recevoit ses éclaircissemens, ses réponses, ses répliques, pendant que les Prélats qui l'attaquoient produisoient leurs observations qu'ils avoient rendues publiques par l'impression.

L'Abbé de Chanterac, oncle de M. de Cambrai & son Grand-Vicaire, s'étoit rendu à Rome de la part de son neveu, pour y

(*a*) *Renversement des Libertés, tom. 1. pag. 85. & 86.*

défendre ſon Livre ; & M. de Meaux de ſon côté avoit chargé l'Abbé Boſſuet ſon neveu, qui étoit pour lors à Rome, d'y pourſuivre la condamnation du Quiétiſme. Les amis que M. de Cambrai avoit dans cette capitale du monde Chrétien, diſoient publiquement (*a*) que ce Prélat n'étoit perſécuté à Paris, que parce qu'il s'étoit oppoſé à la publication du mariage de Madame de Maintenon avec le Roi, auquel M. de Meaux, M. de Paris & M. de Chartres avoient conſenti, & que cette Dame extraordinairement irritée contre M. de Cambrai, ne cherchoit qu'à le perdre. L'Abbé de Chanterac, ſi l'on en croit l'Abbé Phélipeaux, (*b*) qui accompagnoit l'Abbé Boſſuet, ſoutenoit que M. de

(*a*) *Relation du Quiétiſme, pag.* 305.
(*b*) *Ibid. pag.* 314.

Meaux ne perſécutoit M. de Cambrai que par jalouſie, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir de ſe voir obſcurci par un ſi bel eſprit; & que M. de Meaux avoit commencé à rompre avec M. de Cambrai, parce que celui-ci n'avoit pas voulu favoriſer les Janſéniſtes qui étoient dans ſon Diocèſe, & auxquels M. de Meaux étoit ſi attaché que M. l'Archevêque de Paris & M. l'Evêque de Chartres avoient cru devoir l'abandonner.

LXIII. M. Boſſuet écrit contre M. de Fénelon.

Tandis que ces vains diſcours dont la fauſſeté étoit notoire en France, ſe répandoient à Rome où l'on procédoit à l'examen du Livre de M. de Cambrai, avec les circonſpections ordinaires dans cette Cour, M. de Meaux écrivoit contre M. de Cambrai. (*a*) Il réduiſit toute

(*a*) *Avertiſſement.*

la matiere du Livre des Maximes des Saints à quatre principales questions.

La premiere, s'il est permis de se livrer au désespoir, & de sacrifier absolument son salut éternel. La seconde, s'il est permis en général, & s'il est possible non seulement d'avoir un amour d'où l'on détache le motif du salut & le désir de la béatitude, mais encore de regarder cet amour comme le seul parfait & pur. La troisiéme, s'il est permis d'établir un certain état où l'on soit presque toujours guidé par instinct, en éloignant tous les actes qu'on appelle de propre industrie ou de propre effort. La quatriéme, s'il faut admettre un état de contemplation d'où les attributs absolus ou relatifs, d'où les Personnes divines, d'où Je-

ſus-Chriſt même préſent par la foi, ſe trouvent exclus.

M. de Meaux fit cinq Mémoires, qu'il adreſſa à M. de Cambrai, & qu'il lui envoya par M. l'Archevêque de Paris. Dans le premier, il ſe plaint que M. de Cambrai fait trop valoir l'amour pur & déſintéreſſé, qu'il donne atteinte à l'eſpérance, en l'excluant, & par conſéquent en lui ôtant la vertu d'être le motif de nos actions. M. de Meaux prétend que M. de Cambrai à falſifié S. François de Sales & l'Ecriture; mais il lui rend la juſtice de croire, que c'étoit contre ſon intention.

Le ſecond Mémoire de M. de Meaux étoit pour répondre à quelques Lettres où l'état de la queſtion étoit détourné. Dans l'une de ces Lettres, on ſe plaignoit que l'Oraiſon étoit en

péril, ainsi que le pur & parfait amour.

Le troisiéme Ecrit étoit sur les passages de S. François de Sales, que M. de Meaux montre avoir été tronqués par M. de Cambrai. Dans le quatriéme, M. Bossuet prouve que le motif de la récompense est établi par l'Ecriture & par la Tradition, & que les passages de l'Ecriture allégués pour le sentiment contraire, sont un abus manifeste de la parole de Dieu. Enfin dans le cinquiéme, M. de Meaux donne des principes pour l'intelligence des Peres, des Scholastiques, & des Mystiques.

Ces cinq Ecrits étoient près d'être publiés, lorsque M. de Cambrai donna le 15 Septembre 1697. une Instruction Pastorale en explication de son Li-

vre : ce qui donna occaſion à un nouvel Ecrit de M. de Meaux, dans lequel il fait voir que l'explication propoſée n'eſt pas recevable, & que l'Inſtruction elle-même n'eſt pas excuſable.

Le 20 Août 1697. M. de Meaux finit le Sommaire de la doctrine du Livre de M. de Cambrai, des conſéquences qui s'enſuivent, & des explications par leſquelles on a prétendu le juſtifier. Cet Ouvrage fut mis entre les mains du Nonce, pour être envoyé au Pape.

M. de Meaux avoit promis encore d'autres Traités, qu'il n'a pas achevés. Dans l'un, il devoit expoſer les principes ordinaires de la véritable Oraiſon Chrétienne, & développer dans un autre ce que l'on doit pen-

ser des Oraisons particulieres dont Dieu favorise quelquefois ses serviteurs. Son dessein étoit aussi d'éclaircir ce qui regarde les épreuves par lesquelles Dieu fait passer certaines ames privilégiées, & comment ces ames doivent se conduire dans ces épreuves. Enfin il avoit promis d'expliquer les sentimens des Saints Docteurs sur ces différens points, & de démêler le vrai sens des expressions dont les nouveaux Mystiques ont abusé.

Il publia aussi quelques Ouvrages latins, dans lesquels il se proposoit d'expliquer les Mystiques. Les Ecrits en cette langue furent composés principalement pour être distribués à Rome aux Consulteurs, qui étoient chargés de faire leur rapport sur l'Ouvrage de M. de Cambrai.

LXIV. Relation du Quiétisme, par M. de Meaux, &c.

De tous les Livres qui furent faits pendant cette dispute, celui qu'on lut avec le plus d'attention, fut la Relation du Quiétisme par M. de Meaux: il ne faut pas la confondre avec celle de l'Abbé Phélipeaux. Elle eut un grand succès à la Cour. Madame de Maintenon s'en explique ainsi (*a*) dans ses Lettres : » On ne parle d'autre chose : les faits sont à » la portée de tout le monde. Les folies de Madame » Guyon divertissent. Le Livre » est court, vif & bien fait : on » se le prête, on se l'arrache, » on le dévore. Il réveille la » colere du Roi sur ce que nous » avons laissé faire un tel Archevêque : il m'en fait de » grands reproches ; il faut que » toute la peine de cette affaire

(*a*) *Tom. 4. Lettre 104. pag. 135.*

» retombe sur moi (*a*). Le Livre de M. de Meaux, dit cette Dame dans une autre Lettre, ouvre les yeux aux Quiétistes de la Cour. » Il fut traduit en latin par l'Abbé Boutard (*b*), & cette version fut envoyée à Rome pour l'éclaircissement de la vérité.

M. de Meaux avoit composé encore un autre Livre sur cette matiere, on ne l'a publié qu'après sa mort; il se trouve à la fin de ses *Œuvres Posthumès*. (*c*) Il a pour titre : La tradition des nouveaux Mystiques. Il est opposé au Gnostique de M. de Cambrai : on n'en a que la premiere partie. On n'a retrouvé, ni la seconde, ni la troisiéme, dans

(*a*) *Lettre 105. pag. 137.*

(*b*) *Hist de l'Académie des Belles-Lettres, tom. 7. pag. 416.*

(*c*) *Tom. 3. pag. . .*

les papiers de M. de Meaux.

Il n'eſt pas difficile de concevoir que cette diſpute a du être accompagnée d'aigreur. On ſe plaignit de part & d'autre (*a*). M. de Cambrai trouvoit mauvais que M. de Meaux eût fait imprimer quelques-unes de ſes Lettres : il diſoit que ce Prélat portoit ſon zèle amer juſqu'à parler d'une confeſſion générale qui lui avoit été confiée. M. de Meaux ſe récrioit contre cette accuſation, comme étant une calomnie très-odieuſe : il ſoutenoit qu'il n'avoit jamais confeſſé M. de Cambrai, & que cette prétendue confeſſion ne pouvoit être qu'un Ecrit qui avoit été communiqué à tous ceux qui avoient eu part à cette affaire ; & il ſe

(*a*) *Relation du Quiétiſme.*

plaignoit que M. de Cambrai le repréſentoit à Rome comme Janſéniſte, & oppreſſeur de certains Religieux.

LXV. Bulle contre le Livre de M. de Fénelon.

Tandis que les eſprits étoient dans la plus grande fermentation à Paris & à la Cour, le Pape finit la diſpute par une Conſtitution du 12 Mars 1699. qui condamnoit le Livre de M. de Cambrai. Le Roi n'eut pas plutôt reçu cette Bulle; qu'il l'envoya à M. de Meaux, qui étoit à Paris, où il attendoit le courier. (*a*) La nouvelle en ayant été répandue, la Cour & la Ville vinrent en foule chez lui, pour le féliciter d'un ſuccès ſi glorieux. Ainſi finit cette grande affaire qui (pour me ſervir des termes employés par M. Dagueſſeau pour lors Avo-

(*a*) *Relation du Quiétiſme, tom. 2. pag. 229.*

cat général, dans ce beau Discours (*a*) pour l'enregistrement de cette Bulle,) » après avoir » tenu toute l'Eglise en suspens » pendant plus de deux années, » lui a donné autant de joie & » de consolation dans sa fin, » qu'elle lui avoit causé de dou- » leur & d'inquiétude dans son » commencement.

Cette joie étoit fondée sur l'acceptation pure & simple de M. de Cambrai, qui se soumit à la Bulle dès qu'on la lui eut apportée, & publia un Mandement à ce sujet le 9 Avril 1699. Ce procédé rempli de docilité & d'humilité, édifia beaucoup ceux qui étoient sans passion. Mais des amis injustes de M. de Meaux ne furent pas encore contens de M. de Cambrai : ils oserent dire qu'il

(*a*) *Du 14 Août 1699.*

avoit eu de la peine à se soumettre, & qu'il ne l'avoit fait que de mauvaise grace. Le Docteur Phélipeaux (*a*) rapporte que le frere de l'Archevêque de Cambrai l'exhortant à recevoir la Bulle, il avoit répondu qu'il falloit que le Pape la lui intimât, qu'avant cela il n'étoit obligé à rien. Cet Ecrivain injuste ajoute une réflexion qui démontre sa partialité : il prétend que le Mandement de M. de Cambrai pour l'acceptation offre des preuves que sa soumission est imparfaite.

M. de Meaux ne fut pas non plus à l'abri des imputations calomnieuses, qui ont été répétées & approuvées par un Ecrivain moderne qui assure (*b*) que M. Bossuet accusa M.

(*a*) *Relation, tom. 2. pag. 237.*
(*b*) *Vie de Mad. de Maintenon, ch. 21.*

de Cambrai de dissimulation dans sa rétractation, & qu'il avoit dépêché à M. de Valbelle Evêque de S. Omer divers couriers pour l'engager à critiquer le Mandement de son Métropolitain. Il prétend que dans l'Assemblée Provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation de la Bulle, M. de Meaux avoit parlé si fortement contre M. de Cambrai que tous les Evêques en avoient été scandalisés.

Ce que nous apprennent des Mémoires faits par un homme qui a vécu avec M. de Meaux, (*a*) est bien contraire à tous ces récits hazardés. Il assure comme le sçachant très-certainement, qu'après la condamnation de Rome, M. de Meaux fit toutes les avances pour se

(*a*) *Mémoires manuscrits.*

réconcilier avec M. de Cambrai, & que celui-ci n'y répondit jamais.

Quoiqu'il ne paroiſſe pas qu'on puiſſe avec raiſon douter de la ſincérité de la conduite de M. de Cambrai, nous ne devons cependant pas diſſimuler que Madame de Maintenon n'en étoit pas convaincue. Car elle s'explique ainſi dans une de ſes Lettres. (a) » Rome condamna la doctrine de M. de Cambrai : il ſe ſoumit. Je me trouvai dans un autre embarras : » pouvois-je croire cette ſoumiſſion ſincere, tant que je » ne voyois pas le Prélat devenir comme S. Paul le prédicateur de la foi qu'il avoit combattue. Je ne croirai qu'on eſt » détrompé d'une erreur, que » lorſque je la verrai attaquer

(b) *Tom. 3. pag. 159.*

» avec autant de force qu'on
» en a eu pour la soutenir. »

Les ennemis de M. de Meaux ont porté leur haine jusqu'à avancer (*a*) que c'étoit l'ambition qui l'avoit dirigé dans sa conduite avec M. de Cambrai, & que de son triomphe il avoit espéré le Siege de Cambrai & la pourpre de Cardinal. Que les hommes ordinaires jugent injustement & témérairement les gens du plus grand mérite, rien n'est plus commun ; mais qu'un honnête homme, comme l'Abbé de S. Pierre ait pu dire (*b*), que M. Bossuet avoit cru que M. de Fénelon ne se soumettroit pas, & que lui Evêque de Meaux deviendroit Archevêque de Cambrai à sa place ; c'est ce qui est inconceva-

(*a*) *La Baumele, Liv 10. ch. 9.*
(*b*) *Annales Politiques.*

ble, d'autant plus que ce n'est que par conjecture que l'on peut imaginer un fait de cette nature, & qu'il est odieux d'attribuer des intentions perverses & des vues scélérates à un homme dont la conduite a toujours été exempte d'ambition & irréprochable. La réponse qu'il fit au Roi dans le temps de cette dispute, prouve bien la pureté de ses motifs. (*a*) Louis XIV. lui ayant dit un jour: » Qu'auriez-vous fait, si j'avois protégé M. de Cambrai? Sire, reprit M. Bossuet, j'en aurois crié vingt fois plus haut; quand on défend la vérité, on est assuré d'avoir tôt ou tard la victoire. »

LXVI. Estime dont M. de Meaux jouissoit à la Cour.

Il est constant que M. de Meaux étoit regardé à la Cour

(*b*) *Abregé de l'Hist. Ecclés. tom. XII. pag. 553.*

comme un Prélat très-vertueux, & que le Roi avoit pour ses mœurs & pour sa doctrine la plus grande considération. C'est ce que nous apprenons par quelques anecdotes de la vie de ce Prince, qui sont tellement liées avec l'Histoire de M. de Meaux, que nous ne pouvons pas les omettre ici.

M. de la Fare rapporte (*a*) que le Roi rencontra un jour le Saint Sacrement que l'on portoit à Versailles à un de ses Officiers, qu'il l'accompagna pour l'exemple jusque chez le mourant. Ce spectacle, ajoute-t-il, le toucha si fort qu'à son retour il ne put s'empêcher de faire part à sa maîtresse du trouble de sa conscience. Elle dit qu'elle étoit aussi touchée de repentir, & ils

(*a*) *Mémoires, Ch. 9. pag. 193.*

résolurent de se séparer. L'Evêque de Meaux fut appellé pour les aider dans ce dessein. La Dame partit pour Paris ; & l'Evêque après avoir eu plusieurs conférences avec le Roi, & après avoir fait pendant huit jours plusieurs voyages à Paris, dans lesquels il porta sans le sçavoir des Lettres qui ne parloient de rien moins que de dévotion, fut bien étonné quand il la vit de retour à Versailles, & plus encore quand de ce racommodement il vit naître M. le Comte de Toulouse.

On trouve dans les Lettres du célébre Docteur Antoine Arnaud, des faits qui font honneur à la piété & à la fermeté de M. de Meaux. (*a*) » On ne » sait pas, dit-il, qui fit avoir

(*a*) *Lettre 635. tom. 6. pag. 246.*

» du remords au Roi vers une
» fête de Paques, du commer-
» ce qu'il avoit avec Madame
» de Montespan ; mais il est
» certain que pour obtenir qu'on
» le laissât communier, il pro-
» mit de le rompre entierement.
» Mais il demandoit qu'on lui
» permît de la voir à l'ordinai-
» re, en donnant parole qu'il
» ne s'y passeroit rien que d'hon-
» nête. On mit en délibéra-
» tion si cela se pouvoit per-
» mettre. M. de Meaux qu'il
» consulta soutint fortement
» que cela ne se pouvoit, que
» c'étoit s'exposer à un péril
» évident de retomber, & que
» rien n'étoit plus contraire à
» toutes les loix de l'Eglise que
» cette permission. Mais l'Ar-
» chevêque (alors M. de Har-
» lai) & le Confesseur furent
» d'un autre avis; & ce qui en

» eſt arrivé, c'eſt qu'il eſt né
» deux enfans de cette belle
» amitié, Mademoiſelle de Blois
» & M. le Comte de Toulouſe. »

Mademoiſelle de Montpenſier a auſſi parlé de cette velléité de converſion du Roi, & elle nous apprend (*a*) que Madame de Monteſpan s'étoit retirée à Clagni, où M. de Meaux avec un manteau gris ſur le nez alloit tous les jours *incognito*, pour l'affermir dans ſes bonnes réſolutions.

Mais voici des détails bien certains, puiſqu'on les tient de Madame de Maintenon, qui les rapporte dans une Lettre à Madame la Comteſſe de Saint-Geran. (*b*) » La belle » Madame, dit-elle en parlant

(*a*) *Même tom. pag. 287.*

(*b*) *Tom. 2. pag. 99.*

de

de Madame de Montespan, » s'est plainte au Roi de ce » qu'un Prêtre lui a refusé l'ab- » solution. Le Roi n'a pas vou- » lu le condamner, sans sça- » voir ce que M. le Duc de » Montausier dont il respecte » la probité, & M. Bossuet » dont il estime la Doctrine, » en pensoient. M. Bossuet n'a » pas balancé à dire que le Prê- » tre avoit fait son devoir. M. » le Duc de Montausier a parlé » plus fortement. M. Bossuet » a repris la parole, & a par- » lé avec tant de force, a fait » venir si à propos la gloire & » la Religion, que le Roi à qui » il ne faut que dire la verité, » s'est levé fort ému, & en ser- » rant la main au Duc a dit : *Je* » *vous promets de ne la plus* » *revoir.* Jusqu'ici il a tenu pa- » role. »

On ne peut douter de ces faits tous atteſtés par des Auteurs graves. L'Ecrivain de la Vie de Madame de Maintenon les a pris pour baſe du Roman qu'il a fait (*a*) ſur ce deſir de converſion du Roi, dans lequel il paroît qu'un de ſes objets a été de rendre M. Boſſuet ridicule. Mais il devoit faire attention, que l'on ſe deshonore ſoi-même, lorſqu'on manque au reſpect que l'on doit aux grands hommes.

M. de Meaux étoit bien éloigné du caractere de la plupart des Courtiſans, qui ne s'approchent des Princes que pour les flatter & mériter des graces par leurs baſſeſſes. Nous n'oublierons pas un trait que l'on trouve dans Madame de Sévigné, & qui a

(*a*) *Vie de Mad. de Maintenon Liv. 6. ch. 1. 3. & 5.*

rapport à ce ſujet. (*a*) » On nous » mande, dit-elle à ſa fille, que » les Minimes de votre Provence » ont dédié une Thèſe au Roi, » où ils le comparent à Dieu, » mais d'une maniere que l'on » voit clairement que Dieu n'eſt » que la copie. M. de Meaux l'a » vue & en a parlé au Roi, en di- » ſant que Sa Majeſté ne doit pas » la ſouffrir. Le Roi a été de cet » avis. On a renvoyé la Thèſe » en Sorbonne, pour juger. La » Sorbonne a décidé qu'il la fal- » loit ſupprimer.

Une autre Lettre de Madame de Sévigné confirme la grande idée qu'on avoit de M. Boſſuet. Quand Madame la Dauphine de Baviere vint en France pour ſon mariage, Madame de Maintenon & M. Boſſuet allerent à ſa rencontre avec pluſieurs autres

(*a*) *Tom.* 6. *Lettre* 74. *pag.* 429.

personnes de la Cour. Le bruit ſe répandit que le Prélat & Madame de Maintenon s'étoient ſéparés de la Compagnie à Schleſtat, pour aller au devant de la Princeſſe. La nouvelle étoit fauſſe; mais elle donna occaſion à cette réflexion de Madame de Sévigné (*a*) : » Voilà » une diſtinction bien agréable » & bien marquée. Si Mada» me la Dauphine croit que tous » les hommes & toutes les » femmes ont autant d'eſprit » que cet échantillon, elle ſe» ra bien trompée. C'eſt en vé» rité un grand avantage que » d'être du premier ordre. »

Nous ne diſſimulerons cependant pas que des hommes du premier mérite n'étoient point parfaitement contens de

(*a*) *Tom. 5. pag. 361. derniere Edition, pag. 382.*

la conduite de M. de Meaux à la Cour. L'illustre Docteur Antoine Arnaud étoit de ce nombre. Après avoir dit dans une de ses Lettres (*a*) que le Roi se seroit fait plus d'honneur s'il eût nommé ce Prélat au Cardinalat, il ajoute : « Il » y a néantmoins un *Verumtamen* dont j'appréhende qu'il » n'ait un grand compte à rendre à Dieu. C'est qu'il n'a » pas le courage de rien représenter au Roi. C'est le génie » du temps à l'égard de ceux-mêmes qui ont d'ailleurs de » fort grandes qualités, beaucoup de lumieres & peu de » générosité. Mais cela ne doit » pas empêcher qu'on n'estime » ce qu'ils ont d'estimable. »

Ces reproches n'ont aucun rapport aux amours du Roi :

(*a*) *Lettre 464. tom. 6. pag. 121.*

M. Arnaud sçavoit que M. de Meaux désaprouvoit les commerçes illégitimes de ce Prince. Ils ne tombent que sur ce que M. Bossuet ne représentoit point au Roi l'injustice de la persécution que l'on faisoit aux *Disciples de S. Augustin* : en quoi M. Arnaud fait voir son grand zéle pour ses amis, & en même temps son peu de connoissance de la Cour, & de la prudence avec laquelle on doit s'y conduire.

LXVII. Son Traité contre la Comédie.

M. de Meaux persuadé que le devoir d'un Evêque étoit d'observer continuellement tout ce qui pouvoit donner atteinte aux bons principes, étoit toujours en garde contre les nouveautés qui pouvoient être préjudiciables aux fideles. Le Pere Caffaro Théatin avoit fait un Ouvrage, dans lequel il

avoit dit que la Comédie telle qu'elle eſt aujourd'hui, étoit ſi épurée ſur le Théatre François, qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre. M. de Meaux fut indigné de cette propoſition : il fit en 1694. des Maximes & des Réflexions ſur la Comédie, dans leſquelles il s'explique ainſi. » Il faudra donc que nous paſ» ſions pour honnêtes les im» piétés & les infamies dont » ſont pleines les Comédies de » Moliere, ſi vous jugez digne » du nom de Chrétien & de » Prêtre de trouver honnête la » corruption réduite en maxi» mes, dans les Operas de Qui» nault, avec toutes les fauſ» ſes tendreſſes & toutes les » trompeuſes invitations à jouir » du beau temps de la jeu» neſſe, qui retentiſſent partout

» dans ses poésies. Pour moi » je l'ai vu cent fois déplorer ses » égaremens. Mais aujourd'hui » on autorise ce qui a fait la ma- » tiere de sa pénitence & de ses » justes regrets, quand il a songé » sérieusement à son salut. »

Le Livre du Pere Caffaro avoit causé le plus grand soulévement parmi les personnes de piété. Il se repentit de l'avoir fait, & en fit un désaveu aussi humble que solemnel, dans une lettre qu'il adressa à M. de Harlai Archevêque de Paris.

Les principes de M. de Meaux sur la Comédie sont une raison de douter de ce que rapporte un Ecrivain moderne (*a*) que M. Hébert Curé de Versailles, avoit été invité par M. de Meaux à aller à la Tragédie d'Esther, & qu'il

(*a*) *Vie de Mad. de Maintenon, Liv. 8. ch. 15.*

se refusa, quoique le Pere de la Chaise & les Evêques même n'en fissent point de scrupule. Il ajoute, que ce pieux Ecclésiastique eut à ce sujet une conversation avec Madame de Maintenon, à qui il dit qu'il ne condamnoit point Esther, mais qu'il ne croyoit pas devoir y aller.
» La réputation d'un Ministre de
» Jésus-Christ, disoit-il, est trop
» délicate pour la sacrifier à la
» complaisance. Eh! Pensez-
» vous qu'il soit décent à des Prê-
» tres d'assister à des jeux exécu-
« tés par de jeunes filles bienfai-
» tes, aimables, fixées pendant
» deux heures entieres : c'est
» s'exposer à des tentations.

Vers ce même-temps, c'est-à-dire sur la fin du dix-septiéme Siécle, il parut un Livre du Cardinal Sfondrate, directement contraire à la doctrine de

LXVIII. Il écrit avec quatre autres Prélats contre le Livre du

Cardinal Sfondrate.

S. Auguſtin ſur la matiere de la Prédeſtination. Pluſieurs Evêques zélés pour le ſyſtême du Docteur de la Grace, écrivirent au Pape Innocent XII. contre cet Ouvrage qui avoit pour titre : *Nodus Prædeſtinationis ſolutus.* M. de Meaux fut un de ces Prélats, & compoſa la Lettre. Les autres étoient les Archevêques de Reims & de Paris, les Evêques d'Arras & d'Amiens. Leur Lettre eſt datée du 23 Février 1697. Ils dénoncerent en même temps deux Propoſitions de ce Livre (*a*) dont l'une ſauvoit les

(*a*) *Quantum ex parte Dei eſt, omnes dilecti, omnes ad vitam æternam, aut aliquid quod vitâ æternâ melius ſit, ut de infantibus baptiſmo non tinctis poſteà dicemus, deſtinati : videmus Braſilienſes ita ignoraſſe Deum, id eſt invincibiliter ; id quoque magna beneficii & gratiæ pars eſt.*

Poſt promulgatum Evangelium, an fides explicita in Chriſtum omnino neceſſaria ſit, diſputant Theologi.

enfans non baptisés & l'autre supposoit que la foi explicite en Jesus-Christ n'étoit pas absolument nécessaire, même depuis la promulgation de l'Evangile. Le Pape fit réponse aux cinq Prélats qu'il avoit ordonné l'examen du Livre qu'ils lui avoient déféré. Mais cette affaire n'eut point de suite, & elle ne devoit point en avoir (*a*) s'il est vrai, comme le bruit en a couru, que ce fût le Cardinal Albani depuis Pape sous le nom de Clément XI. qui avoit fait imprimer le Livre du Cardinal Sfondrate son ami.

LXIX. Ce que M. de Meaux fit à l'Assemblée du Clergé de 1700.

M. de Meaux se distingua beaucoup dans l'Assemblée qui se tint au commencement de ce Siécle. Il fut nommé le 26. Juin 1700. Commissaire pour l'examen des Propositions favo-

(*a*) *Hist. du Siecle de Louis XIV. ch.* 33.

rables à la Morale relâchée, que le Clergé se proposoit de censurer.

On prétend (*a*) que le Roi gagné par son Confessenr, ne consentit à la condamnation projetée, qu'en exigeant de M. Bossuet que les Jésuites Auteurs de ces Propositions ne seroient pas nommés. Deux mois après que la Commission eût été établie, M. de Meaux se trouva en état de faire son rapport à l'Assemblée. Il le fit le 26 Août, dans la séance du matin, & les suivantes (*b*). Il finit le premier Septembre, & parla beaucoup contre la Probabilité. Le 4. Septembre la Censure fut approuvée, & elle fut accompagnée

(*a*) *Abregé de l'Hist. Ecclés. Tom. XIII. pag. 754.*

(*b*) *Voyez le Tome 3. des Œuvres Posthumes de M. Bossuet.*

d'une Lettre circulaire à tous les Evêques du Royaume. Dans cette même Assemblée, M. de Meaux eut une autre Commission, dont l'objet étoit de faire des Réglemens au sujet des Réguliers qui changeoient de Diocèses, & auxquels on accordoit trop facilement des permissions de prêcher & de confesser. M. de Meaux représenta le 21 Août, que les Religieux qui passeroient dorénavant d'un Evêché dans un autre, devoient être munis de bonnes attestations; & il fut ordonné en conséquence que tout Régulier qui se présenteroit pour avoir des pouvoirs, auroit un certificat en bonne forme de son Provincial ou de celui qui en feroit les fonctions.

L'année suivante 1701. M. de Meaux tint un Synode, dans

lequel il donna un Mandement pour la publication de la Censure du Clergé. Il est daté du 1 Septembre 1701. Il écrivit le 1 Août 1702. au Pape Clement XI. pour supplier Sa Sainteté de mettre au rang des Saints, Vincent de Paul, dont la piété fut toujours un des objets de l'admiration de M. Bossuet.

LXX. Ses Ouvrages contre M. Simon.

Cette même année 1702. M. Simon ci-devant Prêtre de l'Oratoire, éprouva de nouveau les effets du zéle de M. de Meaux contre les nouveautés. Il y avoit déja long-temps que ce Prélat avoit contribué à faire supprimer l'Histoire critique de l'Ancien Testament, lorsqu'elle avoit été imprimée à Paris. M. Bossuet indigné de la hardiesse & de la témérité de l'Auteur, (*a*) s'en étoit expliqué

(*a*) *Lett. de M. Simon, tom. 3. pag. 261.*

publiquement. M. Simon en ayant été instruit, & sçachant ce que le Prélat lui objectoit, fit un Mémoire pour y répondre (*a*): & il fut communiqué à M. Bossuet. Il y eut deux Conférences entre eux. Le Prélat réfléchissant que si l'on faisoit quelques changemens dans l'Ouvrage de M. Simon (*b*), il pourroit être utile au public, lui témoigna que s'il vouloit faire quelques corrections à son Livre, il employeroit pour le faire réimprimer tout son crédit auprès de M. le Chancelier le Tellier, & auprès des Docteurs qui seroient chargés de le revoir. Il se chargea de parler lui-même à M. le Chancelier, & peu de jours après il remit à ce

(*a*) *Tom. 4. pag. 52.*

(*b*) *Lettres de M. Simon, pag. 59. & Vie en tête.*

Magiſtrat un exemplaire de cette Hiſtoire critique, à la tête duquel M. le Chancelier écrivit de ſa propre main à M. Pirot, qu'il le nommoit pour être de nouveau le reviſeur de cet Ouvrage. M. de Meaux écrivit en conſéquence le 12 Juin 1685. à M. Simon. » Je ne plaindrai pas mes » peines à lire moi-même un » Ouvrage de cette conſéquen- » ce. J'en conférerai avec vous » très-volontiers, & vous ne » trouverez pas plus de difficul- » té avec moi qu'avec les per- » ſonnes les plus familieres. »

M. Pirot refuſa d'être l'approbateur du Livre, & M Simon retira ſon exemplaire. Il rencontra M. Boſſuet en Sorbonne, qui lui dit qu'il lui donneroit un autre Docteur pour cette reviſion. M. Simon n'en voulut point, parce qu'il ima-

gina qu'un autre ne lui feroit pas plus favorable que M. Pirot.

M. Toinard qui étoit fort fçavant, furtout dans les matieres qui avoient rapport à l'Ecriture Sainte, (*a*) offrit à M. Boffuet de travailler à la réfutation de l'Hiftoire critique. Il fut arrêté qu'on tiendroit pour cela des affemblées à S. Germain, près du Prélat qui y réfidoit pour lors; mais ces affemblées n'aboutirent à rien. Pendant toutes ces négociations & ces conférences l'Edition de l'Hiftoire Critique parut à Rotterdam chez Reiniers Leers, & il ne fut plus queftion d'en faire une nouvelle Edition à Paris.

M. Simon, qui n'aimoit pas

(*a*) *Bibliotheque de S. Jore, tom. 2. pag. 442.*

M. de Meaux, a écrit (a) qu'il y avoit des resſorts cachés dont le Prélat n'étoit que l'inſtrument. Il entend par là ceux qu'il appelle Janſéniſtes ; & il a cru que M. Nicole avoit eu plus de part que perſonne à la ſuppreſſion de ſon Livre, qui fut faite à Paris. Il aſſure que M. Faure lui avoit dit que la véritable raiſon, c'eſt qu'il avoit parlé trop librement de S. Auguſtin.

M. Simon continua d'écrire avec la même liberté, & fit imprimer ſes Ouvrages en Hollande. Il fit l'Hiſtoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Teſtament ; & ce fut cet Ouvrage qui occaſionna la Défenſe de la Tradition & des Saints Peres, que l'on trouve dans le ſecond To-

(a) *Lett. tom. 4. pag. 52.*

me des Œuvres posthumes de M. de Meaux. Il s'y propose de faire voir que *le Critique est tout à fait novice en Théologie, & qu'il prononce non seulement trop hardiment, mais encore qu'il prononce mal, pour ne rien dire de plus, sur des matieres qui le passent.*

Cette Défense est divisée en deux parties. Dans la premiere, on découvre les erreurs expresses sur la Tradition & sur l'Eglise. On y expose le mépris avec lequel M. Simon traite les Peres, les affoiblissemens qu'il donne à la foi de la Trinité & de l'Incarnation, & combien il est favorable aux ennemis de ces Mysteres. Cette premiere Partie est partagée en quatre Livres, qui sont principalement destinés à justifier Saint Augustin contre les témérités du Censeur.

La ſeconde partie a pour titre : Erreurs ſur la matiere du peché originel & de la Grace. S. Auguſtin y eſt repréſenté comme l'oracle de l'Egliſe, & c'eſt ſur quoi M. de Meaux s'étend beaucoup. Il y a huit Livres à cette ſeconde partie, dans laquelle on prouve fort au long l'efficacité de la Grace & la prédeſtination gratuite.

M. Simon après avoir fait ſes Hiſtoires critiques, travailla à une traduction françoiſe du Nouveau Teſtament. Elle avoit été miſe en manuſcrit entre les mains de M. Boſſuet, pour être revûe dans un examen charitable, du conſentement de l'Auteur. Mais ſoit que M. Simon n'agît pas de bonne foi, ſoit qu'il apprehendât que la reviſion de M. de Meaux ne

fût trop févere, il publia fa traduction avant que la revifion en eût été faite. Il ne s'étoit pas nommé : mais tout le monde fçavoit que c'étoit M. Simon qui en étoit l'Auteur. M. de Meaux la lut, & en fut très mécontent. En conféquence le 29. Septembre 1702. il fit une Ordonnance portant défenfe de lire & de retenir le Livre qui a pour titre : Le Nouveau Teftament de Notre-Seigneur Jefus-Chrift, traduit avec avec des Remarques.

A cette Ordonnance fut jointe une premiere Inftruction Paftorale, fur le deffein & le caractere du Traducteur. Le Prélat y reprend des interprétations fingulieres, & une trop grande prévention pour les Sociniens. Il fit une feconde Inftruction, fur les paffages parti-

culiers de cette traduction, dignes de censure. Elle commence par une Dissertation préliminaire sur la doctrine & la critique de Grotius. M. de Meaux y releve le penchant de Grotius pour les Sociniens, ses opinions hardies sur l'inspiration & les prophéties, son aversion pour S. Augustin que cet Auteur dépeint comme un Novateur, & il releve très-bien les principes peu exacts avancés par Grotius dans son Livre *de Imperio Summarum Potestatum circà sacra.*

M. de Meaux avoit promis de prouver dans un autre Ouvrage le consentement des anciens Peres avec leurs successeurs de l'Orient & de l'Occident, ainsi que des Grecs avec S. Augustin & ses Disciples. Il avoit ajouté : » Ceux qui

» pourront croire que cette en-
» treprise ne convient pas à
» mon âge ni à mes forces pré-
» sentes, seront peut-être con-
» solés d'apprendre que la cho-
» se est déja toute exécutée, &
» que le peu de travail qui me
» reste à y donner, ne surpasse-
» ra pas, s'il plaît à Dieu, la
» diligence d'un homme qui
» est résolu, avec la grace de
» Dieu, de consacrer ses efforts
» tels quels à continuer jus-
» qu'au dernier soupir dans la
» défense des Vérités utiles
» aux besoins pressans de l'Egli-
» se (*a*). »

La Dissertation contre Grotius donna naissance à quelques objections, qui furent pro-

(*a*) On trouve dans le Tome 2. des Œuvres Posthumes de M. Bossuet, diverses Lettres au sujet de la version du Nouveau Testament de M. Simon : elles sont fondues dans ses Instructions Pastorales.

posées par un laïque contre la prophétie d'Isaïe. M. de Meaux y répondit avec bonté. Il étoit pour lors fort malade, & tourmenté des douleurs de la pierre. Il déclara qu'il étoit bien aise de voir perpétuer dans l'Eglise la sainte coutume qui faisoit consulter les Docteurs par les laïques & par les femmes même sur l'intelligence des Ecritures.

LXXI. M. Bossuet écrit contre M. Dupin, & sur les cultes Chinois.

M. Dupin célébre Docteur de Sorbonne faisoit dans ce même temps beaucoup parler de lui, non seulement par le grand nombre d'Ouvrages que sa plume plus féconde qu'exacte faisoit paroître, mais aussi par la hardiesse de ses opinions. Elles causerent quelque scandale : on le dénonca à la Sorbonne. Le bruit courut que M. de Meaux avoit eu part à ce qui

qui s'étoit fait contre ce Docteur. On prétendit qu'il reçut ordre de ne plus écrire. C'est ce que nous apprennent les Lettres de Bayle (*a*), où l'on voit d'ailleurs que la malignité n'épargnoit pas M. Bossuet. » Vous avez ouï parler sans » doute, écrivoit-il (*b*) à M. » Minutoli, qu'on a dénoncé à » la Faculté de Théologie de » Paris plusieurs Propositions » erronées de M. Dupin, con» tenues dans sa Bibliotheque » des Auteurs Ecclésiastiques. » On dit que M. de Meaux sera » sa partie, & que la concur» rence où ils se sont trouvés » sur l'explication des Pseaumes » a poussé le Prélat à cela. »

A ce trait malin on reconnoît l'effet ordinaire de l'envie & de la jalousie, qui pour nui-

(*a*) *Lett. 118.*
(*b*) *Lett. 138. pag. 682.*

re aux grands hommes leur prêtent de mauvaifes intentions, même dans leurs bonnes actions. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que M. de Meaux fit un Mémoire de ce qu'il trouvoit à corriger dans la Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques, & on le trouve dans le ſecond Volume de ſes œuvres poſthumes.

Ce Mémoire fût préſenté à M. le Chancelier. M. de Meaux décide que M. Dupin s'explique très-peu exactement ſur le péché originel, ſur le Purgatoire, ſur les Livres Canoniques, ſur l'éternité des peines, ſur la vénération des Saints & de leurs Reliques, ſur l'adoration de la Croix, ſur la Grace, le Pape, les Evêques, le Carême, le divorce, le célibat des Clercs; les Peres, la Tradition, l'Euchariſtie, & la

Trinité. M. de Meaux finit par demander que M. Dupin se retracte ou s'explique. Ce Prélat fit aussi des Remarques sur l'Histoire du Concile d'Ephèse, & celle du Concile de Chalcédoine de M. Dupin.

M. de Meaux entra ensuite dans la querelle sur les cultes Chinois. M. Coulau, Docteur de Sorbonne, avoit fait un Ecrit pour servir de défense aux Livres des Peres le Comte & Gobien Jésuites sur la religion & le culte des Chinois, censurés par la Faculté de Paris. Ce Docteur y avoit prétendu que les anciens Perses avoient connu le vrai Dieu. M. de Meaux fit des Mémoires en forme de Lettres, contre cet Ouvrage : il les adressa à M. Brisacier supérieur du Séminaire des Missions étrangeres, & on les trouve dans le second Tome des

Œuvres Posthumes.

Les Réflexions du Pere Quesnel sur le Nouveau Testament commençoient à faire beaucoup de bruit en France & à Rome. Ceux même qui protégeoient le Livre crurent qu'il avoit besoin d'être revu.

LXXII. Il fait la justification des Réfléxions Morales.

Il est constant que M. de Meaux travailla à cette revision avec les Docteurs Ravechet & Pirot. Le Docteur Gaillande a prétendu que M. de Meaux n'a justifié ce Livre qu'en y mettant six-vingts cartons. C'est ce qu'il avance dans un Livre, auquel il a donné le titre d'Eclaircissement. Il fut réfuté par un Observateur qui assure (*a*) que les reviseurs ne trouverent que quatre cartons à faire.

Quoi qu'il en soit du nombre des cartons, il parut en 1711. sept ans après la mort de

(*a*) *Observations 8. pag. 37.*

M. Boſſuet, un Livre ſous ce titre : Juſtification des Réflexions ſur le Nouveau Teſtament imprimées de l'autorité de Monſeigneur l'Evêque & Comte de Châlons, & approuvées par Monſeigneur le Cardinal de Noailles en 1699. contre le Problême Ecclésiaſtique, par feu Meſſire Jacques Benigne Boſſuet Evêque de Meaux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & ordinaire en ſes Conſeils d'Etat, ci-devant Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, premier Aumônier de Madame la Ducheſſe de Bourgogne : à Lille chez Jean Baptiſte Brovellio, Imprimeur rue des Malades, à la Sorbonne, 1711.

L'Editeur de cet Ouvrage eſt convenu (*a*) qu'il lui avoit donné un titre différent de celui que l'Auteur lui avoit deſtiné.

(*a*) *Avertiſſement, pag. 7.*

Il devoit être intitulé : Avertissement ou plutôt éclaircissement sur le Livre des Réfléxions morales ; & cet éclaircissement (*b*) avoit été fait pour être mis à la tête d'une nouvelle Edition du Pere Quesnel. Un Ecrivain accoutumé à déguiser les faits, & à les tourner d'une maniere romanesque, (*c*) a prétendu qu'on avoit accusé M. Bossuet qui depuis fut Evêque de Troies, neveu de M. de Meaux, d'avoir été l'Auteur de ce Livre, & de l'avoir faussement attribué à son oncle. Il ajoute que la fraude pieuse devint publique, & indigna les honnêtes gens.

Mais c'est un discours très-témérairement avancé. Il est

(*b*) *Voyez le Tom. IX. des Ouvrages de M. de Meaux ; Avertissement à la fin.*

(*c*) *Vie de Mad. de Maintenon, Liv. XI. Ch. 2. Tom. 5.*

conſtant que ce fut M. de Meaux qui fit cet Ouvrage. L'Univerſité de Paris l'atteſta publiquement, (*a*) & cita pour garant M. le Cardinal de Noailles en 1718. On ſçait par des témoignages irrécuſables (*b*) que M. l'Evêque de Troies avoit une copie de cet Ouvrage revue & corrigée par M. de Meaux lui-même, qui a dit pluſieurs fois que c'étoit le plus beau morceau de Théologie qu'il eût jamais fait. Enfin une démonſtration que ce Livre eſt de M. de Meaux, c'eſt que les Evêques de Luçon & de la Rochelle qui écrivirent contre cet Ouvrage, dont ils ne pouvoient mieux affoiblir l'autorité qu'en niant qu'il fût de M. de Meaux,

(*a*) *Acte d'Appel du 3 Décembre 1718.*
(*b*) *Abrégé de l'Hiſt. Eccleſ. tom. XII. pag. 636.*

(*a*) ſont cependant convenus qu'il en étoit l'Auteur. Il eſt vrai qu'ils ajoutent qu'à peine l'eût-il composé, il changea de ſentiment & condamna ſon Ecrit à d'éternelles ténébres. Nous ſçavons d'ailleurs qu'une copie authentique de cet Ouvrage eſt entre les mains du Dépoſitaire des Manuſcrits de M. de Meaux.

LXXIII. Dernieres années, & mort de M. l'Evêque de Meaux.

Cependant malgré ſes grands travaux M. Boſſuet avoit toujours conſervé une très-bonne ſanté, & il avoit preſque achevé ſa ſoixante & onziéme année, lorſqu'il écrivoit à une perſonne de confiance le 23 Août 1698. (*b*) » Priez pour les » affaires de l'Egliſe. Ses enne» mis ne me parlent que de mon » grand âge, & ne me mena-

(*a*) *Lettre 138.*

(*b*) *Vains efforts des Jéſuites contre la Juſtification, art. 7.*

» cent que de la mort prochaine.
» Il n'en sera que ce que Dieu
» veut, & pourvu que la vic-
» toire de la vérité s'accomplis-
» se bientôt, je ne demande pas
» même de la voir. Du reste
» jusqu'ici ma santé est aussi
» bonne qu'à trente ans, Dieu-
» merci.

Quelque temps après il fut tourmenté par les douleurs de la pierre. Il s'y joignit sur la fin de 1703. une Fievre qui ne le quitta point jusqu'au 12. Avril 1704. qui fut son dernier jour. Il avoit soixante & seize ans six mois & seize jours. Il mourut à Paris, entre les mains de M. Hébert, qui après avoir été Curé de Versailles, venoit d'être nommé Evêque d'Agen. Il avoit la confiance de M. de Meaux, qui lui en donna des preuves en lui remettant son

Teſtament au lit de la mort. M. d'Agen accompagna le corps de ſon ami juſqu'à Meaux, où il fut enterré ; & il officia Pontificalement aux obſeques de ce grand Prélat.

A peine étoit-il mort, (a) que les Miniſtres Proteſtans voulurent répandre quelque doute ſur ſa créance, & inſinuer qu'il n'étoit pas perſuadé de la Vérité des dogmes pour la défenſe deſquels il avoit écrit. Le Miniſtre Pictet aſſura, qu'il ſçavoit à n'en pouvoir douter, que M. de Meaux étant au lit de la mort, ne voulut jamais qu'on lui récitât d'autres prieres que l'Oraiſon Dominicale, preuve, diſoit-il, qu'il n'approuvoit pas même les prieres qu'il avoit compoſées pour les Saints. M.

(a) *Vie de M. Roſſillon Evêque & Prince de Geneve, tom. 2. pag. 49.*

de Bernez Evêque de Geneve, étonné de la hardiesse du Ministre, écrivit à M. de Bissi qui étoit alors Evêque de Meaux, pour le prier de faire là-dessus les recherches les plus exactes. M. de Bissi fit réponse à M. l'Evêque de Geneve, & lui envoya le certificat du Pere de Ribeolles, pour lors premier Assistant des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France; celui de M. Gaucher Chefcier de l'Hôpital Royal des Quinze-vingts, & alors premier Vicaire de la Paroisse de S. Roch; celui de M. de Saint-André, grand-Vicaire de l'Eglise de Meaux; qui attesterent que dans sa derniere maladie M. Bossuet qu'ils avoient tous trois assisté, avoit fait l'Office des Saints marqués dans le Calendrier de son Eglise, qu'il avoit dit à voix intelligible la

priere où est renfermée l'invocation des Saints, & qu'il n'avoit point eu d'autres sentimens que ceux qu'il avoit toujours soutenus. M. Pictet se rendit à des preuves si authentiques, & en fit sa déclaration à M. l'Evêque de Geneve.

Un illustre Ecrivain nous a appris jusqu'où avoit été la malignité des ennemis de M. de Meaux : il rapporte (*a*) qu'ils ont osé dire » que ce grand » homme avoit des sentimens » philosophiques différens de sa » Théologie, à peu-près com- » me un sçavant Magistrat, qui » jugeant selon la lettre de la » Loi, s'éleveroit quelque fois » en secret au dessus d'elle par » la force de son génie.

C'est dire assez intelligible-

(*a*) *Hist. Universelle, de M. de Voltaire, tom. 7. pag. 199.*

ment, que M. Boſſuet n'a été qu'un fourbe & un hypocrite. Je ſuis très-aſſuré que M. de Voltaire qui ſçait mieux que perſonne, que les hommes du premier mérite ſont ceux que la calomnie perſécute avec le plus de fureur, & qui en a éprouvé lui-même cent fois les traits empoiſonnés, n'ajoute aucune foi à une imputation auſſi odieuſe que légérement avancée. Il eſt conſtant que tous ceux qui ont vécu dans l'union la plus intime avec M. l'Evêque de Meaux, ont tous déclaré que perſonne n'étoit plus ſincérement attaché aux dogmes dont l'Egliſe Catholique exige la créance, que ce grand Prélat.

LXXIV. Diverſes remarques ſur ſon caractere, & l'idée qu'on doit ſe former de ce Prélat.

» On le regarde avec raiſon, » dit très-bien un Ecrivain mo- » derne (*a*) comme un Pere de

(*a*) *Abrégé de l'Hiſt. Eccleſ. tom. XIII. pag. 704.*

» l'Église. C'est un titre que lui
» assurent tant de grandes qualités
» qu'on admire en lui : L'éléva-
» tion de son esprit, l'étendue
» de ses connoissances, la pureté
» de sa doctrine, l'ardeur de son
» zèle, la variété de ses talens, la
» sublimité de son éloquence. Il
» a tout embrassé, dogmes, mo-
» rale, discipline, controverse,
» explication de l'Ecriture; enfin
» il est au-dessus de tous les éloges.
» Il n'y a qu'une voix sur le mérite
» extraordinaire du grand Bossuet,
» à qui l'on donne communé-
» ment le titre d'Oracle de l'E-
» glise.

L'Auteur dont on emprunte ici les termes, remarque qu'il étoit d'une si grande exactitude dans la Morale, qu'il portoit la sévérité plus loin que M. Arnaud même ; & ceux qui ont vécu avec lui, nous ont appris qu'il

avoit blâmé la ſatyre de Boileau ſur les femmes, que M. Arnaud avoit approuvée.

Il n'étoit pas content des Poètes Chrétiens qui s'imaginent embellir leurs Ouvrages en employant le nom des Dieux de la Fable (*a*). Il reprit Santeuil pour avoir nommé Pomone en parlant des jardins de Verſailles, & ce Poète parut ſouſcrire à la cenſure de ce juge ſévere en s'avouant criminel devant lui, quoique les Muſes duſſent l'abſoudre : *Me pœniteat erraſſe in uno vocabulo latino, ſi diſplicuiſſe videar in me inſurgenti tanto Epiſcopo, etiam abſolventibus Muſis* (*b*).

(*a*) *Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. 15. pag. 225.*

(*b*) *Voyez auſſi une Piece de Vers ſur ce ſujet, dans les* Hymni ſacri & novi *de Santeuil, qui finit ainſi :* Per quem relligio manet inconcuſſa &c.

M. Rollin entra dans cette même idée de M. Boſſuet. Il s'avoua coupable de la même faute, où l'exemple des autres l'entraîna pendant ſa jeuneſſe; & il en témoigna un ſincere repentir, parce que, dit-il, employer ainſi le nom des fauſſes Divinités, c'eſt anéantir dans le langage le fruit de la victoire de Jeſus-Chriſt.

Perſonne ne connut mieux que M. de Meaux la néceſſité de bien employer ſon temps : il ne fut jamais un moment oiſif. Il n'avoit point d'heure réglée pour manger. (*a*) Il étudioit juſqu'à ce que la faim l'obligeât de recourir à la nourriture. Ses grandes études ne l'empêchoient cependant point de remplir ſes devoirs de Paſteur. Il prêchoit

(*a*) *Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſ. tom. XII. pag.* 553.

ſouvent dans ſa Cathédrale, & dans ſes Paroiſſes. Il ne croyoit pas qu'il fût indigne d'un Evêque de faire lui-même le Catéchiſme aux enfans. Il confeſſoit, faiſoit exactement ſes viſites Paſtorales, & ne négligeoit aucune des fonctions du ſacré Miniſtere. Il étoit de l'accès le plus aiſé : un ſimple payſan qui vouloit lui parler, étoit ſûr d'avoir une audience favorable.

Il trouvoit aſſez de temps pour remplir tous ſes divers devoirs, & pour étudier, parce qu'il n'avoit aucune diſſipation. Il ſe promenoit très-peu, & ne faiſoit point de viſite. On rapporte qu'un jour allant par hazard dans ſon jardin, il demanda à ſon Jardinier comment alloient les arbres fruitiers. A quoi le Jardinier mécontent de l'indifférence de ſon Maître, ré-

pondit : » Vous vous souciez
» bien de vos arbres, Monsei-
» gneur! si je plantois des Saints
» Augustins & des Saints Jerô-
» mes, vous les viendriez voir;
» mais pour vos arbres vous ne
» vous en mettez guere en pei-
» ne. »

Il s'explique clairement sur l'inutilité des visites dans une Lettre à Madame de Luines, Abbesse de Jouarre, qui n'a pas encore été imprimée. » Je suis
» peu régulier en visites, lui
» disoit-il, ou plutôt je suis assez
» régulier à n'en guere faire.
» On m'excuse parce qu'on sçait
» bien que ce n'est ni par gloire
» ni par dédain, ni par indiffé-
» rence en moi : ce qui me
» garantit d'une perte de temps
» infini. »

Il ne fut jamais homme de parti. Il fut lié avec quelques

Jésuites, & il estimoit Port-Royal. Il avoit été élevé par des gens prévenus contre les Disciples de S. Augustin; cependant il aimoit trop la vertu & la vérité pour ne leur pas rendre justice.

Il étoit plus Thomiste qu'Augustinien. Dans son Traité du libre arbitre, il veut faire voir que la Prémotion & la Prédétermination physique est le vrai moyen d'accorder la liberté avec les decrets de Dieu, qu'elle sauve parfaitement notre liberté, & qu'en même temps elle établit notre dépendance de Dieu.

Cependant il ne désapprouvoit pas la distinction des deux états, (a) » dont le premier, » dit il, est celui du vieil Adam, » qui donne un simple pouvoir

(a) *Justification, Sect. 7.*

» de persévérer dans le bien, & » n'en donne pas l'action ni » l'effet. » M. le Dieu qui a vêcu si long-temps avec lui, a assuré sçavoir de M. Bossuet même (*a*) qu'il eut très grande part à l'Instruction Pastorale sur la Grace, que M. de Noailles Archevêque de Paris publia en 1696. & dont les Augustiniens parlerent avec admiration.

Il est certain aussi qu'il avoit la plus sincere estime pour M. Arnaud. Non seulement il a donné de grands éloges aux Ouvrages que ce célébre Docteur avoit faits contre les Protestans, & il auroit voulu qu'ils eussent été répandus par tout (*b*); mais aussi il approuva le Traité des Idées, & il exhorta l'Au-

(*a*) *Préface des Œuvres posthumes de M. de Meaux.*

(*b*) *Lettre de M. Arnaud, tom. 3. Lett. 255. pag. 369. Lettre 300. tom. 4. pag. 237.*

teur à réfuter le nouveau Systême de la Nature & de la Grace du Pere Mallebranche, systême dont M. Bossuet témoignoit le plus grand mépris. Il disoit que ce petit Ouvrage ne respiroit que la nouveauté, la fausseté & la folie. Voici les propres termes de ce Prélat: *Tam nova, tam falsa, tam insana, tam exitiosa circà gratiam Christi, tam indigna de ipsâ Christi personâ, sanctæque ejus animæ Ecclesiæ suæ structuræ incumbentis scientiâ.*

On fit l'Oraison funébre de M. de Meaux, & ce fut celui des R R. P P. Jésuites qui avoit la plus grande réputation dans ce genre d'éloquence, qui en fut chargé, le célébre Pere de la Rue. Son Discours étoit partagé en trois parties: » La bonté dans ses mœurs; » la droiture dans ses emplois,

LXXV. Son Oraison funébre par le P. de la Rue Jésuite.

» & la vérité dans sa doctrine. »

M. l'Abbé de Polignac depuis Cardinal succéda dans l'Académie Françoise à M. Bossuet, & il fut reçu le 2 Août 1704. par M. l'Abbé de Clérembaut, qui fit un fort bel éloge de M. de Meaux. » Ce » grand personnage, dit-il, » étoit un de ces hommes ra» res & supérieurs qui sont quel» quefois montrés au monde, » pour lui faire seulement sen» tir jusqu'où peut être porté » le mérite sublime, sans laisser » presque l'espérance de leur » pouvoir trouver de succes» seurs. Il sçut gagner par les » charmes de son commerce, » dans lequel il sçavoit tout ren» dre aimable, ce doux empi» re sur les cœurs, dont il a » joui d'une maniere si singu» liere. »

Le jour même de cette réception, M. l'Abbé de Choisi prononça dans l'Académie Françoise un Panégyrique de M. Bossuet, dans le quel il le représente comme un de ces hommes extraordinaires, nés pour l'honneur de leur patrie & pour le bien de la Religion.

Il avoit déja été loué même de son vivant dans cette célébre Compagnie, dont il étoit un des principaux ornemens; & M. de la Bruyere, dans son Discours de réception du 15. Juin 1693. s'étoit ainsi expliqué sur M. Bossuet. » Que dirai-je de » ce personnage qui a fait parler » si long-temps une ennuyeuse » critique, & qui l'a fait taire; » qu'on admire malgré soi, qui » accable par le grand nombre » & par l'éminence de ses ta- » lens; Orateur, Historien,

» Théologien , Philosophe ;
» d'une rare érudition , d'une
» plus rare Eloquence, soit dans
» ses Entretiens , soit dans ses
» Ecrits , soit dans la Chaire ? un
» défenseur de la Religion , une
» lumiere de l'Eglise ; parlons
d'avance le langage de la posté-
rité , un Pere de l'Eglise. Que
» n'est-il point ? Nommez, Mes-
» sieurs , une vertu qui ne soit
» pas la sienne.

FIN.

CATALOGUE

CATALOGUE

DES OUVRAGES

DE M. BOSSUET.

ON a fait un Recueil des Œuvres de M. de Meaux en douze Volumes *in*-4°. LXXIV. Liste de ses Œuvres.

I. *Volume* : les Pseaumes & les Livres de Salomon, avec des Notes.

Veteris & Novi Testamenti Cantica.

Præfatio in Proverbia Salomonis.

Liber Proverbiorum.

Liber Ecclesiastes.

Canticum Canticorum Salomonis.

Præfatio in Librum Sapientiæ.

Liber Sapientiæ.

Præfatio in Ecclesiasticum.

Liber Ecclesiastici.

La version que S. Jerôme a faite des Pseaumes, & la traduction vulgate, avec de petites notes.

A la traduction vulgate de l'Eccle-

ſiaſtique eſt jointe celle de Sixte, ainſi appellée, parce qu'elle fut faite ſous le Pontificat & par les ordres de Sixte V.

II. V*olume*. Explication de la Prophétie d'Iſaïe, ſur l'enfantement de la Sainte Vierge.

Explication littérale du Pſeaume XXI. ſur la Paſſion & le délaiſſement de Notre Seigneur.

Traduction du Pſeaume XXI. ſelon l'Hébreu & les Septante.

Explication du pſeaume XXI.

Préface ſur l'Apocalypſe.

L'Apocalypſe, ou la révélation de S. Jean Apôtre.

Abrégé de l'Apocalypſe.

Inſtructions ſur la verſion du Nouveau Teſtament (de M. Simon) imprimé à Trévoux.

Premiere Inſtruction ſur le deſſein & le caractere du Traducteur.

Diſſertation ſur la doctine & la critique de Grotius.

Seconde Inſtruction ſur les paſſages particuliers du Traducteur.

Catéchiſme du Diocèſe de Meaux.

Prieres choiſies.

III. *Volume*. Expoſition de la foi.

L'Hiſtoire des Variations.

Défenſe de l'Hiſtoire des Variations contre la réponſe de M. Baſnage Miniſtre d'Amſterdam.

IV. *Volume*. Premier Avertiſſement aux Proteſtans, ſur les Lettres du Miniſtre Jurieu contre l'Hiſtoire des Variations.

Second, troiſiéme, quatriéme, cinquiéme, & ſixiéme Avertiſſemens.

Avertiſſemens aux Proteſtans ſur leur prétendu accompliſſement des Prophéties.

Avertiſſement ſur la Conférence avec M. Claude Miniſtre de Charenton ſur la matiere de l'Egliſe.

Conférence avec M. Claude Miniſtre de Charenton ſur la matiere de l'Egliſe.

Réflexions ſur un Ecrit de M. Claude.

V. *Volume*. Traité de la Communion ſous les deux eſpèces.

Inſtruction Paſtorale ſur les Promeſſes de l'Egliſe.

Seconde Inſtruction ſur les Promeſſes de Jéſus-Chriſt à ſon Egliſe.

Lettre ſur l'Adoration de la Croix.

Explication de quelques difficultés ſur les Prieres de la Meſſe.

Réfutation du Catéchiſme de Paul Ferry.

Sermon ſur l'Unité de l'Egliſe.

Méditations pour le tems du Jubilé.

Inſtructions ſur le Jubilé.

Réglement pour les Filles de la Propagation de la Foi.

Statuts & Ordonnances ſynodales & autres.

Epiſtolæ quinque Præſulum ad Innocentium XII.

Pieces & Mémoires concernant l'Abbaye de Jouarre.

VI. *Volume*. Avertiſſement de l'Editeur.

Lettre de M. Boſſuet à Madame Guyon.

Préface de l'Inſtruction ſur les états d'Oraiſon.

Lettre de M. Boſſuet à notre S. Pere le Pape Innocent XII.

Inſtruction ſur les états d'Oraiſon, renfermée en dix Livres.

Ordonnance & Inſtruction Paſtorale de M. de Meaux ſur les états d'Oraiſon.

Avertissement fait au sujet de divers Ecrits ou Mémoires sur le Livre intitulé, Explication des Maximes des Saints.

Premier Ecrit de M. de Meaux à M. de Cambrai.

Second Ecrit ou Mémoire de M. de Meaux pour répondre à quelques Lettres, où l'état de la question est détourné.

Troisiéme Ecrit ou Mémoire de M. de Meaux sur les passages de S. François de Sales.

Quatrième Ecrit ou Mémoire de M. de Meaux sur les passages de l'Ecriture.

Cinquiéme Ecrit ou Mémoire de M. de Meaux des trois états des Justes & des motifs de la Charité, où sont donnés des principes pour l'intelligence des Peres, des Scolastiques & des Spirituels.

Préface sur l'Instruction Pastorale de M. de Cambrai du 15 Septembre 1697. qui contient XIII. Sections.

Déclaration des sentimens de Messeigneurs de Paris, de Meaux & de Chartres sur le Livre qui a pour titre:

Explication des Maximes des Saints.

Réponse de M. de Meaux à quatre Lettres de M. de Cambrai.

Relation sur le Quiétisme.

Remarques sur la réponse à la relation sur le Quiétisme, contenues en XI articles.

VII. *Volume.* Avertissement de l'Editeur.

Réponse de M. Bossuet à la Lettre de Madame de Maison-fort.

Réponse à la Lettre de M. de Cambrai.

Réponse d'un Théologien.

Admonitio de tribus Tractatibus.

Mystici in tuto.

Schola in tuto.

Quietismus redivivus. Admonitio prævia.

Quæstiuncula de actibus à caritate imperatis.

Réponse aux préjugés décisifs pour M. l'Archevêque de Cambrai.

Avertissement sur les signatures des Docteurs, & sur les dernieres Lettres de M. l'Archevêque de Cambrai à l'Auteur.

Les passages éclaircis, ou Réponse

au Livre intitulé : Les principales propositions du Livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints Auteurs.

Mandement de M. l'Evêque de Meaux, pour la publication de la Constitution de notre Saint Pere le Pape Innocent XII. du 12 Mars 1699. portant condamnation & défense du Livre intitulé : Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure.

Maniere courte & facile pour faire l'Oraison.

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture-Sainte.

Maximes & réflexions sur la Comédie.

VIII. *Volume*. Avertissement de l'Editeur.

Discours sur l'Histoire Universelle.

Lettre au Pape Innocent XI. au sujet de l'Institution de Monseigneur le Dauphin.

Lettre du Pape Innocent XI. en réponse à celle de M. Bossuet, sur l'instruction de Monseigneur le Dauphin.

Oraison funébre de Messire Nico-

Préparation à la mort.

Instruction sur la lecture de l'Ecriture-Sainte, pour les Religieuses & Communautés de filles du Diocèse de Meaux.

Méditations sur l'Evangile.

X. *Volume.* Avertissement de l'Editeur.

Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion Chrétienne.

Traité du Libre Arbitre.

Traité de la Concupiscence.

Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même.

XI. *Volume.* Avertissement de l'Editeur.

Traité de l'Amour de Dieu nécessaire dans le Sacrement de Pénitence.

Extrait du procès Verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à saint Germain-en-Laye en l'année 1700.

Mandatum Episcopi Meldensis.

Censura & declaratio Conventûs Generalis 1700.

Epistola Cleri Gallicani.

Lettres de piété & de direction.

Lettre de M. Bossuet avant qu'il fût évêque, à l'Abbesse & aux Reli-

gieuſes de Port-Royal au ſujet du Formulaire.

XII. *Volume.* Abrégé de l'Hiſtoire de France.

Il a paru depuis la publication de ces douze volumes, en 1753. trois *in*-4°. avec ce titre : *Œuvres poſthumes de Meſſire Jacques-Benigne Boſſuet Evêque de Meaux.*

Le premier Tome contient toutes les pieces qui concernent le projet de réunion des Egliſes Luthériennes de la Confeſſion d'Ausbourg avec l'Egliſe Catholique.

Le deuxiéme Volume contient la Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres contre M. Simon

Les Lettres de M. Boſſuet au ſujet de la verſion du Nouveau Teſtament de Richard Simon.

Mémoires faits par M. Boſſuet Evêque de Meaux au ſujet de l'impreſſion des Ouvrages de doctrine compoſés par les Evêques.

Mémoire de ce qui eſt à corriger dans la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecléſiaſtiques de M. du Pin.

Remarques ſur l'Hiſtoire des Conciles d'Epheſe & de Chalcédoine de M. du Pin.

Memoires ou Lettres de M. Bosſuet Evêque de Meaux à M. Briſacier, Supérieur du Séminaire des Miſſions Etrangeres, au ſujet d'un Ecrit intitulé *Judicium unius*, composé par M. Coulau, Docteur de Sorbonne, pour ſervir de défenſe aux Livres des Peres le Comte & Gobien Jéſuites, ſur la Réligion & le Culte des Chinois, cenſurés par la Faculté de Paris.

Le troiſieme Tome contient la Tradition défendue ſur la matiere de la Communion ſous une eſpece, contre les réponſes de deux auteurs Proteſtans.

Avertiſſement aux Proteſtans ſur le reproche de l'idolâtrie & ſur les erreurs des Païens, où la calomnie des Miniſtres eſt refutée par eux-memes.

Fragmens ſur divers matieres de controverſe, pour ſervir de réponſe aux Ecrits faits par pluſieurs Miniſtres, contre le Livre de l'Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique.

Decretum de Morali Diſciplina: auctore Benigno Boſſuet, Epiſcopo Meldenſi, quod erat à Clero Gallicano publicandum in Comitiis generalibus anni 1682.

Dissertatiunculæ aliquot adversus Probabilitatem,

I. De Dubio in negotio salutis.

II. De Opinione minus probabili ac simul minus tutâ.

III. De Conscientia.

IV. De Prudentia, edita in Conventu Cleri Gallicani anni 1700. cùm de eadem quæstione tractaretur die 1 mensis Septembris : auctore Jacobo Benigno Bossuet, Episc. Meldensi. 1700. en Latin & en François.

Traité de l'Usure.

Extrait des Procès-verbaux de l'Assemblée du Clergé de France de 1700. où est le rapport de M. Bossuet, au sujet des Propositions dont les Commissaires proposoient la censure.

La Tradition des nouveaux Mystiques.

Remarques sur le Livre intitulé la Mystique Cité de Dieu ; par Marie d'Agréda.

A la fin de la Préface qui est à la tête de ce Recueil des Œuvres posthumes de M. Bossuet, l'Editeur nous apprend qu'il a encore entre les mains plusieurs Ouvrages manuscrits de M. de Meaux, qui ne méritent pas moins

l'impreſſion que ceux qui ſont renfermés dans ce Recueil ; & il ajoute : Nous en différons la publication, parce que ces Ouvrages ne formeroient pas un juſte volume, & que d'ailleurs on nous fait eſpérer de nous communiquer quelques autres Ecrits de cet illuſtre Prélat.

Nous ne ferons point imprimer, ajoute-t-on, ſes Poëſies : ſes vers François pourroient former un petit volume. Il a fait des Odes, des Cantiques ; mais la Poëſie n'étoit point un des ſes talents, & l'on ne diſſimule pas qu'il étoit un Poëte médiocre.

Avant la publication des trois Volumes des Œuvres poſthumes, on avoit donné en 1745 le grand Ouvrage de M. Boſſuet intitulé ; *Deffenſio Declarationis Conventûs Cleri Gallicani anni 1682, de Eccleſiaſtica Poteſtate*, avec une traduction Françoiſe, & pluſieurs piéces importantes ; le tout en cinq Volumes in-4°.

Le Dépoſitaire des papiers & manuſcrits de M. de Meaux a encore pluſieurs autres Ouvrages de ce Prélat qui pourroient former un recueil en trois volumes *in-quarto*.

TABLE DES MATIERES contenues dans ce Volume.

A

B

C

G

H

M

T

V

Fin de la Table des Matieres.







